

**Report of the**

---

**AFRICA REGIONAL CONSULTATIVE MEETING ON  
SECURING SUSTAINABLE SMALL-SCALE FISHERIES: BRINGING  
TOGETHER RESPONSIBLE FISHERIES AND SOCIAL DEVELOPMENT**

**Maputo, Mozambique, 12-14 October 2010**

**Rapport de**

---

**L'ATELIER CONSULTATIF RÉGIONAL AFRICAIN SUR LES  
PÊCHES ARTISANALES POUR UNE PÊCHE ARTISANALE DURABLE:  
ASSOCIER LA PÊCHE RESPONSABLE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

**Maputo, Mozambique, 12-14 octobre 2010**



Copies of FAO publications can be requested from:  
Sales and Marketing Group  
Office of Knowledge Exchange, Research and Extension  
Food and Agriculture Organization  
of the United Nations  
E-mail: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org)  
Fax: +39 06 57053360  
Web site: [www.fao.org/icalog/inter-e.htm](http://www.fao.org/icalog/inter-e.htm)

Les commandes de publications de la FAO peuvent être  
adressées au:  
Groupe des ventes et de la commercialisation  
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche  
et de la vulgarisation  
Organisation des Nations Unies pour  
l'alimentation et l'agriculture  
Courriel: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org)  
Télécopie: +39 06 57053360  
Site Web: [www.fao.org/icalog/inter-e.htm](http://www.fao.org/icalog/inter-e.htm)

Report of the

AFRICA REGIONAL CONSULTATIVE MEETING ON  
SECURING SUSTAINABLE SMALL-SCALE FISHERIES: BRINGING TOGETHER RESPONSIBLE  
FISHERIES AND SOCIAL DEVELOPMENT

Maputo, Mozambique, 12–14 October 2010

Rapport de

L'ATELIER CONSULTATIF RÉGIONAL AFRICAÏN SUR LES  
PÊCHES ARTISANALES POUR UNE PÊCHE ARTISANALE DURABLE: ASSOCIER LA PÊCHE  
RESPONSABLE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Maputo, Mozambique, 12-14 octobre 2010

The designations employed and the presentation of material in this information product do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) concerning the legal or development status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. The mention of specific companies or products of manufacturers, whether or not these have been patented, does not imply that these have been endorsed or recommended by FAO in preference to others of a similar nature that are not mentioned.

The views expressed in this information product are those of the author(s) and do not necessarily reflect the views of FAO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de La FAO.

ISBN 978-92-5-006787-2

All rights reserved. FAO encourages the reproduction and dissemination of material in this information product. Non-commercial uses will be authorized free of charge, upon request. Reproduction for resale or other commercial purposes, including educational purposes, may incur fees. Applications for permission to reproduce or disseminate FAO copyright materials, and all queries concerning rights and licences, should be addressed by e-mail to

[copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org)

or to the

Chief, Publishing Policy and Support Branch  
Office of Knowledge Exchange, Research and Extension  
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou d'autres fins commerciales, y compris pour fins didactiques, pourrait engendrer des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse

[copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org)

ou au

Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications  
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation  
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

## PREPARATION OF THIS DOCUMENT

This is the final report of the Africa Regional Consultative Meeting on Securing Sustainable Small-scale Fisheries: Bringing together Responsible Fisheries and Social Development, which was convened by FAO in cooperation with the Mozambique Institute for Small-Scale Fisheries Development (IDDPE) in Maputo, Mozambique, 12–14 October 2010. It includes the summary report of the Regional Strategic Meeting on Reducing Vulnerability of Fishing and Fish Farming Communities to Disasters and Climate Change Impacts, Maputo, Mozambique, 11 October 2010.

## PRÉPARATION DU PRÉSENT DOCUMENT

Ce document est le rapport final de l'atelier consultatif régional africain sur les pêches artisanales pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement social, organisé par la FAO en coopération avec l'IDPPE (Instituto nacional de desenvolvimento de pesca de pequena escala), Institut mozambicain pour le développement des pêches artisanales à Maputo, Mozambique du 12 au 14 octobre 2010. Ce document comprend le rapport sommaire de la réunion stratégique sur le thème de la gestion du risque de catastrophe, Maputo, 11 Octobre 2010.

### FAO.

Report of the Africa Regional Consultative Meeting on Securing Sustainable Small-scale Fisheries: Bringing together Responsible Fisheries and Social Development, Maputo, Mozambique, 12–14 October 2010.

Rapport de l'atelier consultatif régional africain sur les pêches artisanales pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement social, Maputo, Mozambique, 12-14 octobre 2010.

*FAO Fisheries and Aquaculture Report/FAO, Rapport sur les pêches et l'aquaculture.* No. 963. Rome, FAO. 2011. 68p.

### ABSTRACT

The African workshop was one of three regional consultative workshops carried out as a follow-up to the 2009 inception workshop of the FAO Extrabudgetary Programme on Fisheries and Aquaculture for Poverty Alleviation and Food Security. The workshops built on the outcomes of the Global Conference on Small-Scale Fisheries held in Bangkok from 13 to 17 October 2008 and referred to the recommendations made by the Twenty-sixth Session of the FAO Committee on Fisheries (COFI) in March 2009 with regard to the potential development of an international instrument and programme for small-scale fisheries. The purpose of the workshops was to provide guidance on the scope and contents of such an international small-scale fisheries instrument and on the possible priorities and implementation modalities for a global assistance programme. The workshop was organized around plenary presentations on key subjects and working group discussions.

The workshop agreed that an international instrument on small-scale fisheries and a related programme would be important tools for securing sustainable small-scale fisheries. It recommended that a small-scale fisheries international instrument and assistance programme should be informed by human rights principles and existing instruments relevant to good governance and sustainable development, comprise the ecosystem approach to fisheries (EAF) as a guiding principle for resource management and development and incorporate disaster risk management (DRM) and climate change adaptation (CCA) as an integral part considering that DRM is a continuum process, before, during and after a disaster.

The workshop recognized the value and worldwide acceptance of the Code of Conduct for Responsible Fisheries and strongly felt that a small-scale fisheries instrument should be closely aligned to the Code. The instrument should build on what already exists and use a similar language to the Code. In developing the instrument, reference should be made not only to States but also to other stakeholders, recognizing the shared responsibility with regard to resource sustainability and livelihood security. Local, national and regional ownership should be ensured. Implementation aspects should be considered already at the design stage, including the need for technical guidance and supportive mechanisms. Results monitoring should be based on well-defined impact indicators and be an integral part of the implementation modalities.

## RÉSUMÉ

L'atelier africain était un des trois ateliers consultatifs régionaux faisant suite à l'atelier initial du programme extrabudgétaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, en 2009. Les ateliers se sont inspirés des résultats de la Quatrième conférence globale sur les pêches artisanales, qui s'est tenue à Bangkok, Thaïlande, du 13 au 17 octobre 2008 et ont fait référence aux recommandations émises par la vingt-sixième session du Comité des pêches de la FAO (COFI) en mars 2009 quant au possible développement d'un instrument et programme international pour les pêches artisanales. Le but des ateliers était de fournir des conseils sur la portée et la nature d'un tel instrument international pour le développement durable des pêches artisanales, et sur les éventuelles priorités et modalités de mise en œuvre d'un programme d'assistance global. L'atelier a gravité autour des présentations plénières portant sur les principaux thèmes et les discussions des groupes de travail.

L'atelier est convenu qu'un instrument international sur les pêches artisanales et un programme apparenté seraient des outils importants pour assurer leur durabilité. Il a recommandé que l'instrument et le programme d'assistance international guidés par les principes des droits de l'homme et les instruments existants appropriés pour assurer la bonne gouvernance et le développement durable, comprennent notamment l'application d'une approche écosystémique des pêches (AEP) comme un principe directeur pour la gestion et le développement des ressources, et la prise en compte de la gestion des risques de catastrophe (DRM) en vue de réduire la vulnérabilité des communautés aux désastres naturels et de faciliter leur adaptation aux changements climatiques (ACC) comme une partie intégrante vu que la DRM est un processus évolutif, avant, pendant et après un désastre.

L'atelier a reconnu la valeur et l'acceptation mondiale du Code de Conduite pour une pêche responsable et s'est prononcé en faveur d'un instrument pour les pêches artisanales étroitement lié au Code. L'instrument devrait s'inspirer de ce qui existe déjà et utiliser un langage similaire à celui du Code. Lors de l'élaboration de l'instrument, référence devrait être faite non seulement aux États mais aussi à d'autres parties prenantes, reconnaissant la responsabilité partagée en matière de viabilité de la ressource et de maintien des moyens d'existence. La notion de propriété locale, nationale et régionale devrait être assurée. Les aspects de la mise en œuvre devraient déjà être considérés à l'étape de la conception, notamment le besoin de conseils techniques et de mécanismes d'appui. Le suivi des résultats devrait être effectué au moyen d'indicateurs d'impact précis et être partie intégrante des modalités de mise en œuvre.

## CONTENTS

	<b>Page</b>
ABBREVIATIONS	viii
EXECUTIVE SUMMARY	x
INTRODUCTION	1
OPENING AND INTRODUCTORY SESSIONS	1
OVERVIEW PRESENTATIONS	2
Good practices in the governance of small-scale fisheries, with a focus on rights-based approaches	2
Good practices in applying the ecosystem approach to small-scale fisheries	3
Reducing vulnerability of fishing and fish farming communities to natural disasters and climate change	4
Gender and small-scale fisheries in Africa: considerations, issues and good practices	5
WORKING GROUP DISCUSSIONS – FIRST SESSION	6
Group 1: Good governance and rights-based approaches	6
Group 2: Application of the EAF	8
Group 3: DRM and CCA in the small-scale fisheries sector	9
Plenary observations and questions	10
THE HUMAN RIGHTS-BASED DEVELOPMENT FRAMEWORK	11
EXISTING INTERNATIONAL INSTRUMENTS	12
The right to adequate food	12
Instruments relevant to gender	13
STATEMENT BY CIVIL SOCIETY	14
WORKING GROUP DISCUSSIONS – SECOND SESSION	14
Group 1: Good governance and rights-based approaches	14
Group 2: Application of the EAF	15
Group 3: DRM and CCA in the small-scale fisheries sector	17
Plenary observations and questions	18
CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS	19

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
ACRONYMES	ix
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	xiii
INTRODUCTION	23
SÉANCE INAUGURALE ET INTRODUCTIVE	23
CONTEXTE GÉNÉRAL DES PRÉSENTATIONS	24
Bonnes pratiques de gouvernance des pêches artisanales centrées sur des approches fondées sur les droits	24
Bonnes pratiques d'application de l'approche écosystémique aux pêches artisanales	25
Réduction de la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et de pisciculteurs aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques en Afrique	26
Parité hommes-femmes et pêches artisanales en Afrique: considérations, questions et bonnes pratiques	28
DISCUSSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL – PREMIÈRE SESSION	29
Groupe 1: Bonne gouvernance et approches fondées sur les droits	29
Groupe 2: Application de l'AEP	31
Groupe 3: DRM et ACC dans le secteur des pêches artisanales	32
Observations et questions en séance plénière	34
CADRE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR LES DROITS DE L'HOMME	35
INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EXISTANTS	36
Le droit à une nourriture adéquate	36
Instruments pour assurer la parité des sexes	37
DÉCLARATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	38
DISCUSSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL – DEUXIÈME SESSION	38
Groupe 1: Bonne gouvernance et approches fondées sur les droits	38
Groupe 2: Application de l'AEP	40
Groupe 3: DRM et ACC dans le secteur des pêches artisanales	41
Observations et questions en séance plénière	43
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	44

**APPENDIXES/ANNEXES**

	<b>Page</b>
1 List of participants/Liste des participants	47
2 Workshop agenda	54
2 Programme de l'atelier	55
3 Summary report of the regional strategic meeting, “Reducing vulnerability of fishing and fish farming communities to disasters and climate change impacts, Maputo, 11 October 2010	56
3 Rapport sommaire de la réunion stratégique sur le thème de la gestion du risque de catastrophe, Maputo, Mozambique, 11 octobre 2010	62

**ABBREVIATIONS**

AU	African Union
AfDB	African Development Bank
CCA	climate change adaptation
CEDAW	Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination against Women
COFI	Committee on Fisheries (FAO)
COREP	Regional Fisheries Committee for the Gulf of Guinea
CRED	Centre for Research on the Epidemiology of Disasters
CSO	civil society organisation
DFID	Department for International Development (United Kingdom)
DRM	disaster risk management
EAF	ecosystem approach to fisheries
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FCWC	Fisheries Committee for the West Central Gulf of Guinea
HE	His/Her Excellency
HIV-AIDS	Human Immunodeficiency Virus - Acquired Immune Deficiency Syndrome
HQ	headquarters
IBAR	Interafrican Bureau for Animal Resources (AU)
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights
ICRM	Integrated Cooperation Regional Mechanism (AU)
ICSF	International Collective in Support of Fishworkers
IDDP	Instituto Nacional de Desenvolvimento de Pesca de Pequena Escala (Mozambique)
ILO	International Labour Organization
INGC	National Institute for Disaster Management (Mozambique)
IOC	Indian Ocean Commission
IPOA	international plan of action
MCS	monitoring, control and surveillance
MDG	Millennium Development Goal
MPA	marine protected area
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
NGO	non-governmental organization
PRSP	poverty reduction strategy papers
REC	regional economic community
RFB	Regional Fishery Body
SADC	Southern African Development Community
SEAFDEC	Southeast Asia Fisheries Development Center
SFLP	Sustainable Fisheries Livelihoods Programme
SWIOFC	Southwest Indian Ocean Fisheries Commission
WASH	water, sanitation, hygiene
UDHR	Universal Declaration of Human Rights
UN	United Nations
UNEP	United Nations Environment Programme
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNISDR	United Nations International Strategy for Disaster Reduction

## ACRONYMES

ACC	Adaptation aux changements climatiques
AEP	Approche écosystémique des pêches
AfDB	African Development Bank
BAD	Banque africaine de développement
BIRA	Bureau interafricain pour les ressources animales (UA)
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CER	Communautés économiques régionales
COFI	Comité des pêches (FAO)
COI	Commission de l'océan Indien
COPACE	Comité des pêches pour le centre-ouest du golfe de Guinée
COREP	Comité régional des pêches du golfe de Guinée
CPSOOI	Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien
CRED	Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
DRM	Gestion des risques de catastrophe
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ICESCR	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
ICRM	Mécanisme de coopération régionale intégrée (UA)
ICSF	Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche
IDDP	Instituto nacional de desenvolvimento de pesca de pequena escala (Mozambique)
INGC	Institut national pour la gestion des catastrophes (Mozambique)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORP	Organe régional des pêches
OSC	Organisation de la société civile
PAI	Plan d'action international
PMEDP	Programme pour les moyens d'existence durables dans la pêche
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SE	Son Excellence
SEAFDEC	Centre de développement des pêches de l'Asie du sud-est
SIPC (UN)	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (des Nations Unies)
SS	Siège social
UA	Union africaine
UDHR	Déclaration universelle de droits de l'homme
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
WASH	Eau, assainissement, procédures sanitaires/hygiène
WFF	Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche
WFFP	Forum mondial des populations de pêcheurs
ZMP	Zone marine protégée

## EXECUTIVE SUMMARY

The African Regional Workshop on Securing Sustainable Small-Scale Fisheries: Bringing Together Responsible Fishing and Social Development was held in Maputo, Mozambique, on 12–14 October 2010. It was organized by FAO in collaboration with the Mozambique Institute for Small-scale Fisheries (IDPPE - Instituto Nacional de Desenvolvimento de Pesca de Pequena Escala). The workshop was attended by 60 participants representing 16 African governments and 13 national, regional and international organisations and agencies, including civil society organizations (CSOs) and non-governmental organizations (NGOs). Financial support for the workshop was provided by the Swedish and Norwegian governments, which were also represented at the meeting.

The African workshop was one of three regional consultative workshops carried out as a follow-up to the 2009 inception workshop of the FAO Extrabudgetary Programme on Fisheries and Aquaculture for Poverty Alleviation and Food Security. The workshops built on the outcomes of the Global Conference on Small-Scale Fisheries held in Bangkok in October 2008 and referred to the recommendations made by the Twenty-sixth Session of the FAO Committee on Fisheries (COFI) in March 2009 with regard to the potential development of an international instrument and programme for small-scale fisheries. The purpose of the workshops was to provide guidance on the scope and contents of such an international small-scale fisheries instrument and on the possible priorities and implementation modalities for a global assistance programme. It was organized around plenary presentations on key subjects and working group discussions.

The workshop agreed that an international instrument on small-scale fisheries and a related programme would be important tools for securing sustainable small-scale fisheries. In this context, the workshop recognized that:

- the importance of inland and marine small-scale fisheries as a provider of livelihoods, food, employment and income is not yet sufficiently recognized;
- poverty, remote locations, proximity to waterbodies, low educational levels, marginalization and limited access to social services, as well as to financial and physical resources, contribute to the vulnerability of small-scale fisheries communities, including to natural disasters and climate change; and
- there is a need to promote small-scale fisheries and secure their access to the resources necessary for sustainable livelihoods.

The workshop recommended that a small-scale fisheries international instrument and assistance programme should:

- be informed by human rights principles and existing instruments relevant to good governance and sustainable development;
- include the ecosystem approach to fisheries (EAF) as a guiding principle for resource management and development; and
- incorporate disaster risk management (DRM) and climate change adaptation (CCA) as an integral part considering that DRM is a continuum process, before, during and after a disaster.

Three concurrent working groups discussed these three topics – governance, EAF and DRM and CCA – and arrived at a number of conclusions and recommendations for the principles that the instrument and assistance programme should refer to.

- **Governance:**
  - adoption of good practices such as transparency, co-management, participation and local ownership;
  - awareness raising, empowerment and cohesion;
  - respect of cultures and traditions;
  - integration of gender concerns and perspectives; and
  - capacity building at all levels.
- **EAF:**
  - equal consideration of environmental, resource and community rights and sustainability;
  - participation of all stakeholder, including at local, national and regional levels, and promotion of cross-sectoral linkages; and

- use of a wider range of information, including bio-ecological, social and economic data, from both scientific and local and traditional sources.
- **DRM and CCA:**
  - recognition of the link between DRM and CCA in small-scale fisheries;
  - consideration of the right of small-scale fisheries communities to food, water, sanitation, hygiene (WASH) and education in line with the Humanitarian Charter and Millennium Development Goals (MDGs); and
  - empowerment of small-scale fisheries communities and local governments to make informed decisions on and participate in DRM and CCA.

Regarding the scope and elements that should be covered by the instrument and assistance programme, the workshop recommended that:

- All parts of the fishery system, i.e. up and downstream activities and actors in addition to fishing operations and fishers, should be addressed. Good practices should hence be promoted with regard to:
  - availability and access to inputs;
  - fishing operations and access to resources;
  - post-harvest activities, processing, distribution and access to markets.
- A holistic and integrated approach to resource management and social development should be adopted, i.e. incorporating:
  - cross-sectoral issues and coordination, including potential conflicts between resource users;
  - cross-cutting issues, such as gender (role of women) and migration (integration of migrants); and
  - community development (health, education, microfinance, etc.).
- Policy coherence, including the integration of DRM and CCA in fisheries policies and strategies and vice versa, should be advocated.
- The availability, flow and exchange of information should be improved through the establishment of:
  - transboundary information sharing protocols and systems;
  - platforms and networks at the community and national levels;
  - horizontal and vertical two-way information flows (among communities or countries; between communities and national and regional structures).
- Specific areas that should be addressed include:
  - safety at sea;
  - alternative income-generating activities;
  - monitoring, control and surveillance (MCS);
  - post-harvest value-added and access to markets;
  - technology development for responsible fishing and post-harvest practices; and
  - management of transboundary resources.

The workshop considered the following different types of a possible international instrument on small-scale fisheries:

- international guidelines;
- framework for action; and
- annex to the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries (the Code).

The workshop recognized the value and worldwide acceptance of the Code and strongly felt that a small-scale fisheries instrument should be closely aligned to the Code. The instrument should build on what already exists and use a similar language to the Code.

Furthermore, the workshop recommended consideration of the following for the process of developing an eventual instrument and assistance programme:

- Reference should be made not only to “States” but also to other stakeholders, recognizing the shared responsibility with regard to resource sustainability and livelihood security.

- Local, national and regional ownership should be ensured and involvement of relevant organisations warranted.
- Implementation aspects should be considered already at the design stage, including the need for technical guidance and supportive mechanisms.
- Results monitoring based on well-defined impact indicators should be an integral part of the implementation modalities.
- The need to take a long-term perspective, which requires political commitment and sustainable resourcing, should be recognized.

The challenges to advance the poverty alleviation and food security agendas are considerable. Concerted efforts and partnerships are needed at different levels and scales (e.g. between donors and partner countries governments and communities and among stakeholders). It is also vital to build up national and local ownership in accordance with the Paris Declaration and the workshop constituted one step in a process towards an integrated approach to small-scale fisheries governance and development.

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'atelier consultatif régional africain sur les pêches artisanales pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement social, s'est tenu à Maputo, Mozambique du 12 au 14 octobre 2010. Il a été organisé par la FAO en collaboration avec l'Institut mozambicain pour le développement des pêches artisanales (IDPPE – Instituto nacional de desenvolvimento de pesca de pequena escala). Des représentants de 16 gouvernements africains et de 13 organisations et agences nationales, régionales et internationales, y compris des organisations de la société civile (OSC) et des organisations non-gouvernementales (ONG) ont participé à cet atelier. Le soutien financier pour l'atelier a été assuré par les gouvernements suédois et norvégiens qui étaient également représentés à la réunion.

L'atelier africain était un des trois ateliers consultatifs régionaux faisant suite à l'atelier initial du programme extrabudgétaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, en 2009. Les ateliers se sont inspirés des résultats de la Quatrième conférence globale sur les pêches artisanales, qui s'est tenue à Bangkok, Thaïlande, du 13 au 17 octobre 2008 et ont fait référence aux recommandations émises par la Vingt-sixième session du Comité des pêches de la FAO (COFI) en mars 2009 quant au possible développement d'un instrument et programme international pour les pêches artisanales. Le but des ateliers était de fournir des conseils sur la portée et la nature d'un tel instrument international pour le développement durable des pêches artisanales, et sur les éventuelles priorités et modalités de mise en œuvre d'un programme d'assistance global. Il a gravité autour des présentations plénières portant sur les principaux thèmes et les discussions des groupes de travail.

L'atelier est convenu qu'un instrument international sur les pêches artisanales et un programme apparenté seraient des outils importants pour assurer la durabilité des pêches artisanales. Dans ce contexte, il a reconnu que:

- l'importance des pêches artisanales continentales et marines comme une source de moyens d'existence, de nourriture, d'emplois et de revenus n'est cependant pas suffisamment reconnue;
- la pauvreté, l'éloignement, la proximité des masses d'eau continentales, les faibles niveaux d'instruction, la marginalisation et l'accès limité aux services sociaux, de même qu'aux ressources financières et physiques, contribuent à la vulnérabilité des communautés de pêche artisanales, notamment aux désastres naturels et aux changements climatiques; et
- il faut encourager les pêches artisanales et assurer leur accès aux ressources fondamentales pour des moyens d'existence durables.

L'atelier a recommandé qu'un instrument international et le programme d'assistance pour les pêches artisanales devraient:

- être documentés sur les principes des droits de l'homme et les instruments appropriés existants pour une bonne gouvernance et un développement durable;
- inclure l'approche écosystémique des pêches (AEP) comme un principe directeur pour la gestion et le développement des ressources; et
- incorporer la gestion des risques de catastrophe (DRM) et l'adaptation aux changements climatiques (ACC) comme une partie intégrante vu que la DRM est un processus évolutif, avant, pendant et après une catastrophe.

Trois groupes de travail concomitants se sont entretenus sur les trois sujets suivants – gouvernance, AEP, DRM et ACC – et sont arrivés à plusieurs conclusions et recommandations au sujet des principes auxquels l'instrument et le programme d'assistance devraient se conformer.

- **Gouvernance:**
  - adoption de bonnes pratiques telles que transparence, cogestion, participation et propriété locale;
  - renforcement de l'effort de sensibilisation, de l'autonomisation et de la cohérence;
  - respect des cultures et traditions;
  - intégration des questions et perspectives de la parité des sexes;
  - renforcement des capacités à tous les niveaux.

- **AEP:**
  - considération similaire pour l'environnement, les ressources et les droits communautaires et leur viabilité;
  - participation de toutes les parties prenantes, que ce soit aux niveaux local, national et régional et promotion des liaisons intersectorielles; et
  - utilisation d'une plus grande gamme d'informations, notamment les données bioécologiques, sociales et économiques, provenant de sources scientifiques et locales et traditionnelles.
- **DRM et ACC:**
  - reconnaissance du lien entre DRM et ACC dans le secteur des pêches artisanales;
  - considération du droit des communautés de pêche artisanales à la nourriture, à l'eau, à l'assainissement et au système sanitaire (WASH) ainsi qu'à l'éducation en ligne avec la charte humanitaire et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD); et
  - habilitation des communautés de pêche artisanales et des gouvernements locaux à prendre des décisions en toute connaissance de cause sur et à participer à la DRM et à l'ACC.

Concernant les domaines et les éléments qui devraient être couverts par l'instrument et le programme d'assistance, l'atelier a recommandé que:

- Toutes les parties engagées dans le système halieutique, c'est-à-dire les activités en amont et en aval et les partenaires en plus des opérations de pêche et des pêcheurs, soient identifiées. Les bonnes pratiques devraient être encouragées en ce qui concerne:
  - la disponibilité et l'accès aux intrants;
  - les opérations de pêche et l'accès aux ressources;
  - les activités après capture; la transformation, la distribution et l'accès aux marchés.
- Une approche holistique et intégrée de gestion de la ressource et de développement social devrait être adoptée, c'est-à-dire incorporer:
  - les questions intersectorielles et la coordination, notamment les éventuels conflits entre utilisateurs de la ressource;
  - les questions interdisciplinaires, telles que parité des sexes (rôle des femmes) et de migration (intégration des saisonniers);
  - le développement communautaire (santé, éducation, micro-finance, etc.).
- Une politique cohérente, comprenant l'intégration de la DRM et de l'ACC dans les politiques et les stratégies des pêches et vice versa, devrait être préconisée;
- La disponibilité, la circulation et l'échange d'informations devraient être améliorés par l'établissement:
  - d'informations transfrontalières qui partagent des protocoles et des systèmes;
  - de plate-formes et réseaux aux niveaux communautaires et nationaux; et
  - d'un flux d'informations bilatérales, horizontales et verticales (parmi les communautés ou pays; entre les communautés et les structures nationales et régionales).
- Les domaines spécifiques qui devraient être abordés concernent:
  - la sécurité en mer;
  - les activités alternatives génératrices de revenu;
  - le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS);
  - la valeur ajoutée des activités après capture et l'accès aux marchés;
  - le développement de la technologie pour les pratiques de pêche responsable et après capture; et
  - la gestion des ressources transfrontalières.

L'atelier a considéré les différents types d'instrument international possibles suivants pour les pêches artisanales:

- directives internationales;
- cadre d'action; et
- annexe au Code de Conduite pour une pêche responsable de la FAO (le Code).

L'atelier a reconnu la valeur et l'acceptation mondiale du Code de Conduite pour une pêche responsable et s'est prononcé en faveur d'un instrument pour les pêches artisanales étroitement lié au Code. L'instrument devrait s'inspirer de ce qui existe déjà et utiliser un langage similaire à celui du Code.

En outre l'atelier a recommandé qu'il soit dûment tenu compte de ce qui suit dans le processus de développement d'un éventuel instrument ou programme d'assistance:

- Référence devrait être faite non seulement aux «États» mais aussi à d'autres parties prenantes, reconnaissant la responsabilité partagée en matière de viabilité de la ressource et de maintien des moyens d'existence.
- La notion de propriété locale, nationale et régionale devrait être assurée et la participation des organisations appropriées garantie.
- Les aspects de la mise en œuvre devraient déjà être considérés à l'étape de la conception, notamment le besoin de conseils techniques et de mécanismes d'appui. Le suivi des résultats devrait être effectué au moyen d'indicateurs d'impact précis et être partie intégrante des modalités de mise en œuvre.
- La nécessité d'adopter une perspective à long terme qui exige un engagement politique et des actifs disponibles durables devrait être reconnue.

Les défis que les programmes d'action pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire devront relever sont considérables. Des efforts concertés et des partenariats sont exigés à plusieurs niveaux et échelles (par exemple entre les donateurs et les gouvernements et communautés des pays partenaires et parmi les parties prenantes). Il est aussi vital de renforcer la notion de propriété nationale et locale conformément à la Déclaration de Paris et l'atelier a marqué un point dans le processus vers une approche intégrée de gouvernance et de développement des pêches artisanales.



## INTRODUCTION

The African Regional Workshop on Securing Sustainable Small-Scale Fisheries: Bringing together Responsible Fishing and Social Development was held in Maputo, Mozambique, on 12–14 October 2010. It was organized by FAO in collaboration with the Mozambique Institute for Small-scale Fisheries, IDPPE (Instituto Nacional de Desenvolvimento de Pesca de Pequena Escala). The workshop was attended by 60 participants representing 16 African governments and 13 national, regional and international organizations and agencies, including civil society organizations (CSOs) and non-governmental organizations (NGOs). Financial support for the workshop was provided by the Swedish and Norwegian governments which were also represented at the meeting (see list of participants in Appendix/Annexe 1).

The African workshop was one of three regional consultative workshops carried out as a follow-up to the 2009 global inception workshop of the FAO Extrabudgetary Programme on Fisheries and Aquaculture for Poverty Alleviation and Food Security<sup>1</sup>. Both the global and the regional workshops built on the outcomes of the Global Conference on Small-Scale Fisheries held in Bangkok in October 2008.<sup>2</sup> This Conference identified several critical ways forward in securing sustainable small-scale fisheries that integrate social, cultural and economic development, address resource access and use rights issues guided by human rights principles, and recognize the rights of indigenous peoples. In considering the outcome of the Conference, many FAO Members at the Twenty-sixth Session of the FAO Committee on Fisheries (COFI) in March 2009 expressed the need for an international instrument on small-scale fisheries that would guide national and international efforts to secure sustainable small-scale fisheries and create a framework for monitoring and reporting. Many Members also supported the need for FAO to establish a specific global programme dedicated to small-scale fisheries.

The regional workshops were a means to consult with national and regional stakeholders and to identify good practices in the governance of small-scale fisheries. The purpose of the workshops was to provide guidance on the scope and contents of the proposed potential international small-scale fisheries instrument and on the priorities and implementation modalities for a global assistance programme. Another aim was to identify work that is already being done in the priority areas identified and to look for possible ways of creating partnerships and synergies with other programmes. The Workshop Agenda is attached as Appendix 2.

## OPENING AND INTRODUCTORY SESSIONS

Mr Julio De Castro, FAO Representative in Mozambique, welcomed the participants and thanked the organizations and governments supporting their participation. He expressed FAO's gratitude to the Government of Mozambique for hosting this regional workshop, especially also because small-scale fisheries played such an important role in the well-being of coastal and inland communities and contribute so widely to essential food supplies in the country.

Mr Gabriel Mutisse, Vice-Minister of Fisheries, Mozambique, formally opened the workshop. He thanked FAO for convening this important workshop in Mozambique. He noted the critical role that small-scale fisheries played in the fight against poverty and food insecurity in the country and more widely in Africa. He wished participants fruitful deliberations and a pleasant stay in Maputo.

An introduction to the three regional consultative workshops including the current workshop for Africa was provided by Mr Rolf Willmann. He noted that through a series of world summits since the mid-1990s (e.g. the three World Food Summits in 1996, 2001 and 2009), a global consensus has emerged to prioritize the Millennium Development Goals (MDGs) and focus on the reduction of poverty and food insecurity. Given that the vast majority of fisheries employment is found in the small-scale sector, there is a growing global and national recognition of the important role of small-scale fisheries in poverty alleviation and

---

<sup>1</sup> See FAO. 2010. *Report of the Inception Workshop of the FAO Extrabudgetary Programme on Fisheries and Aquaculture for Poverty Alleviation and Food Security*. Rome, 27–30 October 2009. FAO Fisheries and Aquaculture Report. No. 930. Rome. 68p.

<sup>2</sup> See FAO. 2009. *Report of the Global Conference on Small-scale Fisheries – Securing Sustainable Small-scale fisheries: Bringing together responsible fisheries and social development*. Bangkok, Thailand, 13–17 October 2008. FAO Fisheries and Aquaculture Report. No 911. Rome. 190p.

food security. In FAO, this has been reflected in small-scale fisheries having become a regular and stand-alone agenda item in the COFI since 2003. Moreover, FAO has developed and published technical guidelines and a technical paper on increasing the contribution of these fisheries to poverty alleviation and food security.<sup>3</sup> In October 2008, FAO co-organized – with the Royal Government of Thailand and in collaboration with the Southeast Asia Fisheries Development Center (SEAFDEC) and the WorldFish Center – a global conference on securing small-scale fisheries in Bangkok, Thailand. The Conference was attended by more than 280 participants from 65 countries. It was preceded by a preparatory workshop of more than 100 participants of fishworker organizations and CSOs.<sup>4</sup> Building on the outcomes of this conference as well as of the inception workshop of the FAO Extrabudgetary Programme on Fisheries and Aquaculture for Poverty Alleviation and Food Security,<sup>5</sup> the regional workshops have been organized in response to the need expressed by many Members of the COFI for an international instrument on small-scale fisheries and for FAO to establish a specific global programme dedicated to small-scale fisheries.

## OVERVIEW PRESENTATIONS

Four presentations were given to provide background information on key subjects related to securing sustainable small-scale fisheries:

1. good practices in the governance of small-scale fisheries, with a focus on rights-based approaches;
2. good practices in applying the ecosystem approach to small-scale fisheries;
3. reducing vulnerability of fishing and fish farming communities to natural disasters and climate change; and
4. gender and small-scale fisheries in Africa: considerations, issues and good practices.

The third presentation also included a summary of the outcomes of the previous day's meeting on reducing vulnerability of fishing and fish farming communities to natural disasters and climate change.<sup>6</sup>

Four background papers on these subjects were made available to the workshop.

### *Good practices in the governance of small-scale fisheries, with a focus on rights-based approaches*

A presentation on good practices in the governance of small-scale fisheries, with a focus on rights-based approaches, was given by Mr Willmann based on a background paper prepared by Mr Anthony Charles, Professor, Saint Mary's University, Halifax, Canada. Fishery rights – both to access the fishery resources and to be involved in management decision-making – are now seen as best discussed alongside human rights, notably in small-scale fisheries. A rights-based approach, in defining and allocating rights to fish, would also address the broader human rights of fishers to an adequate livelihood and would therefore include poverty-reduction criteria as a key component of decisions over equitable allocation of rights. Good access rights should balance social, cultural, economic and environmental goals, assist in reducing conflict, enhance food security and livelihoods for small-scale fishers and fishing communities, and facilitate the protection of local ecosystems.

Mr Willmann noted that use rights are crucial for sustainable, responsible fisheries, and come together with responsibilities for stewardship and conservation. Use rights already exist in many fisheries, and should be recognized. Use rights must be appropriate to the cultural and historical situation, policy directions, as well as financial and human capacities.

<sup>3</sup> See FAO. 2005. *Increasing the contribution of small-scale fisheries to poverty alleviation and food security*. FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries. No 10. Rome. 79p.; and Béné, C., Macfadyen, G. & Allison, E.H. 2007. *Increasing the contribution of small-scale fisheries to poverty alleviation and food security*. FAO Fisheries Technical Paper. No. 481. Rome, FAO. 125p.

<sup>4</sup> See FAO. 2009 *Report of the Global Conference on Small-scale Fisheries – Securing Sustainable Small-scale fisheries: Bringing together responsible fisheries and social development*. Bangkok, Thailand, 13–17 October 2008. FAO Fisheries and Aquaculture Report. No 911. Rome. 190p.

<sup>5</sup> See FAO. 2010. *Report of the Inception Workshop of the FAO Extrabudgetary Programme on Fisheries and Aquaculture for Poverty Alleviation and Food Security*. Rome, 27–30 October 2009. FAO Fisheries and Aquaculture Report. No. 930. Rome. 68p.

<sup>6</sup> A one-day preparatory workshop was held on 11 October 2010 to discuss issues specific to disaster risk management (DRM) and climate change adaptation (CCA) in fishing and fish farming communities.

Management rights can be effective when assigned specifically on a community basis; this leads to community-based fisheries management. Community rights draw on local institutions as well as moral pressure to create incentives for better resource stewardship. This in turn can increase efficiency of management and improve local enforcement/compliance.

In concluding, Mr Willmann noted that good practices in small-scale fisheries governance should include: (i) adoption of a “rights-based” approach that links fishery rights and human rights; (ii) assurance of secure access rights by small-scale fishers to a fair share of fishery resources; (iii) provision of organizational capacity, legal space, and empowerment; (iv) adoption of an integrated system-oriented community-focused approach and of a sustainable development approach; (v) focus on food sovereignty and household/community well-being; and (vi) inclusion of beyond-fishery policy measures and livelihood diversification options.

### *Good practices in applying the ecosystem approach to small-scale fisheries*

Ms Lena Westlund, FAO consultant, presented her paper on the ecosystem approach to fisheries (EAF) and its application to small-scale fisheries. She explained that the EAF has developed in response to the need to address the precarious state of many fishery resources and the fact that conventional fisheries management frameworks – focusing on target species fish stocks – have in many instances proved ineffective. The EAF principles are not new but firmly anchored in a number of policy instruments and international agreements on sustainable development. The FAO Code of Conduct on Responsible Fisheries (the Code) contains the same philosophy and values. Many governments and organizations are moving towards implementing ecosystem-based approaches to fisheries and natural resource management. However, while general principles are well accepted and understood, challenges still remain in actual implementation. These challenges may be particularly great in small-scale fisheries in developing countries where capacities are often lacking and poverty can be an issue.

Ms Westlund continued to present some of the opportunities and entry points for implementing an EAF in the context of small-scale fisheries in Africa:

- an EAF allows taking into account the complexity that often characterises marine, coastal and inland aquatic ecosystems;
- an EAF aims at balancing the human dimensions with the natural aspects of fisheries and related ecosystems in a holistic, integrated and participatory manner, which is particularly relevant for small-scale fisheries; and
- to embark on an EAF does not mean that all existing policies have to be scrapped or that everything has to be done at once. More often than not, EAF implementation is an evolutionary process, and it allows for a step-by-step approach.

However, there are also a number of challenges for implementing the EAF in general but also more specifically for small-scale fisheries in developing countries, e.g.:

- deficient incentives for engaging in longer-term processes;
- weak capacities and institutional structures at the local and community levels;
- insufficient links between (national) policy and (local) implementation and weak intersectoral coordination;
- need for appropriate legislation, long-term political support and sustainable resourcing; and
- poor data and information.

These challenges need to be acknowledged and considered in the design of the proposed international instrument and global assistance programme for small-scale fisheries. Some aspects to consider include:

- fisheries and aquaculture sector policies and programmes should be informed by a human rights approach to development that is pro-poor and gender sensitive;
- solutions will have to be found that are acceptable to both ecosystem conservation and social and economic development;
- effective participation of small-scale fishers and fishworkers should be supported through the promotion of co-management and adaptive management approaches, the use of local and traditional knowledge, and capacity building and organizational development. Consultations

should be inclusive and draw on the experience and knowledge of local, national and international organizations and institution;

- the need to strengthen the policy and legislative frameworks should be recognized and new institutional arrangements may be required to ensure cross-sectoral coordination. Capacity building and awareness raising will be needed at all levels; and
- EAF plans, management and implementation should be proactive with regard to trends and global changes, including climate change and globalization.

In concluding her presentation, Ms Westlund noted that the potential instrument and programme also should promote policy coherence through linkages between the EAF, sectoral policies and strategies and national planning processes such as poverty reduction strategy papers (PRSPs), national development plans, and the United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) and One UN processes.

### ***Reducing vulnerability of fishing and fish farming communities to natural disasters and climate change***

Ms Florence Poulain, FAO headquarters, presented a paper by Mr Jock Campbell, FAO consultant, on disaster risk management (DRM) and climate change adaptation (CCA) in the context of small-scale fisheries and reiterated how fisheries and aquaculture play an important role in the lives of all people in the African region as a major source of animal protein, as a key part of food security and as income. However, the contribution that fisheries and aquaculture make to the nations of the region is threatened by increasing vulnerability of the people involved in the sector. This vulnerability is partly inherent in the nature of many fisheries due to the dynamics of the land–water interface. However, the level of vulnerability is rising because of increased incidence of hazards, the influence of climate change and, in some cases, political instability.

Ms Poulain explained that if the benefits that flow to communities and nations from fisheries are to continue, it is essential that appropriate response mechanisms are developed to deal with the increasing vulnerability. The strengthened interconnectedness between hazards and climate change suggests that an integrated approach to address them simultaneously is needed. Likewise, the linkages between disaster preparedness, disaster response and rehabilitation suggest that these need to be combined into a holistic DRM process. It should also be recognized that greater emphasis on an ecosystem-based approach to fisheries and aquaculture is essential. In addition, the DRM and fisheries-specific approaches need to be more closely linked with wider development processes and fully mainstreamed in sector and cross-sectoral development processes.

Effective DRM engagement requires high degrees of coordination and cooperation among global, regional, subregional, national and local agencies. Within the Africa Region, there are a number of key agencies and other institutions that should be considered when responding to vulnerability at the sectoral level. These organizations can often provide valuable guidance, documentation and support. There is also considerable potential for mainstreaming DRM into sectoral policies and plans, and for translating those plans into strategies, tools and actions.

Ms Poulain also presented the outcome of the meeting on Reducing vulnerability of fishing and fish farming communities to natural disasters and climate change held on 11 October 2010 (see summary report in Appendix 3). This meeting had acknowledged:

- the inherent and increased vulnerability of small-scale fishing communities to natural disasters (e.g. cyclones, floods, drought) and to climate change; and
- that DRM efforts need to be inclusive and address climate change and in particular sea temperature rise.

The meeting had further recommended the following ways forward:

- to conduct advocacy activities in support of DRM and CCA sectoral integration, capitalizing on political momentum (e.g. the 2010 Ministerial Declaration<sup>7</sup>);

---

<sup>7</sup> Declaration of the Second African Ministerial Conference on Disaster Risk Reduction held in Nairobi, Kenya, from 14 to 16 April 2010.

- to promote regional and national harmonization and coordination on DRM and fisheries, and empowerment of competent authorities;
- to provide technical and policy guidance on DRM and CCA integration at all levels;
- to integrate risk management in disaster-prone areas at the community level, using existing community structures where possible;
- to support institutional development to assume new functions;
- to promote participatory approaches and two-way communication; and
- to improve the sharing and dissemination of research and information on DRM issues to feed into policy formulation, decision making and community interactions.

The meeting also identified a wide range of cross-cutting issues to incorporate into DRM and CCA and fisheries strategies and programmes. These were: gender, environment, good governance, human rights, social aspects (education, health, sanitation), poverty and vulnerability, food security, and partnerships. It was recognized that it might not always be possible to include all cross-cutting issues effectively and that there could be a need for prioritization. For organizations to undertake such prioritization, a set of criteria is needed based on, *inter alia*:

- the location-specific conditions and risk profiles;
- the implementing organization's mandate; and
- the implementing organization's partnerships - their interests and ability to assist.

In these prioritization and programme planning processes, particular attention should be given to enhancing people's self-determination capacity and promoting their right of choice.

### ***Gender and small-scale fisheries in Africa: considerations, issues and good practices***

Ms Diei Ouadi introduced a paper by Ms Westlund on gender and small-scale fisheries. She noted that the fisheries and aquaculture production sectors are often perceived as male-dominated because most fishers – those who go out in boats and fish – and the majority of the owners of fish farms are men. However, women also play an important role, and a closer examination of gender in fisheries reveals a more complex situation according to countries and cultural contexts. Women are in particular involved in the post-harvest subsector but are also found as entrepreneurs, fishers and in many auxiliary activities. It is estimated that about half of all people around the world working full-or part-time in fisheries and aquaculture are women.

While the concept of gender, by definition, deals with both men and women and the socially, culturally and economically established roles and relationships between them, women are often more disadvantaged than men. Gender equality efforts hence often mean supporting and empowering women while working with both men and women. The current common approach is gender mainstreaming, which aims at incorporating the needs and perceptions of both men and women in the development agenda.

Work done by women, including both professional activities and reproductive, household and community services, is often valued lower than that by men. Women tend to be under-represented in decision-making processes and have more limited access to resources than men. Because both men and women are integral parts of small-scale fisheries and fishing communities, gender considerations and concerns are a priority. This is particularly important at the present time when the small-scale fisheries sector is at a cross-roads, with the opportunity to steer its development towards increased sustainability and secured rights for those dependent on it for their livelihoods. The needs and opinions of both men and women must be considered.

Gender equality is supported by the Universal Declaration of Human Rights (UDHR), the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW) and the Beijing Declaration and the Beijing Platform of Action. Gender equality is also one of the MDG targets. In international policy instruments relevant to fisheries, gender is rarely addressed explicitly or in any detail. At the national level, gender is often part of projects but does not sufficiently inform fisheries management plans, development strategies and legislation. Often, the results of gender mainstreaming efforts are not monitored and analysed. However, a number of good practices have evolved over the years.

Ms Diei Ouadi concluded by suggesting that the proposed new international instrument on small-scale fisheries and the related global assistance programme should include a section on gender and relevant

activities for improving gender equality. Some of the elements and aspects that should be considered when developing such a gender agenda include: reference to existing international instruments relevant to gender equality; global and cross-sectoral scope but with provisions for local-level gender equality initiatives and for specific needs in marine and inland small-scale fisheries; existing lessons learned and good practices taken into consideration; effective monitoring systems that measure impact; meaningful analyses of gender-disaggregated data and information; incorporation of gender analysis in project formulation processes and implementation of both targeted interventions and general mainstreaming; recognition and promotion of women's role in and contribution to improved resource governance and fisheries management, and support to women's capacity to effectively participate in relevant institutions; and transparent and participatory approaches to gender equality interventions. Moreover, the programme and instrument should include provisions for promoting the inclusion of gender equality considerations and effective implementation of gender approaches at all levels and strengthen the linkages to existing national planning processes to ensure increased attention to gender issues in fisheries and aquaculture.

## **WORKING GROUP DISCUSSIONS – FIRST SESSION**

The workshop participants were divided into three working groups to discuss, according to the subjects presented: (i) good governance and rights-based approaches (English and French, with translation), (ii) application of the EAF (French), and (iii) DRM and CCA in the small-scale fisheries sector (English). Gender considerations were made a cross-cutting issue to be discussed by all groups. In this first session, the discussions were to focus on high priority actions in promoting the implementation of good practices, as well as specific assistance needs and partnership arrangements.

### ***Group 1: Good governance and rights-based approaches***

Participants in the group made statements on and discussed a wide range of issues. These referred to three main areas: (i) resource access regimes and fishing rights, (ii) access to markets and inputs, and (iii) competition among resource users, differing views and conflicts.

- **Resource access regimes and fishing rights**
  - In many African countries, fishing licences are required, especially in the industrial fisheries. The licence is generally valid for one year and then needs to be renewed. The reason for the short duration is that licences have been introduced as a revenue collection mechanism rather than a fisheries management tool.
  - Small-scale fishers require fishing permits in some cases but generally they do not go through this process and hence, in reality, there is an open access system.
  - Among the countries represented, only South Africa currently has a fully developed fishing rights system but it has taken many years and much litigation to accommodate the rights of small-scale fishers. This is a process that has not yet been entirely completed.
  - There is generally no capacity to limit artisanal (small-scale) fisheries practitioners but many governments are currently working with fisheries community groups and organizations in support of licensing and monitoring, control and surveillance (MCS) activities. Some form of community-based and co-management arrangement appears to be the only way to institute effective fisheries management in small-scale fisheries.
  - Traditional fishing communities (such as those around Lake Turkana in the Great Rift Valley in Kenya) were used to their own system but fishers are not protected against the many new entrants and there is no law protecting traditional fishers from this intrusion.
  - In the case of Côte d'Ivoire, there are a number of artificial lakes, and fishers from neighbouring countries have started to exploit these fishery resources. Currently, there is an attempt to integrate them better into the local economy. There are also conflicts with farmers close to the lake and a need to work with livestock breeders. Côte d'Ivoire would like a management plan for artificial lakes, including consideration of property rights. Another important area is the social development requirements in communities that need to be addressed (in addition to resource management, etc.), i.e. both social development and responsible fishing practices are needed.

- **Access to markets and inputs (including finance)**
  - Improved access to markets – locally, nationally and internationally – for small-scale fishers and fishworkers is needed. Fish is often bought by outsiders at low prices and sold in markets that local communities cannot access.
  - There is also a need for better access to credit and empowerment of communities to properly benefit from their resources (instead of benefits going to, for example, outside traders). However, priorities and challenges differ from country to country.
- **Competition among resource users, differing views and conflicts**
  - Over-dependency on fishery resources can lead to over-exploitation. Many people feel that fisheries is the easiest way of finding a livelihood – easier than agriculture – and the sector attracts new fishers, which increases the fishing pressure.
  - Small-scale fishers are often in conflict with industrial fisheries. They also compete with other activities in the same arena, such as tourism, and conservation measures in areas where traditional fishers used to go fishing.
  - Fishing community and other stakeholder groups need to participate in co-management committees. Such committees have become necessary for solving conflicts among different stakeholders wanting to use the same area and resources for different activities.
  - To resolve conflicts, fishing communities need to be strengthened so that they can defend their interests – for example, they need to be able to read and interpret documents, etc.
  - Politicians do not always recognize social benefits but tend to focus more on economic profits.

The group identified a number of challenges in securing small-scale fisheries and improving the livelihoods of fishing communities. These referred to:

- enhancing access to the open sea and providing security for fishers;
- improving incomes, in particular considering that small-scale fish processing – smoking and drying – does not tend to add much value; there is a need for other conservation methods in order to access more competitive markets;
- developing infrastructure in order to improve market access;
- establishing functioning education and health care services in remote areas;
- ensuring compliance with existing regulations and avoiding destructive fishing methods (poison, dynamite and chemicals, and nets with small mesh size);
- avoiding oil spillage and other environmental problems from outside of fisheries;
- assuring quality to prevent fishers from selling spoilt fish and/or using chemicals to preserve fish;
- informing and communicating with politicians not having a fisheries background;
- securing resources, both human and financial, to manage fisheries;
- limiting post-harvest losses; and
- stopping poaching – a problem associated with continued poverty.

The groups also discussed a way forward to deal with the identified challenges. The following priority areas for action were identified:

- dissemination of knowledge and reinforcement of institutions so that communities can better defend their needs;
- introduction of co-management systems and of marine protected areas (MPAs) that benefit fisheries management, allowing the time necessary for such arrangements to become effective;
- recognition of fisherfolk as a professional group;
- recognition by governments of the very important role the sector plays and of the socio-economic reasons for supporting small-scale fisheries;
- adoption of the precautionary approach in both small-scale and large-scale fisheries to ensure sustainability;
- strengthening of MCS;
- legislation that protects the rights of artisanal fishers; and
- sensitization of fishers on the need to reduce capacity, and support to the creation of alternative livelihoods.

### ***Group 2: Application of the EAF***

Group 2 started its deliberations by examining experiences of the participants and good practices known to them. Several countries (Burkina Faso, Congo, Guinea, Mali) represented in the group had participated in the co-management project under the FAO/DFID Sustainable Fisheries Livelihoods Programme (SFLP). There were also, among other things, relevant experiences to report from larger-scale fisheries in Morocco and Madagascar as well as from regional organizations (the Regional Fisheries Committee for the Gulf of Guinea – COREP – and the Indian Ocean Commission – IOC).

The good practices reported on included:

- **Participation**
  - dialogue between authorities and communities and co-management;
  - participatory diagnoses and analyses;
  - stakeholder participation in decision-making, practical implementation, and programme and project evaluations;
  - creation of alternative income-generating activities; and
  - making actors and communities responsible for their own development and supporting them to gain the capacities needed to allow them to engage in these processes.
- **Institutions**
  - appropriate legal frameworks (local experiences can inform national legal framework requirements);
  - local institutions comprising all stakeholder groups (fishers/producers, post-harvest sector; women, authorities) and specifying their respective roles;
  - institutional structures that can accommodate migrants;
  - conflict resolution mechanisms;
  - national cooperation platforms;
  - participatory MCS;
  - capacity development, training and education;
  - regional resource access agreements; and
  - recognition of the time required to establish effective institutions.
- **Gender**
  - women present in community decision-making structures;
  - “positive discrimination” measures in favour of women (in consultation with men);
  - gender and women empowerment institutions and focal points;
  - reduction of women’s workload (equipment, technical assistance); and
  - recognition of the important role of women in fisheries (“men fish and women do all the rest”).

The group identified main constraints to applying the EAF:

- lack of effective MCS capacities;
- lack of alternative income-generating activities;
- lack of structure for management of shared resources; and
- insufficient funds to “do everything” and apply an (fully) integrated approach.

The following needs for assistance were listed:

- capacity building at all levels for better understanding and applying the EAF;
- development of practical tools for implementing the EAF;
- integration of the EAF in policies and strategies;
- documentation and replication of good co-management practices, especially of the SFLP;
- harmonization of regional fisheries regulations;
- strengthening of regional institutions for fisheries management and financial support to cross-border projects;
- support to MCS (equipment, training);
- stock assessments and surveys of all waterbodies;

- development of fishery product added-value and improved market access
- support to research;
- improvement of statistics;
- development of projects that integrate gender aspects; and
- promotion of increased consideration of the EAF.

Cooperation with a wide range of partners will be required in order to support the application of the EAF. This would include regional and subregional arrangements, South-South partnerships and cross-sectoral collaboration, and involve:

- bilateral donors and international development agencies;
- international and national CSOs and NGOs, and foundations; and
- private sector (banks, microfinance institutions) and user fee arrangements.

The group concluded that the EAF is relatively often mentioned in policies, strategies and laws but documented the experiences from practical implementation are still scarce. At the same time, there are many elements of THE EAF that are already being implemented (participatory, integrated and holistic approaches, co-management, sustainable livelihoods analysis frameworks) that can serve as a basis and provide lessons learned.

### ***Group 3: DRM and CCA in the small-scale fisheries sector***

The working group used the United Nations International Strategy for Disaster Reduction (UNISDR) definition of DRM:

“The systematic process of using administrative directives, organizations and operational skills and capacities to implement strategies, policies and improved coping capacities in order to lessen the adverse impacts of hazards and the possibility of disasters.”

As a reference, the group noted that African disasters in 2009 (according to the Centre for Research on the Epidemiology of Disasters – CRED) had included:

- 3 climatological disasters (extreme temperatures, droughts) (most victims);
- 46 hydrological disasters (floods, landslides);
- 2 geological disasters (earthquakes); and
- 13 meteorological disasters (storms).

The group reviewed the findings of the previous day’s meeting on DRM and fisheries<sup>8</sup> and then continued by identifying types of disasters and their impacts on fishing communities, discussing the link between climate change and disasters, and finally identifying ways forward at regional, national and local-levels. The group focused the discussion on disasters caused by floods, droughts, cyclones, tsunami/earthquakes and landslides, and on the link between climate change and disaster events. Conflicts, HIV-AIDS and temperature rise were also discussed. A number of cross-cutting issues were identified, including education (including indigenous knowledge), health, development, poverty, food security, governance and culture.

An example of good practices from Mozambique was presented. The National Institute for Disaster Management (INGC) works in 28 inland districts and has created training centers for reducing vulnerability. Some of them are situated along the Save River where people live of agriculture and fisheries. These communities have been much affected by droughts and both agriculture and fisheries have been affected. Activities for mitigating the disaster impact that have been supported include the introduction of drought-tolerant culture, production of liquor and jam from forest fruits and the use of traditional medicine plants for water purification. Small-scale fishers have also been trained in handicraft production and how to process and conserve fish.

At the regional level, it was noted that available instruments for DRM include the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries, the Hyogo Framework of Action and the 2010 Ministerial Declaration<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> A one-day preparatory workshop was held on 11 October 2010 to discuss issues specific to disaster risk management (DRM) and climate change adaptation (CCA) in fishing and fish farming communities.

<sup>9</sup> Declaration of the Second African Ministerial Conference on Disaster Risk Reduction held in Nairobi, Kenya, from 14 to 16 April 2010.

Organizations involved are the New Partnership for Africa's Development (NEPAD), UNISDR, African Union (AU), the regional economic communities (RECs), the regional fishery bodies (RFBs) and FAO. There is however a need to clearly define a strategy/policy for the African region to address DRM (including emergency response) in fisheries with a focus on the small-scale sector. This includes the creation of a fishery secretariat in the AU Interafrican Bureau for Animal Resources (IBAR) and the inclusion of DRM in relation to fisheries in regional programmes (e.g. the AU Integrated Cooperation Regional Mechanism – ICRM). Among RECs and RFBs, there should be enhanced collaboration on policy formulation regarding DRM in fisheries and a protocol for information sharing. Other transboundary protocols on information sharing should also be established, as required. Furthermore, awareness needs to be raised across the region on the benefits of small-scale fisheries with respect to food security, poverty alleviation and vulnerability reduction.

At the national level, strategies and plans should be aligned with and contextualized within existing programmes of RECs and RFBs, and include DRM for fisheries with a focus on small-scale fisheries. For this and for the establishment of DRM systems, political commitment to financial resource allocation is needed.

The collaboration between fisheries administrations and national DRM institutes need to be strengthened or established. In disaster-prone areas where national DRM structures do not exist, they should be established. The flow of information should increase and information sharing be enhanced at all levels and across sectors. For all institutions involved in DRM, there should be capacity building and fishing communities should be involved in national contingency planning. For safety-at-sea, a legal framework should be established and safety equipment should be made available on the national market.

At the local-level, DRM committees should be established at the community level. Where other committees, like co-management or community development committees exist, the DRM function could be included in their tasks. These committees should be trained in risk assessment and management and how to communicate at different levels. There should be an increased flow of information from the local (community) to the national level about disasters, and climate change and platforms/networks should be organized at the community, national and regional levels to share, document and disseminate information and good practices. Early warning systems at the local, national and cross-national levels should be installed or improved. Regarding safety at sea, training for fishers in safe fishing and navigation practices should be arranged. Safety and communication equipment should also be made available at the local level.

#### ***Plenary observations and questions***

Following each working group presentation, participants in plenary made observations and asked questions. It was noted that there was a lot of common ground across the three themes. Another general observation was that there is a lack of experience from practical application and implementation in all three fields – governance based on human-rights-based approaches, the EAF and DRM and CCA in small-scale fisheries.

The human rights-based approach was supported; at the same time, the continued importance of customary laws and traditions was recognized. Awareness raising and capacity building at the community level are important building blocks for improved governance and resource management. However, in a context of poverty, it can be difficult to gain support for sustainable practices because poor people cannot easily change and may not have other livelihood opportunities. A special focus on creating alternative income-generating activities will thus be needed. It is also important to look at poverty in a holistic way and increase the availability of social services in the communities. The situation of children should be given special attention, fighting child mortality and child labour. Capacity building should focus on support that allows people to help themselves and make their own decisions about their future.

On the issue of improving value-added and marketing, it was noted that governments should take responsibility for ensuring that fishing communities have access to markets. At the same time, it was pointed out that when a large part of the production is exported, local food security can be negatively affected and – depending on local circumstances – it may be better to focus on the development of alternative businesses and income-generating activities.

While it was highlighted that fleet capacity reduction efforts should focus on the large-scale sector, it was at the same time mentioned that even though small-scale boats generally have less impact (on the environment and fishery resources), they do sometimes fish in, for example, nursing grounds, and a reduction of small-scale boats could thus be a good thing. Closed areas and/or seasons and MPAs could be used in such situations. There was also a question raised about how to define “small-scale” and “large-scale”. These definitions may vary from one location to another depending on the circumstances.

When using co-management arrangements, decisions are made jointly by the authorities and the communities. The communities are hence not deciding on their own, and the importance of management being transparent and made accountable to the communities was pointed out. Migrant fishers play a particularly important role in the dynamics of small-scale fisheries and they need to be integrated in governance systems and decision-making processes. Hence, management arrangements that can accommodate their mobility need to be established.

With regard to the EAF, it was noted that it would be important to document work that has already been done (e.g. SFLP co-management) and communicate this to governments and stakeholders. At the same time, there is a need for pilot projects and better exchange of information. In the context of THE EAF applicaton, the start-up of activities of the EAF Nansen project should be noted.

Institutional aspects were considered very important in all areas, including with regard to gender. The role of women in small-scale fisheries, particularly in the post-harvest sector, cannot be emphasized enough. Several participants reported that gender focal points generally exist in the ministries. However, having focal points and women in institutions does not automatically address gender issues. There is a need to look at how things affect women (and not just look at the numbers). Moreover, policy implementation is often weak. Information and knowledge are needed to develop good and effective policy development. The UNISDR informed the meeting of published material on good practices of DRM and CCA that are available.

## **THE HUMAN RIGHTS-BASED DEVELOPMENT FRAMEWORK**

Mr Willmann gave a presentation on human rights principles and the human rights-based approach to development that should inform policy-making in small-scale fisheries in procedural terms and terms of contents. There was a consensus and high-level international commitment to integrate the promotion and protection of human rights into national policies and to support the further mainstreaming of human rights throughout the UN system. Human rights are indivisible but can be grouped into civil and political rights, social, economic and cultural rights, and collective or solidarity rights.

Principal human rights instruments include the UDHR, the International Covenants on Civil and Political Rights and on Economic, Social and Cultural Rights, the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination, CEDAW (see also below), the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families, the UN Declarations on the Right to Development and Rights of Indigenous Peoples as well as several International Labour Organization (ILO) conventions on fundamental principles and rights at work, including the Work in Fishing Convention.

Principles that are integral to the fulfilment of human rights include active, free and meaningful participation, the identification of “rights holders” and “duty bearers” in order to raise the levels of accountability in the development process, non-discrimination of any kind as to race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, national or social origin, property, birth or other status. Development interventions must include safeguards to protect against threats to the rights and well-being of vulnerable and marginalized groups and give importance to policies and initiatives required to empower local participants while guarding against reinforcing any existing power imbalances.

Of particular relevance to small-scale fisheries and their communities including indigenous peoples are core principles articulated by indigenous representatives that are at the heart of the UN Declaration on the Rights of Indigenous People. These include “self-determination”, i.e. right of all peoples to freely pursue their economic, social and cultural development, “development” with identity, i.e. peoples’ socio-cultural

expressions, values and traditions should not be threatened by the development process, and “free, prior and informed consent” demands that States and organizations of all kinds and at all levels obtain indigenous peoples’ authorization before adopting and implementing projects, programmes, or legislative and administrative measures that may affect them, entitlement to own, use, develop and control the lands, territories and resources that they possess by reason of traditional ownership, occupation or use, and cultural rights, as indigenous peoples’ cultures are distinct and threatened by continuous change and pressures for assimilation, as well as gender equality.

Necessary, specific and unique elements of the human rights-based approach to development include the identification of the human rights claims of rights-holders, obligations of duty-bearers and causes for non-realization of human rights. In order to assess existing capacities to claim rights and fulfil obligations – and to develop strategies to build such capacities – monitoring and evaluation of both outcomes and processes should be informed by human rights bodies and mechanisms.

Given the high levels of insecurity and vulnerabilities faced by many small-scale fishing communities, a rights-based approach can break the vicious circle of poverty, vulnerability and marginalization. In this context, Mr Willmann referred to the importance of the right to food and the obligation of States to take immediate action to fulfil the fundamental right of everyone to be free from hunger.

In concluding his presentation, Mr Willmann noted that the human rights-based approach to development provides a stronger basis for citizens to make claims on their States and hold them accountable. The approach recognizes that everyone, including disadvantaged groups, has legally mandated rights and the basis to claim them, not as charity, but as a right. This creates the basis for individual and collective action and participation in governance for positive change. Moreover, the human rights-based approach seeks to expand the capabilities and the freedoms enjoyed by vulnerable people. It provides them with an opportunity to fulfil their potential and supports them to remove obstacles such as illiteracy, ill health, lack of access to resources, as well as lack of civil and political freedoms that prevent people from doing what they want to do.

## **EXISTING INTERNATIONAL INSTRUMENTS**

### ***The right to adequate food***

Ms Cecilia Luna, FAO Mozambique, made a presentation on the right to adequate food. This right is derived from the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR) of 1999. The General Comment 12 of the ICESCR states that:

“The right to adequate food is realized when every man, woman and child, alone or in community with others, have the physical and economic access at all times to adequate food or means for its procurement.”

Its principal elements include:

- the right to feed oneself in dignity (it does not mean to have a right to be provided food);
- States must take steps to the maximum of their available resources: measures to respect, protect and fulfil;
- to achieving progressively the full realization of the right to food; however, an immediate obligation must be to protect the right to be free from hunger;
- identify vulnerable populations and make efforts to improve their access to food and their capacity to feed themselves.

The link between the right to adequate food and fisheries can be translated through the need to:

- ensure resources sustainability, respecting the interest of present and future generations;
- reduce vulnerability and optimize the flow of benefits to fishing communities and the wider economy; and
- protect and facilitate the access to resources of the subsistence and small-scale fishers.

Relevant elements for the realization of the right to food seen in recent fisheries legislation include:

- provisions dealing with conservation and sustainable use of fisheries resources;
- the granting of use rights to local fishing communities;
- provisions on preferential access for subsistence fishers;

- measures targeting vulnerable fishing communities; and
- others regarding credit and extension services.

Provisions that are still needed include:

- active involvement of all relevant stakeholders in the decision-making process at all levels;
- due regard for customary and traditional fishing rights and practices;
- promote the role of women in fisheries organizations, policy and decision-making bodies;
- adequate measures for the most disadvantaged groups of the population, including granting credit, extension and support services to these groups;
- exit strategies for disadvantaged groups that need to find alternative livelihoods;
- ensure the enforceability of the rights allowing individuals to hold governments to account and to obtain redress when their rights are violated;
- clearly defined roles, mandates, responsibilities of key institutions;
- multisectorial approach – consultation – consensus;
- protect the right to work related to fisheries;
- strengthen the local government and entities that deal with these activities;
- allocation of use rights to local fishing communities;
- capacity building to government institutions, fishing communities and CSOs that work in the sector (include the rights-based approach to development); and
- awareness raising and information strategies.

#### ***Instruments relevant to gender***

Ms Gunilla Greig, Swedish Board of Fisheries, made a presentation on international instruments relevant to gender. It was based on a presentation made by Ms Chandrika Sharma in the conference on Recasting the net: Defining a gender agenda for sustaining life and livelihood in fishing communities, organized by the International Collective in Support of Fishworkers (ICSF) in Chennai, India, on 7–10 July 2010.

As mentioned in the earlier presentation on gender, there are three main relevant instruments:

- UDHR (1948) and other international human rights instruments;
- CEDAW (1981); and
- Beijing Declaration and Platform for Action (Fourth World Conference on Women, 1995).

As the UDHR had been mentioned by other presenters, Ms Greig focused on the CEDAW and the Beijing instruments.

The CEDAW is often described as an international bill of rights for women and it spells out the meaning of equality and how it can be achieved. It defines what constitutes discrimination against women and sets up an agenda for national action to end such discrimination. It also includes rights applying specifically to women recognized in earlier treaties. Moreover, it addresses both civil and political rights and economic, social and cultural rights. The CEDAW affirms women's rights to non-discrimination in education, employment and economic and social activities, in particular rural women.

Under the CEDAW, States are obliged to work towards modification of social and cultural patterns of individual conduct to eliminate “prejudices and customary and all other practices which are based on the idea of the inferiority or the superiority of either of the sexes or on stereotyped roles for men and women”.

The Beijing Declaration and Platform for Action was adopted by the Fourth World Conference on Women, convened by the UN in Beijing. The declaration embodies commitment of the international community to the implementation of the Platform for Action and recognizes that “women's rights are human rights”. It is the global community's most comprehensive policy document for the empowerment of women and gender equality.

The Beijing Platform of Action sets out measures for national and international action for the advancement of women. In 12 critical areas of concern – including “women and the environment” – it highlights women's rights under strategic objectives and provides concrete, detailed recommendations for action. It

recognizes that “women have an essential role to play in the development of sustainable and ecologically sound consumption and production patterns and approaches to natural resource management”.

The CEDAW and the Beijing Declaration and Platform for Action are complementary. If invoked together, the two instruments constitute a global basis for advocating gender equality.

### **STATEMENT BY CIVIL SOCIETY**

The CSOs present at the meeting made a joint statement to the workshop. It highlighted the important roles of small-scale fisheries for livelihoods, food security and poverty alleviation and stressed the need to protect the political, economic, social and cultural rights of fishing communities. The statement recalled the declaration of the Civil Society Workshop preparatory to the FAO Global Conference on Small-scale Fisheries, held in Bangkok, Thailand, from 11 to 13 October 2008 and the Banjul civil society declaration of 21 September 2010 presented to the Conference of African Ministers of Fisheries and Aquaculture (CAMFA)<sup>10</sup>.

### **WORKING GROUP DISCUSSIONS – SECOND SESSION**

The participants convened in approximately the same groups as in the first working group session. For the second session of working group discussions, the groups were asked to formulate guidance on:

- the elements that a possible international instrument on good governance should contain (based on the morning’s presentations and the outcomes of previous working group presentations);
- the kind of international instrument that would be of most use to plan, implement and report on good governance for securing sustainability in small-scale fisheries.

The groups were also asked to consider what indicators that could be used for results-based monitoring.

#### ***Group 1: Good governance and rights-based approaches***

The group started by identifying overall principles and aspects that a potential instrument could be based on:

- good practices such as transparency, co-management, etc. are all part and parcel of good governance;
- it would be important to ensure that the contribution of small-scale fisheries is fully appreciated (food security, employment, etc.) and that access is secured (guaranteeing that locations are reserved);
- food security aspects need to be considered when discussing trade issues;
- policy is key: in national policies, most elements can be embedded and from there legislation can be drawn up and, thereafter, implementation plans, including resource allocations, time-frames and activities.

The group then identified some important thematic areas around which an instrument could be developed:

- access and use of property rights;
- access to markets (local/national and international) including addressing trade barriers;
- standards, certification and quality assurance issues;
- post-harvest issues;
- access to inputs, including finance;
- cross-sectoral issues (local fishing vs other fishers and other sectors), including conflict resolution mechanisms;
- cross-cutting issues, including gender analysis;
- community development and cohesion, and empowerment;
- capacity building and awareness raising;
- consultation and decision-making;
- information and data collection;
- decentralization;

---

<sup>10</sup> [icsf2006/uploads/publications/samudra/pdf/english/issue\\_57/art02.pdf](https://www.icsf2006/uploads/publications/samudra/pdf/english/issue_57/art02.pdf)

- livelihoods and social protection issues (including HIV-AIDS);
- conservation issues (including pollution and harmful fishing practices);
- water management, including transboundary areas;
- zoning (e.g. inshore exclusive zones);
- culture and traditions; and
- consideration of migrant fishers (the group recognized this as a very complex issue and noted that there are different types of migrants).

The group also suggested a prioritization of human rights principles to be considered – both those embedded in other instruments and those that are small-scale fisheries specific (recognizing that many of these rights are constitutional in individual countries):

- principle of free, prior and informed consent (with reference to indigenous people);
- culture and traditional rights;
- right to information;
- right to fishery access (subject to regulations);
- right to market access;
- right to public services and amenities;
- right to social security;
- right to fair management systems;
- right to recognition as a provider of food, livelihoods and income as well as a role in economic and social development;
- cross-reference to the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples; and
- right to avoid displacement (and right to compensation in case of displacement when this cannot be avoided).

The group felt that the type of instrument to be developed should be decided upon by governments at the COFI. Some possibilities identified by the group included:

- additional chapter in the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries – however, this may be difficult as it needs to be agreed unanimously to open the code for negotiations;
- international plan of action (IPOA): an integral part is time-bound targets – perhaps not ideal as if targets not met, the instrument could lose its power as motivator; and
- international guidelines – the voluntary right to food guidelines<sup>11</sup> could serve as a possible “template”.

It was suggested that lessons could be drawn from the time-bound MDG targets, particularly MDG 1 on the eradication of poverty and hunger. A possibility is that the instrument contains requirements for States to develop policies and tools specific to small-scale fisheries. At the same time, the language should be general enough to be endorsed by all. It was noted that reference should be made not only to States but to all stakeholders. One approach could be to base the instrument on a text that refers to the Code and uses similar language as in the Code and in other international instruments (but with specific reference to small-scale fisheries). If the new instrument builds on what has already been decided, it could be easier to reach agreement. The instrument needs to deal with implementation issues, including monitoring, indicators and reporting formats. There is also a need to clearly define the purpose of the instrument. However, it may not be useful to insist on a definition or characterization of small-scale fisheries considering the diversity of the sector and variations between countries and regions.

### ***Group 2: Application of the EAF***

The group identified the following principles that it recommended the instrument should be based on:

- protection of fishery resources;
- environment conservation;
- protection of community rights (economic, social and cultural); and
- participation, dialogue and consultations.

---

<sup>11</sup> FAO. 2005. *Voluntary guidelines to support the progressive realisation of the right to adequate food in the context of national food security*. Rome. 44p

The instrument should recognize:

- the important role of small-scale fisheries;
- the vital role played by women and the need to support them;
- the need for better fisheries information;
- the need for socio-economic data, in relation to small-scale fisheries in general and to gender in particular;
- the need to strengthen MCS systems; and
- the obligation of all stakeholders to support resource sustainability.

The instrument should promote:

- political will to adopt the EAF as the preferred approach;
- adoption of the EAF by all stakeholders and implementation of co-management and other participatory approaches;
- development of guidelines and other practical tools for implementing the EAF;
- development of environmentally friendly technologies; and
- capacity building at all levels.

The instrument should invite States to:

- integrate the EAF in all fisheries policies and strategies;
- implement, by means of the EAF, a global vision and an integrated approach (“from the water to the table”) to fisheries management and social development; and
- give a higher priority to small-scale fisheries in national budgets.

With regard to THE EAF implementation, the instrument should mention:

- the need for long-term planning and sufficient financial resources and technical competences;
- the need to create alternative income-generating activities;
- the need for improved fishery products value-added and market access (regional and international) as well as development of domestic markets; and
- the importance of migrants and the need to monitor migration issues.

At the regional and international level, the instrument should state:

- The need to promote (sub)regional cooperation on:
  - experience and information sharing;
  - research cooperation;
  - management of shared resources;
  - harmonization of policies.

The group also identified the need for international donors to include the EAF in fisheries projects and programmes and to recognize the need for long-term engagements.

The group listed a number of indicators that could be used for results monitoring:

- Macro level:
  - number of countries having integrated the EAF in their national policies and strategies;
  - share of national budgets being allocated to small-scale fisheries;
  - share of national budgets being allocated to the EAF research; and
  - fisheries gross domestic product (GDP).
- Socio-economic and governance aspects:
  - level of stakeholder involvement in institutions;
  - improvements in living standards in small-scale fisheries communities (e.g. access to social services);
  - number of conflicts between resource users;
  - decrease of illegal fishing (e.g. number of large boats encroaching in coastal areas); and
  - level of post-harvest losses.

- Environmental and fishery resource status:
  - size, quantity and diversity of catches;
  - evolution of employment (in accordance with management plans); and
  - levels of fisher migration (those migrating because of resource depletion).

With regard to the types of instrument that should be considered, the group recommended:

- the instrument could be international guidelines or an annex to the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries;
- considering the wide acceptance of the Code, the instrument should reflect the same spirit as the Code (and be an extension of the Code);
- the instrument should be voluntary – at least to start with; and
- the instrument should be educational and inform national and international rules and regulations.

On the process for developing an instrument, the group felt it would be important to:

- involve (sub)regional organizations as well as NGOs;
- ensure that the instrument is adopted at all levels (ownership at local, national and [sub]regional levels); and
- promote the implementation of the instrument through different mechanisms and channels, including (sub)regional organizations.

### ***Group 3: DRM and CCA in the small-scale fisheries sector***

The group outlined a number of questions as a guide for its discussions:

- What type of international instrument would be suitable for small-scale fisheries?
- What are the existing instruments for DRM in the region?
- What should be the contents of an international instrument for small-scale fisheries?
- What type of international instrument would best address the vulnerability small-scale fisheries to natural disasters and climate change in Africa?

The group discussed the types of instruments needed to better address the vulnerability of small-scale fisheries communities to natural disasters and climate change. The types of instruments considered are as follows:

- a working manual;
- a framework of action;
- a policy framework;
- a binding document;
- a chapter of the Code of Conduct for Responsible Fisheries; and
- a voluntary instrument phasing into a binding instrument

The group eventually agreed that a framework of action would best achieve the desired impact and goal. It was suggested that such an agreed framework of action would have *reduced vulnerability of small-scale fisheries (small-scale fisheries) communities to natural disasters and climate change* as its overall goal. The group noted that there is a need to remind all concerned parties that small-scale fisheries include both the inland and marine subsectors.

The group identified a series of principles to guide future actions. These included:

- Poverty in small-scale fisheries communities, their remote locations, proximity to waterbodies, low education levels, marginalization and low access to social services, financial and physical resources contribute to the vulnerability of small-scale fisheries communities to natural disasters and climate change.
- The link between DRM and CCA in small-scale fisheries needs to be recognized and established.
- Small-scale fisheries communities have the right to food, water, sanitation, hygiene (wash) and education in line with the humanitarian charter and MDGs.
- Empowerment of small-scale fisheries and local governments is needed for them to make informed decisions on and participate in DRM and CCA.

Recognizing the existence of the Africa Regional Strategy for Disaster Risk Reduction, the group structured its proposal for the possible contents of a new instrument in line with the strategy:

- **Capacity development**
  - train fishers in safety at sea and inland water practices;
  - make safety and communication equipment available at the local-level;
  - train DRM committees in risk assessment and management and how they should communicate at different levels;
  - strengthen DRM committees' capacities; and
  - develop national DRM capacity.
- **Informing and influencing (two-way process/horizontal-vertical process)**
  - improve early warning systems at the local, national and cross-national levels;
  - organize platforms/networks at the community, national and regional levels to share, document and disseminate information and good practices;
  - increase flow of information from the local (communities) to the national level about disasters and climate change;
  - increase flow of information and enhance information sharing at all levels and across sectors;
  - establish transboundary protocols on information sharing; and
  - raise awareness on the benefits of fisheries and small-scale fisheries (e.g. food security, poverty alleviation, vulnerability reduction).
- **Integrate DRM in emergency responses in small-scale fisheries**
  - involve fishing communities into national contingency planning.
- **Increase political commitment to DRM in small-scale fisheries**
  - enhance collaboration between RFBs and RECs on policy formulation regarding DRM in fisheries; and
  - political commitment to allocate budget for DRM systems with focus on the fisheries sector and small-scale fisheries communities in disaster-prone areas.
- **Improve governance of DRM and fisheries institutions**
  - establish legal framework for safety at sea and inland waterbodies;
  - strengthen or establish national institutions dealing with DRM in disaster-prone areas;
  - align (and contextualize) national strategies and plans in DRM in fisheries with REC and RFB programmes;
  - develop a clearly defined strategy/approach to DRM and fisheries (with a focus on small-scale fisheries); and
  - integrate fisheries in relation to DRM into regional and subregional strategies (AU/NEPAD, RECs, RFBs).
- **Support coordination between fisheries administrations and DRM institutes and integration of small-scale fisheries into strategies and programmes**
  - enhance collaboration between RFBs and RECs on policy formulation regarding DRM in fisheries;
  - strengthen or establish collaboration between fisheries administrations and national DRM institutes; and
  - incorporate DRM in relation to small-scale fisheries into regional mechanisms (e.g. the AU/ICRM).

#### ***Plenary observations and questions***

In the plenary discussion that followed the working group presentations, it was – once again – noted that the conclusions from all three groups were similar. A couple of questions were raised with regard to whether it would be possible to effectively combine inland and marine small-scale fisheries and whether there should be only one instrument. There could, in theory, be two instruments but it was felt that the guiding principles would apply equally to inland and marine fisheries.

It was suggested that RFBs should be involved in the potential development of a new instrument. However, at the same time, it was noted that African countries do not always have a common view; national positions and priorities vary across the continent. Moreover, traditional laws are sometimes in contradiction with legal instruments.

The question of how to adapt to climate change was raised. It was suggested that traditional knowledge be used – for example, from dealing with climate variations in the form of El Niño and La Niña – when improving communities’ preparedness with regard to climate change.

It was noted that most countries are aware that fisheries constitute an important sector, contributing to the economy and to social development. However, small-scale fisheries are often neglected in fisheries laws, policies, etc. To formulate policies, information is needed. It was felt that more data on number of boats, etc are needed in the small-scale sector. Specific issues that need to be addressed include:

- child labour;
- rights with regard to health of fisherfolk;
- improvement of living standards; and
- consideration of migrants (not possible to talk about small-scale fisheries without considering migrants).

Some concern was expressed that the human rights-based approach would be “yet another development framework”. Several different approaches have been promoted over the years and it can be difficult – especially for the target beneficiaries – to follow. It was explained that the human rights approach should not be seen as new concept. It includes procedural principles that are already being used. However, human rights standards are not used to evaluate the work that is being done, and there is a need to relate the implementation of good practices to indicators and impact monitoring. Using a human rights-based approach would provide a holistic framework for doing so.

## CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

The workshop agreed that an international instrument on small-scale fisheries and a related programme would be important tools for securing sustainable small-scale fisheries. In this context, the workshop recognized that:

- the importance of inland and marine small-scale fisheries as a provider of livelihoods, food, employment and income is not yet sufficiently recognized;
- poverty, remote locations, proximity to waterbodies, low educational levels, marginalization and limited access to social services, as well as to financial and physical resources, contribute to the vulnerability of small-scale fisheries communities, including to natural disasters and climate change;
- there is a need to promote small-scale fisheries and secure their access to the resources necessary for sustainable livelihoods.

The workshop recommended that a small-scale fisheries international instrument and assistance programme should:

- be informed by human rights principles and existing instruments relevant to good governance and sustainable development;
- include the EAF as a guiding principle for resource management and development; and
- incorporate DRM and CCA as an integral part considering that DRM is a continuum process, before, during and after a disaster.

Three concurrent working groups discussed these three topics – governance, the EAF and DRM and CCA – and arrived at a number of conclusions and recommendations for the principles that the instrument and assistance programme should refer to.

- **Governance:**
  - adoption of good practices such as transparency, co-management, participation and local ownership;

- awareness raising, empowerment and cohesion;
- respect of cultures and traditions;
- integration of gender concerns and perspectives; and
- capacity building at all levels.
- **The EAF:**
  - equal consideration of environmental, resource and community rights and sustainability;
  - participation of all stakeholder, including at the local, national and regional levels, and promotion of cross-sectoral linkages; and
  - use of a wider range of information, including bioecological, social and economic data, from both scientific and local and traditional sources.
- **DRM and CCA:**
  - recognition of the link between DRM and CCA in small-scale fisheries;
  - consideration of the right of small-scale fisheries communities to food, water, sanitation, hygiene and education in line with the humanitarian charter and MDGs; and
  - empowerment of small-scale fisheries communities and local governments to make informed decisions on and participate in DRM and CCA.

Regarding to the scope and elements that should be covered by the instrument and assistance programme, the workshop recommended that:

- All parts of the fishery system, i.e. up and downstream activities and actors in addition to fishing operations and fishers, should be addressed. Good practices should hence be promoted with regard to:
  - availability and access to inputs;
  - fishing operations and access to resources; and
  - post-harvest activities; processing, distribution and access to markets.
- A holistic and integrated approach to resource management and social development should be adopted, i.e. incorporating:
  - cross-sectoral issues and coordination, including potential conflicts between resource users;
  - cross-cutting issues, such as gender (role of women) and migration (integration of migrants); and
  - community development (health, education, microfinance, etc).
- Policy coherence, including the integration of DRM and CCA in fisheries policies and strategies and vice versa, should be advocated.
- The availability, flow and exchange of information should be improved through the establishment of:
  - transboundary information sharing protocols and systems;
  - platforms and networks at the community and national levels; and
  - horizontal and vertical two-way information flows (among communities or countries; between communities and national and regional structures).
- Specific areas that should be addressed include:
  - safety at sea;
  - alternative income-generating activities;
  - MCS;
  - post-harvest value-added and access to markets;
  - technology development for responsible fishing and post-harvest practices; and
  - management of transboundary resources.

The workshop considered the following different types of a possible international instrument on small-scale fisheries:

- international guidelines;
- framework for action; and
- annex to the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries.

The workshop recognized the value and worldwide acceptance of the Code and strongly felt that a small-scale fisheries instrument should be closely aligned to the Code. The instrument should build on what already exists and use a similar language to the Code.

Furthermore, the workshop recommended consideration of the following for the process of developing an eventual instrument and assistance programme:

- reference should be made not only to “States” but also to other stakeholders, recognizing the shared responsibility with regard to resource sustainability and livelihood security;
- local, national and regional ownership should be ensured and involvement of relevant organizations warranted;
- implementation aspects should be considered already at the design stage, including the need for technical guidance and supportive mechanisms;
- results monitoring based on well-defined impact indicators should be an integral part of the implementation modalities; and
- the need to take a long-term perspective, which requires political commitment and sustainable resourcing, should be recognized.

The challenges to advance the poverty alleviation and food security agendas are considerable. Concerted efforts and partnerships at different levels and scales (e.g. between donors and partner countries governments and communities and among stakeholders) are needed. It is also vital to build up national and local ownership in accordance with the Paris Declaration, and the workshop constituted one step in a process towards an integrated approach to small-scale fisheries governance and development.



## INTRODUCTION

L'atelier consultatif régional africain sur les pêches artisanales pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement social, s'est tenu à Maputo, Mozambique du 12 au 14 octobre 2010. Il a été organisé par la FAO en collaboration avec l'Institut mozambicain pour le développement des pêches artisanales (IDPPE – Instituto nacional de desenvolvimento de *pesca de pequena escala*). Des représentants de 16 gouvernements africains et de 13 organisations et agences nationales, régionales et internationales, y compris des Organisations de la société civile (OSC) et des ONG ont participé à cet atelier. Le soutien financier pour l'atelier a été assuré par les gouvernements suédois et norvégiens qui étaient également représentés à la réunion (voir la liste des participants à l'Annexe 1).

L'atelier africain était un des trois ateliers consultatifs régionaux faisant suite à l'atelier initial du programme extrabudgétaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire<sup>1</sup>, en 2009. Les ateliers se sont inspirés des résultats de la Quatrième conférence globale sur les pêches artisanales, qui s'est tenue à Bangkok, Thaïlande, du 13 au 17 octobre 2008<sup>2</sup>. Cette Conférence a identifié plusieurs approches essentielles pour assurer une pêche artisanale durable, intégrant le développement social, culturel et économique, traitant les questions liées aux droits d'accès et d'utilisation des ressources en suivant les principes des droits de l'homme, et reconnaissant les droits des populations autochtones. Sur la base des résultats de la Conférence, nombreux ont été les membres de la FAO, à la vingt-sixième session du Comité des pêches de la FAO (COFI), en mars 2009, qui ont exprimé le besoin d'un instrument international sur les pêches artisanales qui guiderait les efforts nationaux et internationaux visant à garantir une pêche artisanale durable et à créer un cadre pour le suivi et la communication de l'information. Beaucoup d'entre eux ont aussi fortement recommandé que la FAO établisse un programme global spécifique consacré aux pêches artisanales.

Les ateliers régionaux ont été un moyen de consulter les parties prenantes nationales et régionales et d'identifier les bonnes pratiques en matière de gouvernance des pêches artisanales. Le but des ateliers était de fournir des conseils sur l'opportunité et la teneur d'un éventuel instrument pour les pêches artisanales et sur les priorités et modalités de mise en œuvre d'un programme d'assistance global. Un autre but était d'identifier le travail qui a déjà été réalisé dans les domaines prioritaires identifiés et de rechercher les différentes manières de créer des partenariats et des synergies avec d'autres programmes. Le programme de l'atelier est présenté à l'Annexe 2.

## SÉANCES INAUGURALE ET INTRODUCTIVE

M. Julio De Castro, Représentant de la FAO en Mozambique, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les organisations et gouvernements qui ont financé leur participation. Il a exprimé la gratitude de la FAO au Gouvernement mozambicain pour avoir accepté d'organiser cet atelier régional, pays dans lequel les pêches artisanales ont joué un rôle particulièrement important dans le bien-être des communautés côtières et continentales et contribuent, dans une large mesure, aux approvisionnements en denrées alimentaires essentielles.

M. Gabriel Mutisse, Vice-ministre de la pêche, Mozambique, a officiellement ouvert l'atelier. Il a remercié la FAO pour avoir organisé cet événement important en Mozambique. Il a fait noter le rôle crucial que les pêches artisanales ont joué dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le pays et plus généralement en Afrique. Il a souhaité des délibérations fructueuses et un agréable séjour à Maputo aux participants.

<sup>1</sup> Voir FAO. 2010. *Rapport de l'atelier initial du programme extrabudgétaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire*. Rome, 27-30 octobre 2009. FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture. No. 930. Rome, 68p.

<sup>2</sup> Voir FAO. 2009. *Rapport de la Conférence mondiale sur les pêches artisanales pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement social*. Bangkok, Thaïlande, 13-17 octobre 2008. FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture. No. 911. Rome. 190p.

Une introduction aux trois ateliers consultatifs régionaux y compris le présent atelier pour la région Afrique a été fournie par M. Rolf Willmann. Il a fait remarquer que suite à une série de sommets mondiaux, depuis le milieu des années 90 (par exemple les trois Sommets mondiaux de l'alimentation en 1996, 2001 et 2009), un consensus global s'est dégagé selon lequel il était indispensable d'accorder la priorité aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de se concentrer sur la réduction de la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Étant donné que les pêches artisanales fournissent la plupart des emplois dans le secteur de la pêche, le rôle qu'elles jouent dans la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire est de plus en plus reconnu au niveau mondial et national. Pour la FAO, cela s'est traduit par l'inclusion des pêches artisanales comme un point à part entière dans l'ordre du jour du COFI depuis 2003. En outre, la FAO a élaboré et publié des directives techniques et un document technique sur l'accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire.<sup>3</sup> En octobre 2008, la FAO a organisé conjointement avec le Gouvernement Royal de Thaïlande et en collaboration avec le Centre de développement des pêches de l'Asie du sud-est (SEAFDEC) et le WorldFish Center une conférence globale sur les pêches artisanales, qui s'est tenue à Bangkok, Thaïlande. Plus de 280 participants provenant de 65 pays ont assisté à la Conférence. Elle a été précédée par un atelier préparatoire auquel ont pris part plus de 100 représentants d'organisations de travailleurs du secteur de la pêche et d'organisations de la société civile (OSC).<sup>4</sup> Sur la base des résultats de cette conférence ainsi que de ceux de l'atelier initial du programme extrabudgétaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire<sup>5</sup>, des ateliers régionaux ont été organisés en réponse à la recommandation d'un grand nombre de membres du COFI pour qu'un instrument international soit envisagé et que la FAO établisse un programme global spécifique consacré aux pêches artisanales.

## CONTEXTE GÉNÉRAL DES PRÉSENTATIONS

Quatre présentations ont été faites pour fournir des informations de référence sur les sujets clés en rapport avec une pêche artisanale durable:

1. bonnes pratiques de gouvernance des pêches artisanales axées sur les approches fondées sur les droits;
2. bonnes pratiques d'application de l'approche écosystemique des pêches artisanales;
3. réduction de la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et de pisciculteurs aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques; et
4. questions de parité hommes-femmes et pêches artisanales en Afrique: considérations, questions et bonnes pratiques.

La troisième présentation comprenait aussi un résumé des résultats de la réunion du jour précédent sur la réduction de la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et de pisciculteurs aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques<sup>6</sup>.

Quatre documents de référence portant sur ces sujets ont été mis à disposition de l'atelier.

### ***Bonnes pratiques de gouvernance des pêches artisanales axées sur les approches fondées sur les droits***

Une présentation sur les bonnes pratiques de gouvernance des pêches artisanales axées sur les approches fondées sur les droits a été faite par M. Willmann sur la base d'un document de référence préparé par M. Anthony Charles, Professeur, Saint Mary University, Halifax, Canada. Les droits de pêche – accès aux ressources halieutiques et participation aux prises de décision en matière de gestion – sont maintenant

<sup>3</sup> Voir FAO. 2005. *Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire*. Directives techniques pour une pêche responsable. No. 10. Rome, 90p.; et Béné, C., Macfadyen, G. & Allison, E.H. 2007. *Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire*. FAO Document technique sur les pêches. No. 481. Rome. 125p.

<sup>4</sup> Voir FAO. 2019. *Rapport de la Conférence mondiale sur les pêches artisanales pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement social*. Bangkok, Thaïlande, 13-17 octobre 2008. FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture. No. 911. Rome. 190p.

<sup>5</sup> Voir FAO. 2010. *Rapport de l'atelier initial du programme extrabudgétaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire*. Rome, 27-30 octobre 2009. FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture. No. 930. Rome. 68p.

<sup>6</sup> Un atelier préparatoire d'une durée d'un jour s'est tenu le 11 octobre 2010 pour discuter des questions spécifiques à la gestion des risques de catastrophe (DRM) et d'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans les communautés de pêcheurs et de pisciculteurs.

discutés plus pertinemment dans le contexte des droits de l'homme, particulièrement dans le cas des pêches artisanales. Une approche fondée sur les droits pour définir et allouer des droits de pêche tiendra aussi compte des droits humains plus généraux des pêcheurs à des moyens de vie adéquats et inclura par conséquent les critères de réduction de la pauvreté comme une composante clé des décisions sur l'allocation équitable des droits. Des droits d'accès acceptables devraient équilibrer les buts sociaux, culturels, économiques et environnementaux, aider à réduire les conflits, renforcer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des artisans pêcheurs et des communautés de pêche et faciliter la protection des écosystèmes locaux.

M. Willmann a précisé que les droits d'usage sont cruciaux pour les pêches durables et responsables, et vont de concert avec les responsabilités de prise en charge et de conservation. Les droits d'usage existent déjà dans nombre de pêcheries et devraient être reconnus. Les droits d'usage doivent être en ligne avec la situation culturelle et historique, les orientations de la politique, ainsi qu'avec les capacités financières et humaines.

Les droits de gestion peuvent être efficaces quand ils sont assignés spécifiquement sur une base communautaire; cela conduit à la gestion des pêches à assise communautaire. Les droits communautaires utilisent les institutions locales et la pression morale pour créer des incitations pour une meilleure prise en charge de la ressource. Cela à son tour peut augmenter l'efficacité de la gestion et améliorer la mise en application/le contrôle au niveau local.

Pour conclure, M. Willmann a fait noter que les bonnes pratiques de gouvernance des pêches artisanales devraient inclure: i) l'adoption d'une approche fondée sur les droits qui lie les droits de la pêche et les droits de l'homme; ii) la garantie de droits d'accès sûrs pour les artisans pêcheurs à une part équitable des ressources halieutiques; iii) des dispositions pour une capacité organisationnelle, l'espace juridique et l'habilitation; iv) l'adoption d'une approche intégrée, axée sur les systèmes et sur la communauté et d'une approche de développement durable; v) la priorité sur la souveraineté alimentaire et le bien-être des ménages/communautés, et vi) l'inclusion des actions politiques et des mesures de diversification des moyens d'existence au-delà des pêches.

### ***Bonnes pratiques d'application de l'approche écosystémique aux pêches artisanales***

Mme Lena Westlund, consultante FAO, a présenté son document sur l'approche écosystémique des pêches (AEP) et son application aux pêches artisanales. Elle a expliqué que cette AEP a été développée en réponse au besoin de traiter l'état précaire de beaucoup de ressources halieutiques de par le monde. Les cadres conventionnels de gestion des pêches se concentrant sur les stocks d'espèces cibles, dans beaucoup de cas, se sont montrés inefficaces dans le contrôle de l'effort de pêche et dans le traitement de la complexité des écosystèmes marins. L'AEP s'est développée en réponse à la nécessité d'aborder ces questions, de gérer la pêche et de mettre en application les principes de développement durable. Ces principes ne sont pas nouveaux mais fermement ancrés dans un certain nombre d'instruments politiques et d'accords internationaux sur le développement durable. Le Code de Conduite de la FAO sur la pêche responsable contient les mêmes philosophie et valeurs. Nombre de gouvernements et d'organismes tendent à mettre en œuvre des approches de gestion des pêches et des ressources naturelles, basées sur l'écosystème. Cependant, alors que les principes généraux sont bien acceptés et compris, il existe toujours des défis quant à leur application réelle. Ces défis peuvent être particulièrement importants dans le secteur de la pêche artisanale dans les pays en développement où les capacités manquent souvent et où la pauvreté peut être un problème.

Pour continuer, Mme Westlund a présenté quelques opportunités et points d'entrée pour la mise en œuvre de l'AEP dans le contexte des pêches artisanales africaines:

- l'AEP permet la prise en compte de la complexité qui caractérise souvent les écosystèmes aquatiques marins, côtiers et continentaux;
- l'AEP vise à équilibrer les dimensions humaines avec les aspects naturels de la pêche et des écosystèmes apparentés d'une manière holistique, intégrée et participative qui convient particulièrement aux pêches artisanales; et

- s'engager dans une AEP ne veut pas dire que toutes les politiques existantes doivent être mises au rencard ou que tout doit être fait immédiatement. La plupart du temps, la mise en œuvre d'une AEP est un processus évolutif et permet une approche par étapes.

Cependant, il y a aussi un certain nombre de défis dans l'application de l'AEP en général mais aussi plus spécifiquement pour la pêche artisanale dans les pays en développement, par exemple:

- motivation insuffisante pour s'engager dans des processus à long terme;
- capacité et structures institutionnelles faibles au niveau local et communautaire;
- liens insuffisants entre les politiques (nationales) et l'exécution (locale) et faible coordination intersectorielle;
- besoin d'une législation appropriée, d'un support politique à long terme et d'un financement durable; et
- données et informations insuffisantes.

Ces défis doivent être reconnus et considérés dans la conception d'un programme d'appui à la pêche artisanale et pourraient être mentionnés dans un éventuel instrument international.

Certains aspects à prendre en compte sont:

- les programmes et politiques sectoriels de la pêche et de l'aquaculture devraient être informés par une approche de développement sur les droits humains en faveur des pauvres et soucieuse d'équité entre les sexes.
- des solutions acceptables pour la conservation de l'écosystème et le développement économique et social doivent être trouvées;
- la participation effective des artisans pêcheurs et des autres travailleurs du secteur devrait être appuyée à travers la promotion de la cogestion et des approches de gestion adaptative, l'utilisation des connaissances locales et traditionnelles, ainsi que le renforcement des capacités et le développement organisationnel. Les consultations devraient être inclusives et basées sur les expériences et connaissances des institutions et organisations locales, nationales et internationales;
- le besoin de renforcer les cadres politiques et législatifs devrait être reconnu et de nouveaux accords institutionnels peuvent être nécessaires pour assurer la coordination intersectorielle. Le développement des capacités et la sensibilisation seront nécessaires à tous les niveaux; et
- les plans d'AEP, la gestion, et l'exécution devraient être proactifs en ce qui concerne les tendances et les changements mondiaux, y compris les changements climatiques et la globalisation.

Pour conclure sa présentation, Mme Westlund a précisé que l'éventuel instrument et le programme devraient également encourager la cohérence politique à travers des liaisons entre les AEP, les politiques et stratégies sectorielles et les processus de planification nationale tels que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les plans de développement national et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les processus One des Nations Unies.

### ***Réduction de la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et de pisciculteurs aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques en Afrique***

Mme Florence Poulain, FAO Rome, a présenté un document préparé par M. Jock Campbell, consultant FAO, sur la gestion des risques de catastrophe (DRM) et l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans le contexte des pêches artisanales et a rappelé le rôle important que jouent les pêches et l'aquaculture dans l'existence de toutes les populations de la région africaine, représentant une source majeure de protéines animales et un facteur clé de la sécurité alimentaire. Pour de nombreux pays les pêches et l'aquaculture sont une source de revenu national en expansion. Cependant, la contribution que les pêches et l'aquaculture apportent aux divers pays de la région est menacée par la vulnérabilité des personnes impliquées dans le secteur. Cette vulnérabilité est en partie inhérente à la nature d'un grand nombre de pêcheries en raison du caractère dynamique de l'interface terre/eau. Mais la vulnérabilité est aussi exacerbée par les risques de plus en plus fréquents et nombreux, l'influence du changement climatique et, dans certains cas, l'instabilité politique.

Mme Poulain a expliqué que si nous voulons faire en sorte que les avantages qui découlent des pêches, au bénéfice des communautés et des nations continuent, il devient alors indispensable que des mécanismes

appropriés pour répondre à cette vulnérabilité, qui se fait de plus en plus aiguë, soient développés. Les interactions croissantes des risques et du changement climatique suggèrent l'adoption d'une approche intégrée pour les aborder simultanément. Les interactions entre la prévision, la réponse aux catastrophes et la réadaptation suggèrent qu'elles soient regroupées dans un processus de gestion du risque de catastrophe (GRC). Il devra aussi être reconnu qu'il est indispensable d'accorder une plus grande importance à l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture. En outre, cela doit être étroitement lié aux processus de développement plus amples et complètement intégrés dans le secteur et dans les processus de développement intersectoriel.

Un engagement dynamique dans la gestion du risque de catastrophe exige de hauts niveaux de coordination et de coopération entre les institutions mondiales, régionales, sous-régionales, nationales et locales. Dans la région africaine il existe un certain nombre d'institutions clés et d'autres encore qu'il convient de prendre en compte pour répondre à la vulnérabilité au niveau sectoriel. Elles fournissent souvent des conseils précieux, de la documentation et un soutien logistique. Mais il existe aussi un potentiel considérable pour l'intégration de la gestion du risque de catastrophe (GRC) dans les politiques et plans sectoriels, et pour introduire ces plans dans les stratégies, les outils et les actions.

Mme Poulain a aussi présenté les résultats de la réunion sur la réduction de la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et de pisciculteurs aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques qui s'est tenue le 11 octobre 2010 (voir l'Annexe 3 pour le rapport sommaire). Cette réunion avait reconnu:

- la vulnérabilité inhérente et en constante augmentation des petites communautés de pêche aux catastrophes naturelles (telles que cyclones, inondations, sécheresse) et aux changements climatiques; et
- que les efforts en matière de gestion des risques de catastrophe (DRM) doivent être inclusifs et tenir compte des changements climatiques et en particulier de l'augmentation de la température des eaux marines.

La réunion avait de surcroît recommandé:

- d'exécuter des activités de plaidoyer à l'appui de l'intégration sectorielle de la DRM et de l'ACC, de capitaliser sur l'élan politique (par exemple la Déclaration ministérielle de 2010<sup>7</sup>);
- d'encourager l'harmonisation régionale et nationale et la coordination de la DRM avec les pêches, et l'habilitation d'autorités compétentes;
- de fournir une orientation technique et politique sur la DRM et l'intégration de l'ACC à tous les niveaux;
- d'intégrer la gestion du risque dans les zones sujettes aux catastrophes au niveau communautaire, en utilisant les structures communautaires existantes là où possible;
- de soutenir le développement institutionnel pour assumer de nouvelles fonctions;
- d'encourager les approches participatives et les communications bilatérales;
- d'améliorer le partage et la dissémination des résultats de la recherche et de l'information sur les questions de DRM en vue d'en tenir compte dans la formulation de la politique, dans les prises de décisions et dans les interactions communautaires.

La réunion a également identifié une vaste gamme de questions interdisciplinaires à incorporer dans la DRM et l'ACC et les stratégies et programmes des pêches. Il s'agit de questions de parité des sexes, liées à l'environnement, à la bonne gouvernance, aux droits de l'homme, aux aspects sociaux (éducation, santé, système sanitaire), à la pauvreté et la vulnérabilité, à la sécurité alimentaire et aux partenariats. Il a été reconnu qu'il n'est pas toujours possible d'inclure efficacement toutes les questions interdisciplinaires et qu'il peut être nécessaire de fixer des priorités. Pour permettre aux organisations de définir ces priorités, un certain nombre de critères sont exigés basés sur, entre autres:

---

<sup>7</sup> Déclaration de la deuxième Conférence ministérielle africaine sur la réduction du risque de catastrophe tenue à Nairobi, Kenya, du 14 au 16 avril 2010.

- les profils de l'emplacement des conditions et risques spécifiques;
- le mandat de l'organisation chargée de la mise en œuvre; et
- les partenariats de l'organisation chargée de la mise en œuvre – leurs intérêts et capacité d'aider.

Dans ces processus de détermination des priorités et de planification du programme, une attention particulière devrait être accordée au renforcement de la capacité d'autodétermination des individus et à la promotion de leur droit de choisir.

### *Parité hommes-femmes et pêches artisanales en Afrique: considérations, questions et bonnes pratiques*

Mme Diei Ouadi a introduit un document préparé par Mme Westlund sur la parité hommes-femmes et les pêches artisanales. Elle a fait noter que les secteurs productifs des pêches et de l'aquaculture sont souvent perçus comme des secteurs réservés au sexe masculin parce que la plupart des pêcheurs – ceux qui sont à bord des bateaux et capturent le poisson – de même que la majorité des propriétaires de fermes aquacoles sont des hommes. Cependant, les femmes jouent aussi un rôle important et un examen plus approfondi de la parité hommes-femmes dans le secteur des pêches révèle une situation plus complexe selon les pays et les contextes culturels. Les femmes sont plus particulièrement impliquées dans le sous-secteur des activités après capture mais peuvent aussi être des entrepreneurs, pêcheurs et jouer un rôle dans beaucoup d'activités secondaires. On estime qu'environ la moitié de tous les individus occupés à plein temps ou à temps partiel dans les pêches ou l'aquaculture à travers le monde sont des femmes.

Alors que le concept de parité hommes-femmes, par définition, s'applique tant aux hommes qu'aux femmes, aux rôles sociaux, culturels et économiques établis et aux rapports entre eux, les femmes sont souvent plus désavantagées que les hommes. Les efforts pour assurer la parité hommes-femmes par conséquent consistent souvent à soutenir et autonomiser des femmes tout en œuvrant tant avec les hommes qu'avec les femmes. L'approche commune courante est l'intégration de la parité hommes-femmes qui vise à incorporer les besoins et perceptions des hommes et des femmes dans le programme d'action pour le développement.

Le travail effectué par les femmes, comprenant les activités professionnelles et reproductives, les services ménagers et communautaires, est souvent jugé inférieur à celui des hommes. Les femmes ont tendance à être sous-représentées dans les processus de prise de décisions et à avoir un accès plus limité aux ressources que les hommes. Parce qu'hommes et femmes sont parties intégrantes des pêches artisanales et des communautés de pêche, les considérations de parité hommes-femmes et les intérêts sont une priorité. Cela est particulièrement important de nos jours car le secteur des pêches artisanales est à l'heure des décisions irrévocables pour aiguiller son développement vers le renforcement de la durabilité et la sécurité des droits pour ceux dont les moyens d'existence en dépendent. Les besoins et opinions des hommes et des femmes doivent être pris en compte.

La parité hommes-femmes est soutenue par la Déclaration universelle des droits de l'homme (UDHR), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ainsi que par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (BPFA). L'égalité des sexes est aussi un des objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies (OMD). Dans les instruments internationaux s'occupant de la politique des pêches, les questions de parité hommes-femmes sont rarement abordées explicitement ou en détail. Au niveau national, les questions de parité hommes-femmes sont souvent inscrites à l'ordre du jour des projets mais n'éclairent pas suffisamment les plans de gestion des pêches, les stratégies de développement et la législation. Souvent les résultats d'efforts d'intégration visant à garantir la parité hommes-femmes ne sont ni suivis, ni analysés. Toutefois, un certain nombre de bonnes pratiques ont vu le jour au cours des années passées.

Mme Diei Ouadi a conclu en recommandant qu'une section sur les questions de parité hommes-femmes et les activités pertinentes pour améliorer la parité des sexes soit incluse dans le nouvel instrument international proposé pour les pêches artisanales et le programme d'assistance global qui lui est lié. Lors du développement d'un tel programme d'action axé sur la parité hommes-femmes nous citons ci-après quelques-uns des éléments et principes à considérer: référence aux instruments internationaux pertinents existant en matière de parité des sexes; portée globale et intersectorielle mais avec des mesures pour les initiatives de parité des sexes au niveau local et pour les besoins spécifiques dans les secteurs des pêches

artisanales marines et continentales; prise en compte des enseignements tirés et des bonnes pratiques existant; systèmes de suivi efficaces à même de mesurer l'impact; analyses représentatives des données désagrégées et de l'information sur les questions de parité hommes-femmes; incorporation des analyses sur la parité hommes-femmes dans les processus de formulation et de mise en œuvre du projet tant en ce qui concerne les interventions-cibles que l'intégration en général; reconnaissance et promotion du rôle des femmes dans la contribution à une meilleure gouvernance de la ressource et de la gestion des pêches, et renforcement de la capacité des femmes de participer et jouer un rôle actif dans les institutions concernées; et des approches participatives et transparentes des interventions sur la parité des sexes. En outre, le programme et l'instrument devraient renfermer des mesures pour encourager l'inclusion de considérations sur la parité des sexes et la mise en œuvre efficace d'approches liées aux différences de sexe à tous les niveaux et renforcer les liens avec les processus de planification nationaux existant afin de faire en sorte qu'une plus grande attention soit accordée aux questions de parité hommes-femmes dans le domaine des pêches et de l'aquaculture.

## **DISCUSSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL – PREMIÈRE SESSION**

Les participants à l'atelier ont été divisés en trois groupes de travail pour discuter, d'après les sujets présentés: i) la bonne gouvernance et les droits fondés sur des approches (anglais et français, avec traduction), ii) l'application de l'AEP (français) et iii) la DRM et l'ACC dans le secteur des pêches artisanales (anglais). Les considérations sur la parité des sexes ont été présentées comme une question intersectorielle devant être discutée par tous les groupes. Dans le cadre de cette première session, les discussions se sont concentrées sur les actions prioritaires destinées à encourager la mise en œuvre des bonnes pratiques, de même que les besoins spécifiques en matière d'assistance et les accords de partenariat.

### ***Groupe 1: La bonne gouvernance et les approches fondées sur les droits***

Dans ce groupe, les participants ont fait des déclarations et ont examiné une vaste gamme de questions. Celles-ci ont porté sur trois principaux domaines, à savoir: i) régimes d'accès à la ressource et droits de pêche, ii) accès aux marchés et aux intrants, et iii) rivalités entre les utilisateurs de la ressource, divergence d'opinions et conflits.

- **Régimes d'accès à la ressource et droits de pêche**
  - Dans bon nombre de pays africains, des licences de pêche sont exigées, surtout pour les pêches industrielles. La licence (ou permis de pêche) est généralement valable pour une année puis doit être renouvelée. Ce court délai de validité s'explique par le fait que les licences ont été introduites comme un mécanisme de collecte de revenu plutôt que comme un outil de gestion des pêches.
  - Il arrive que les artisans pêcheurs demandent des licences de pêche mais, d'une manière générale, ils n'y ont pas recours et par conséquent, en réalité, il y a un système d'accès libre.
  - Parmi les pays représentés, seule l'Afrique du Sud a, à ce jour, un système de droits de pêche parfaitement organisé mais il a fallu des années pour arriver à concilier les droits des petits pêcheurs et cela s'est fait au prix de nombreux litiges. C'est un processus qui n'a pas encore été entièrement complété.
  - Il n'y a généralement aucune capacité pour limiter les pêcheurs (spécialisés dans la pêche artisanale) mais un certain nombre de gouvernements seconde actuellement des groupes et organisations de communautés de pêche dans leurs tâches d'octroi des licences, et d'activités de suivi, contrôle et surveillance (SCS). Des dispositions communautaires et accords de cogestion semblent être la seule façon d'instituer une gestion des pêches efficace pour les pêches artisanales.
  - Les communautés de pêche traditionnelles (telles que celles autour du Lac Turkana dans la Great Rift Valley au Kenya) étaient habituées à leur propre système mais les pêcheurs ne sont pas protégés contre les nombreux nouveaux concurrents et il n'y a aucune loi qui protège les pêcheurs traditionnels de cette intrusion.
  - Dans le cas de la Côte d'Ivoire, il y a un certain nombre de lacs artificiels et les pêcheurs des pays avoisinants ont commencé à exploiter ces ressources halieutiques. Actuellement, il y a une tentative de mieux les intégrer dans l'économie locale. Il y a aussi des conflits avec les aquaculteurs vivant à proximité du lac et l'exigence de travailler avec les éleveurs de bétail. La Côte d'Ivoire aspire à un plan de gestion pour les lacs artificiels, tenant compte des droits

de propriété. Un autre domaine important est celui des contraintes communautaires, à identifier, en matière de développement social (en plus de la gestion de la ressource, etc.), c'est-à-dire que le développement social et les pratiques de pêche responsable sont exigés.

- **Accès aux marchés et aux intrants (notamment les fonds)**
  - Un meilleur accès aux marchés – locaux, nationaux et internationaux – pour les artisans pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche est indispensable. Le poisson est souvent acheté par les étrangers à bas prix et vendu sur les marchés auxquels les communautés locales n'ont pas accès.
  - Il faut aussi prévoir un meilleur accès au crédit et à l'habilitation des communautés pour bénéficier correctement de leurs ressources (au lieu des avantages allant, par exemple, au bénéfice de négociants hors zone). Cependant, les priorités et défis varient de pays à pays.
- **Rivalité entre les utilisateurs de la ressource, divergence d'opinions et conflits**
  - La dépendance excessive des ressources halieutiques peut conduire à la surexploitation. Nombre d'individus pensent que la pêche est la façon la plus facile de se procurer des moyens d'existence – plus facile que l'agriculture – et le secteur attirant de nouveaux pêcheurs augmente la pression de la pêche.
  - Les artisans pêcheurs sont souvent en conflit avec les pêches industrielles. Ils rivalisent aussi avec d'autres activités dans la même arène, tel que le tourisme, et les mesures de conservation dans les régions où les pêcheurs traditionnels allaient pêcher.
  - Les communautés de pêche et d'autres groupes de parties prenantes sont tenus de participer aux comités de cogestion. Ces comités sont devenus indispensables pour résoudre les conflits entre les diverses parties prenantes qui veulent utiliser la même région et les mêmes ressources pour des activités différentes.
  - Les capacités des communautés de pêche doivent être renforcées pour leur permettre de résoudre les conflits et de défendre leurs intérêts – par exemple, elles doivent être capables de lire et d'interpréter les documents, etc.
  - Les politiciens ne reconnaissent pas toujours les avantages sociaux mais ont tendance à plutôt se concentrer plus sur les profits économiques.

Le groupe a identifié plusieurs défis pour renforcer les pêches artisanales et améliorer les moyens d'existence des communautés de pêche. Ils ont trait à :

- un plus grand accès à la mer ouverte et plus de sécurité pour les pêcheurs;
- l'amélioration des revenus, considérant que la transformation artisanale du poisson – fumage et séchage – n'est pas à l'origine d'un grand surplus de valeur; il faudra donc envisager d'autres méthodes de conservation pour accéder aux marchés plus compétitifs;
- au développement de l'infrastructure en vue d'améliorer l'accès au marché;
- la mise sur pied de services pédagogiques et sanitaires dans les régions éloignées;
- au respect des règlements existants et au bannissement des méthodes de pêche destructrices (poison, dynamite et produits chimiques et filets avec des mailles de petite dimension) ;
- aux précautions à prendre pour éviter le déversement d'huile et d'autres problèmes environnementaux en dehors de la pêche;
- la garantie de la qualité empêchant les pêcheurs de vendre du poisson avarié et/ou d'utiliser des produits chimiques pour la conservation du poisson;
- l'information et la communication avec les politiciens qui n'ont pas une formation en matière de pêche;
- la disponibilité de ressources humaines et financières pour gérer les pêches;
- la réduction des pertes après capture; et
- la cessation du braconnage – un problème lié à la pauvreté persistante.

Les groupes ont aussi discuté les perspectives d'avenir pour traiter les défis identifiés. Les domaines d'action prioritaires suivants ont été identifiés:

- dissémination des connaissances et renforcement des institutions afin que les communautés puissent mieux défendre leurs besoins;

- introduction de systèmes de cogestion et de zones marines protégées (ZMP) qui bénéficient à la gestion des pêches, laissant suffisamment de temps pour que de tels arrangements deviennent effectifs;
- reconnaissance des pêcheurs comme une catégorie professionnelle;
- reconnaissance par les gouvernements du rôle primordial du secteur et des raisons socio-économiques pour soutenir les pêches artisanales;
- adoption de l'approche de précaution tant dans les pêches artisanales que dans celles à grande échelle pour assurer leur viabilité;
- renforcement du SCS;
- législation en faveur des droits des artisans pêcheurs; et
- sensibilisation des pêcheurs sur la nécessité de réduire la capacité et de favoriser la création de moyens d'existence alternatifs.

### ***Groupe 2: Application de l'AEP***

Le groupe 2 a commencé ses délibérations en examinant les expériences réalisées et les bonnes pratiques connues des participants. Plusieurs pays (Burkina Faso, Congo, Guinée, Mali) représentés dans le groupe avaient participé au projet de cogestion dans le cadre du Programme FAO/DFID pour les moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP). Il y avait aussi, entre autres choses, les expériences pertinentes des pêches à grande échelle au Maroc et à Madagascar aussi bien que celles des organisations régionales (Comité régional des pêches du Golfe de Guinée – COREP – et Commission de l'océan Indien – COI).

Les bonnes pratiques signalées concernent:

- **La participation**
  - dialogue entre autorités et communautés et cogestion;
  - diagnostics et analyses participatifs;
  - participation des parties prenantes dans la prise de décision, la mise en œuvre pratique et les évaluations du programme et du projet;
  - création d'activités alternatives génératrices de revenu; et
  - responsabilisation des partenaires et communautés pour assurer leur propre développement et soutien pour les aider à acquérir les capacités nécessaires pour leur permettre de prendre part à ces processus.
- **Les institutions**
  - cadres législatifs appropriés (les expériences locales peuvent documenter les exigences des cadres législatifs nationaux);
  - institutions locales qui englobent tous les groupes de parties prenantes (pêcheurs/producteurs, secteur après capture, femmes, autorités) et spécifient leurs rôles respectif;
  - structures institutionnelles en mesure d'accueillir les saisonniers;
  - mécanismes de résolution des conflits;
  - plate-formes de coopération nationales;
  - SCS participatif;
  - développement de la capacité, formation et éducation;
  - accords régionaux sur l'accès à la ressource; et
  - définition des délais exigés pour établir des institutions efficaces.
- **Le genre**
  - femmes présentes dans les structures de prise de décision communautaires;
  - mesures de «discrimination positive» en faveur des femmes (en consultation avec les hommes);
  - genre et institutions responsables de l'habilitation des femmes et points focaux;
  - réduction du travail des femmes (matériel, assistance technique); et
  - reconnaissance du rôle important de femmes dans les pêches («les hommes pêchent et les femmes font tout le reste»).

Le groupe a identifié les principales contraintes à l'application de l'AEP, à savoir:

- carence de capacités pour un SCS efficace;
- carence d'activités alternatives génératrices de revenu;
- carence de structures pour la gestion des ressources partagées; et
- fonds insuffisants pour «tout faire» et appliquer une approche (complètement) intégrée.

Les besoins d'assistance suivants ont été enregistrés:

- renforcement des capacités à tous les niveaux pour une meilleure compréhension et application de l'AEP;
- développement d'outils pratiques pour la mise en œuvre de l'AEP;
- intégration de l'AEP dans les politiques et les stratégies;
- documentation et reproduction des bonnes pratiques de cogestion, plus particulièrement du PMEDP;
- harmonisation des règlements régionaux sur les pêches;
- renforcement des institutions régionales pour l'aménagement des pêches et soutien financier aux projets transfrontaliers;
- soutien au SCS (matériel, formation);
- évaluations des stocks et études de toutes les masses d'eau;
- augmentation de la valeur ajoutée des produits de la pêche et meilleur accès aux marchés;
- appui à la recherche;
- amélioration des statistiques;
- développement de projets qui intègrent les questions de parité des sexes; et
- encouragement à accorder plus d'attention à l'AEP.

La coopération avec une vaste gamme de partenaires sera requise pour soutenir l'application de l'AEP. Cela comprendrait des accords régionaux et sous-régionaux, des partenariats sud-sud et une collaboration intersectorielle et implique:

- des donateurs bilatéraux et des agences de développement internationales;
- des OSC et ONG et des fondations internationales et nationales; et
- le secteur privé (banques, institutions de micro-finance) et des accords sur les tarifs pour l'utilisateur.

Le groupe a conclu que l'AEP est souvent mentionnée dans les politiques, les stratégies et les lois mais que la documentation sur les expériences de mise en œuvre pratique est encore rare. En même temps, de nombreux éléments de l'AEP sont déjà appliqués (approches participatives, intégrées et holistiques, cogestion, cadres analytiques des moyens d'existence durables) qui peuvent servir de base et fournir des enseignements.

### ***Groupe 3: DRM et ACC dans le secteur des pêches artisanales***

Le groupe de travail a utilisé la définition de la DRM énoncée dans la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles des Nations Unies (UNISDR/SIPC):

«Le processus systématique d'utiliser les directives administratives, les organisations, les compétences opérationnelles et les capacités pour la mise en œuvre des stratégies, des politiques et des meilleures capacités d'adaptation pour amoindrir les impacts adverses des risques et la possibilité de catastrophes».

Pour référence, le groupe a cité les catastrophes suivantes, en Afrique, en 2009 (d'après le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres – CRED):

- trois désastres climatologiques (températures extrêmes, sécheresses) (pour la plupart des victimes);
- 46 de nature hydrologique (inondations, glissements de terrain);
- deux de nature géologique (tremblements de terre); et
- 13 de nature météorologique (tempêtes).

Le groupe a analysé les conclusions de la réunion du jour précédent sur la DRM et les pêches<sup>8</sup> et s'est ensuite appliqué à identifier les types de désastres et leurs impacts sur les communautés de pêche, les liens entre les changements climatiques et les désastres, et finalement a étudié les perspectives d'avenir aux niveaux régional, national et local. Les discussions ont surtout porté sur les désastres causés par les inondations, la sécheresse, les cyclones tsunami/tremblements de terre et les glissements de terrain, et sur le lien entre les changements climatiques et la survenue des désastres. Les conflits, le HIV-sida et l'accroissement de la température ont également fait l'objet de discussions. Plusieurs questions polyvalentes ont été identifiées, notamment l'éducation (y compris les connaissances indigènes), la santé, le développement, la pauvreté, la sécurité alimentaire, la gouvernance et la culture.

Un exemple de bonnes pratiques au Mozambique a été présenté. L'Institut national pour la gestion des catastrophes (INGC) fonctionne dans 28 districts continentaux et a créé des centres de formation pour réduire la vulnérabilité. Quelques-uns sont situés le long de la rivière Save où les gens vivent d'agriculture et de pêche. Ces communautés de même que l'agriculture et les pêches ont été très affectées par la sécheresse. Les activités pour atténuer l'impact du désastre qui a été à l'origine de cette situation comprennent l'introduction de cultures tolérantes à la sécheresse, la production de liqueurs et de confitures confectionnées avec les fruits de la forêt et l'utilisation de plantes médicinales traditionnelles pour la purification de l'eau. Les artisans pêcheurs ont aussi été formés dans la fabrication de produits artisanaux et le traitement et la conservation du poisson.

Au niveau régional, il a été noté qu'au nombre des instruments disponibles pour la DRM se trouvent le Code de Conduite pour une pêche responsable de la FAO, le Cadre d'action de Hyogo et la Déclaration<sup>9</sup> ministérielle de 2010. Les organisations impliquées sont le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la SIPC des Nations Unies (UNISDR), l'Union africaine (UA), les Communautés économiques régionales (CER), les organismes de pêche régionaux (ORP) et la FAO. Il y a toutefois un besoin de définir clairement une stratégie/politique pour la région africaine pour aborder la DRM dans les pêches (notamment la réponse aux situations d'urgence) avec une attention particulière pour le secteur artisanal. Cela implique la création d'un Secrétariat de la pêche dans le Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) de l'UA et l'inclusion de la DRM en relation avec la pêche dans les programmes régionaux (par exemple le Mécanisme de coopération régionale – ICRM – de l'UA). Une plus grande collaboration et un protocole pour le partage de l'information devraient être encouragés entre les CER et les ORP pour ce qui concerne la DRM dans la pêche. D'autres protocoles transfrontaliers pour le partage de l'information devraient également être établis, comme requis. En outre, il sera nécessaire de susciter une plus grande prise de conscience à travers la région des avantages de la pêche artisanale du point de vue de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité.

Au niveau national, les stratégies et plans devraient être alignés avec et circonscrits dans les programmes existants des CER et des ORP, et inclure la DRM pour les pêches avec une attention particulière pour les pêches artisanales. Pour cela et pour l'établissement de systèmes de DRM, l'engagement politique pour l'allocation des ressources financières est exigé.

La collaboration entre les administrations des pêches et les instituts nationaux chargés de la DRM doit être renforcée ou établie. Dans les régions prédisposées aux risques de catastrophes où les structures nationales de DRM n'existent pas, elles devraient être établies. Le flux d'informations et leur partage devraient être intensifiés à tous les niveaux et toucher tous les secteurs. Les capacités de toutes les institutions impliquées dans la DRM devraient être renforcées et les communautés de pêche devraient être impliquées dans l'éventuelle planification nationale. Pour la sécurité en mer, un cadre législatif devrait être établi et l'équipement nécessaire être disponible sur le marché national.

Au niveau local, des comités de DRM devraient être établis au niveau communautaire. Là où d'autres comités, comme les comités de cogestion ou de développement communautaire existent, la fonction de

<sup>8</sup> Un atelier préparatoire d'une durée d'un jour s'est tenu le 11 octobre 2010 pour discuter des questions spécifiques à la gestion des risques de catastrophe (DRM) et d'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans les communautés de pêcheurs et de pisciculteurs.

<sup>9</sup> Déclaration de la deuxième Conférence ministérielle africaine sur la réduction du risque de catastrophe tenue à Nairobi, Kenya, de 14 au 16 avril 2010.

DRM pourrait être incluse dans leurs tâches. Ces comités devraient recevoir une formation et être aptes à évaluer et gérer le risque et à communiquer à différents niveaux. Il devrait y avoir une intensification du flux d'informations du niveau local (communautaire) au niveau national sur les désastres et les changements climatiques et des plate-formes/réseaux devraient être organisés aux niveaux communautaire, national et régional pour partager, documenter et disséminer l'information et les bonnes pratiques. Des systèmes d'alerte rapide aux niveaux local, national et international devraient être installés ou améliorés. Concernant la sécurité en mer, la formation des pêcheurs dans le domaine des pratiques de prévention des risques et de navigation en mer devraient être prévue. Le matériel réglementaire pour la sécurité et les communications devrait aussi être disponible au niveau local.

### *Observations et questions en séance plénière*

Suite à chaque présentation du groupe de travail, les participants ont fait des observations et posé des questions en séance plénière. Il a été noté qu'il y avait beaucoup de points communs entre les trois thèmes. Une autre observation générale a été que l'expérience en matière d'application pratique et de mise en œuvre dans les trois domaines – gouvernance basée sur les approches fondées sur les droits de l'homme, AEP et DRM et ACC – fait défaut dans le secteur des pêches artisanales.

L'approche fondée sur les droits de l'homme a été appuyée et l'importance des lois et traditions coutumières reconnue. L'effort de sensibilisation et le renforcement de la capacité au niveau communautaire sont des postes importants pour améliorer la gouvernance et la gestion de la ressource. Cependant, dans un contexte de pauvreté, il peut être difficile de s'adjuger le soutien pour les pratiques durables parce que les pauvres peuvent difficilement changer et peuvent ne pas avoir d'autres sources de moyens d'existence. Un soin spécial devra donc être pris pour créer des activités alternatives génératrices de revenu. Il est aussi important de traiter la pauvreté d'une manière holistique et d'augmenter la disponibilité de services sociaux dans les communautés. La mortalité infantile et la lutte contre le travail imposé aux enfants doivent aussi être considérées. Le renforcement de la capacité devrait se concentrer sur l'autonomisation des individus et les aider à prendre leurs propres décisions concernant leur futur.

Pour ce qui est de la question d'accroître la valeur ajoutée et la commercialisation des produits, il a été noté que les gouvernements devraient faire en sorte que les communautés de pêche aient accès aux marchés. Il a également été signalé que, lorsqu'une grande partie de la production est exportée, la sécurité alimentaire locale peut être affectée négativement et – selon les circonstances locales – il peut être préférable de se concentrer sur le développement d'activités alternatives et génératrices de revenu.

Alors qu'il était recommandé que la réduction des efforts de la flotte de pêche soit concentrée sur le secteur à grande échelle, il a aussi été mentionné que bien que les petits bateaux aient généralement un impact mineur (sur l'environnement et les ressources halieutiques), ils pêchent quelquefois, par exemple, dans les zones d'alevinage et une réduction des petits bateaux pourrait donc être une bonne chose. Les zones et/ou saisons fermées et les ZMP pourraient être utilisées dans de telles situations. La définition des termes «artisanale» et «à grande échelle» a également été soulevée. Ces définitions peuvent varier d'un endroit à un autre selon les circonstances.

Lorsque des accords de cogestion sont utilisés, les décisions sont prises conjointement par les autorités et les communautés. Les communautés ne sont pas seules à décider et l'importance d'une gestion transparente pour les communautés a été signalée. Les pêcheurs migrants jouent un rôle non négligeable dans la dynamique des pêches artisanales et par conséquent doivent être intégrés dans les systèmes de gouvernance et les processus de prise de décision. Pour cela, des accords de gestion susceptibles de faciliter leur mobilité doivent être établis.

Pour ce qui est de l'AEP, il a été noté qu'il serait bon de documenter le travail qui a déjà été fait (par exemple cogestion PMEDP) et d'en faire prendre connaissance aux gouvernements et aux parties prenantes. La mise sur pied de projets pilote et un meilleur échange d'informations sont également fortement recommandés. Dans le contexte de l'application de l'AEP, le démarrage d'activités par l'AEP du projet Nansen doit être signalé.

Les aspects institutionnels ont été retenus très importants dans toutes les régions, notamment les questions de parité des sexes. Le rôle des femmes dans le secteur des pêches artisanales, en particulier dans le secteur

après capture, n'est pas suffisamment accentué. Plusieurs participants ont attesté que, généralement, des centres de liaison pour les questions de genre existent dans les ministères. Cependant, avoir des centres de coordination et des femmes dans les institutions ne résout pas automatiquement les questions de parité des sexes. Il faut considérer comment les circonstances affectent les femmes (et ne pas seulement considérer le nombre). De plus, la mise en œuvre de la politique est souvent incomplète. Informations et connaissances sont exigées pour assurer le développement satisfaisant et efficace de la politique. La SIPC des Nations Unies (UNISDR) a informé la réunion du matériel publié et disponible sur les bonnes pratiques en matière de DRM et d'ACC.

## **CADRE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉ SUR LES DROITS DE L'HOMME**

M. Willmann a fait une présentation sur les principes des droits de l'homme et l'approche de développement fondée sur les droits de l'homme qui devrait éclairer la politique des pêches artisanales en termes de procédure et de contenu. Il y avait une unanimité d'opinions et un engagement international de haut niveau pour intégrer la promotion et la protection des droits de l'homme dans les politiques nationales et soutenir une ultérieure intégration des droits de l'homme dans tout le système des Nations Unies. Les droits de l'homme sont indivisibles mais peuvent être groupés en droits civils et politiques, droits sociaux, économiques et culturels et droits collectifs ou droits de solidarité.

Les principaux instruments pour les droits de l'homme incluent la Déclaration universelle des droits de l'homme (UDHR), les pactes internationaux sur les droits civils et politiques et sur les droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, CEDAW (voir plus loin), la Convention internationale sur la protection des droits de tous les pêcheurs migrants et membres de leurs familles, les déclarations des Nations Unies sur le droit au développement et les droits des populations indigènes de même que plusieurs conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes fondamentaux et droits au travail, notamment le travail dans la Convention sur la pêche.

Les principes qui font partie intégrante de la réalisation des droits de l'homme comprennent la participation active, libre et significative, l'identification des «détenteurs» et «titulaires» de droits pour relever les niveaux de responsabilisation dans le processus de développement, la non discrimination sous toutes ses formes sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinions politiques (ou autres), d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou autre statut. Les interventions dans le domaine du développement doivent inclure des garanties contre les menaces aux droits et au bien-être des groupes vulnérables et marginalisés et accorder aux politiques et initiatives requises pour habiliter les participants locaux l'importance qui leur est due, tout en prenant garde de ne pas renforcer l'instabilité du pouvoir existant.

Les principes fondamentaux élaborés par les représentants indigènes, qui sont au cœur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes, sont d'importance particulière pour les pêches artisanales et leurs communautés qui impliquent des peuples autochtones. Ceux-ci incluent i) «l'autodétermination», c'est-à-dire le droit de tous les peuples de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel, ii) le développement «avec identité», c'est-à-dire que les expressions, valeurs et traditions socioculturelles des populations ne devraient pas être menacées par le processus de développement, iii) le «consentement libre, préalable et bien documenté», qui exige que les États et organisations de tous genres et à tous les niveaux obtiennent l'autorisation des populations indigènes avant d'adopter et de mettre en œuvre des projets, programmes ou mesures législatives et administratives susceptibles de les affecter, iv) le droit de posséder, d'utiliser, de développer et de contrôler les terres, territoires et ressources en leur possession en vertu de propriété, occupation ou usage traditionnels, v) les droits culturels vu que les cultures des populations autochtones sont distinctes et continuellement menacées par les changements et pressions pour intégration, et vi) les questions de parité des sexes.

Les éléments nécessaires, spécifiques et uniques de l'approche de développement fondée sur les droits de l'homme incluent l'identification des revendications des détenteurs de droits, des obligations des titulaires de droits et des causes de non application des droits de l'homme. Pour évaluer les capacités existantes pour revendiquer des droits et remplir des obligations – et développer des stratégies pour renforcer de telles

capacités – le suivi et l'évaluation des résultats et les processus devraient être contrôlés par les organismes et les mécanismes responsables de l'application des droits de l'homme.

Vu les hauts niveaux d'insécurité et de vulnérabilité auxquels de nombreuses communautés de pêche artisanales doivent faire face, une approche fondée sur les droits peut briser le cercle vicieux de la pauvreté, de la vulnérabilité et de la marginalisation. Dans ce contexte, M. Willmann a fait référence à l'importance du droit à la nourriture et à l'obligation des États de prendre des mesures immédiates pour réaliser le droit fondamental de tous d'être libéré de la faim.

Pour conclure sa présentation, M. Willmann a précisé que l'approche de développement fondée sur les droits de l'homme fournit une base plus énergique pour permettre aux citoyens de revendiquer leurs droits auprès de leurs États et de les tenir responsables pour leur application. L'approche reconnaît que tout le monde, y compris les groupes défavorisés, ont des droits légalement mandatés et la faculté de les revendiquer, non comme une charité mais comme un droit. Cela fournit la base pour une action individuelle et collective et la participation à la gouvernance pour un changement positif. En outre, l'approche fondée sur les droits de l'homme vise à développer les capacités et les droits des personnes vulnérables. Elle leur donne une occasion de déployer leur potentiel et les appuie pour éliminer des obstacles tels que l'analphabétisme, les maladies, l'impossibilité d'accéder aux ressources, de même que le manque de libertés civiles et politiques qui les empêchent de faire ce qu'ils veulent.

## **INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EXISTANT**

### ***Le droit à une nourriture adéquate***

Mme Cecilia Luna, FAO Mozambique, a fait une présentation sur le droit à une nourriture adéquate. Ce droit dérive du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) de 1999. Le commentaire général 12 du ICESCR stipule que:

«Le droit à la nourriture adéquate est atteint quand chaque homme, femme et enfant, seul ou en communauté avec d'autres ont, à tous moments, l'accès physique et économique à la nourriture adéquate ou les moyens pour son acquisition».

Il sous-entend quatre principales conditions qui sont:

- le droit de s'alimenter dans la dignité (cela ne veut pas dire d'avoir le droit d'être approvisionné en nourriture);
- l'obligation des États de prendre des dispositions dans la mesure du maximum de leurs ressources disponibles pour: respecter, protéger et accomplir les engagements;
- l'accomplissement progressif de la pleine réalisation du droit à la nourriture, toutefois, la plus urgente obligation doit être de protéger le droit d'être libère de la faim; et
- l'identification des populations vulnérables et des efforts pour améliorer leur accès à la nourriture et leur capacité de s'autoalimenter.

Le lien entre le droit à la nourriture adéquate et les pêches peut se traduire par le besoin:

- d'assurer la viabilité des ressources, dans l'intérêt des générations présentes et futures;
- de réduire la vulnérabilité et d'optimiser le flux d'avantages en faveur des communautés et de l'économie au sens plus large; et
- de protéger et de faciliter l'accès aux ressources de subsistance et aux artisans pêcheurs.

Les conditions pertinentes pour la réalisation du droit à la nourriture relevées dans la récente législation des pêches comprennent:

- des dispositions concernant la conservation et l'usage durable des ressources halieutiques;
- l'attribution de droits d'usage aux communautés de pêche locales;
- des dispositions concernant l'accès préférentiel aux pêcheurs pratiquant la pêche de subsistance;
- des mesures en faveur des communautés de pêche vulnérables; et
- d'autres mesures concernant le crédit et les services de vulgarisation.

Parmi les dispositions encore à prendre, on notera:

- la participation active de toutes les parties prenantes pertinentes dans la prise de décision à tous les niveaux;
- la considération requise pour les droits de pêche et les pratiques coutumiers et traditionnels;
- la promotion du rôle des femmes dans les organismes de pêche, politiques et de prise de décision;
- des mesures adéquates pour les groupes les plus défavorisés de la population, notamment l'octroi de crédit, les services de vulgarisation et d'appui;
- des plans de retrait pour les groupes désavantagés qui doivent trouver des moyens d'existence alternatifs;
- la garantie de l'applicabilité des droits qui permet aux individus d'obliger les gouvernements à évaluer les préjudices et obtenir réparation quand leurs droits sont violés;
- une claire définition des rôles, mandats, responsabilités des institutions clés;
- une approche multisectorielle – consultation – consensus;
- la protection du droit au travail en rapport avec les pêches;
- le renforcement du gouvernement local et des entités qui s'occupent de ces activités;
- l'allocation de droits d'usage aux communautés de pêche locales;
- le renforcement des capacités des institutions gouvernementales, des communautés de pêche et de la société civile œuvrant dans le secteur (y compris l'approche de développement fondée sur les droits); et
- un programme de sensibilisation et des stratégies d'information.

#### ***Instruments pour assurer la parité des sexes***

Mme Gunilla Greig, Comité suédois des pêches a fait une présentation sur les instruments internationaux s'occupant des questions de parité des sexes. Elle était basée sur une présentation faite par Mme Chandrika Sharma à la conférence sur la reconstruction du réseau: définir un programme d'action pour les questions de parité hommes-femmes en vue soutenir la vie et les moyens d'existence dans les communautés de pêche, (on Recasting the net: Defining a gender agenda for sustaining life and livelihood in fishing communities) organisé par le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) à Chennai, Inde, 7-10 juillet 2010.

Comme mentionné dans la présentation précédente sur les questions de parité des sexes, il existe trois majeurs instruments pertinents, à savoir:

- UDHR (1948) et d'autres instruments internationaux pour l'application des droits de l'homme;
- CEDAW (1981);
- déclaration et Programme d'action de Beijing (Quatrième conférence mondiale sur les femmes, 1995).

La Déclaration universelle des droits de l'homme (UDHR) ayant été mentionnée par d'autres présentateurs, Mme Greig s'est concentrée sur la CEDAW et les instruments de Beijing.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) est souvent décrite comme une Charte internationale des droits des femmes et explique la signification d'égalité et comment elle peut être atteinte. Elle définit ce qui constitue la discrimination à l'égard des femmes et crée un programme d'action national pour mettre fin à une telle discrimination. Elle inclut aussi des droits reconnus dans les premiers traités qui s'appliquent spécifiquement aux femmes. De plus, elle tient compte des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels. La CEDAW soutient les droits des femmes pour qu'aucune discrimination ne soit faite en matière d'éducation, d'emploi et d'activités économiques et sociales, en particulier pour les femmes rurales.

Selon la CEDAW, les États sont obligés de travailler en vue de la modification des modèles sociaux et culturels de conduite individuelle pour éliminer des «préjugés et coutumes et toutes les autres pratiques qui sont basées sur des considérations d'infériorité ou de supériorité de l'un ou l'autre des sexes ou sur des rôles stéréotypés pour les hommes et les femmes».

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont été adoptés par la Quatrième conférence mondiale sur les femmes, convoquées par l'ONU à Beijing. La déclaration intègre l'engagement de la communauté internationale à la mise en œuvre du programme d'action et reconnaît que «les droits des femmes sont les mêmes que les droits des hommes». Il s'agit du document de politique générale de la communauté globale le plus complet pour l'habilitation des femmes et la parité des sexes.

Le Programme d'action de Beijing définit les mesures d'action nationale et internationale pour l'avancement des femmes. Dans douze domaines d'intérêt crucial – notamment «les femmes et l'environnement» – il met en valeur les droits de femmes dans les objectifs stratégiques et fournit des recommandations concrètes et détaillées pour action. Il reconnaît que «...Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans le développement de la consommation durable et écologiquement saine et les modèles de production ainsi que dans les approches de gestion de la ressource naturelle... ».

La CEDAW et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing sont complémentaires. Si évoqués ensemble, les deux instruments fourniront une assise mondiale qui permettra d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes.

## **DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Les OSC présentes à la réunion ont fait une déclaration conjointe à l'atelier. Cette déclaration a mis en valeur les rôles importants que les pêches artisanales jouent pour les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté et a accentué le besoin de protéger les droits politiques, économiques, sociaux et culturels des communautés de pêche. La déclaration a rappelé la déclaration de l'Atelier préparatoire de la société civile à la Conférence globale sur les pêches artisanales qui s'est tenue à Bangkok, Thaïlande du 11 au 13 octobre 2008 et la déclaration de Banjul de la société civile sur les moyens d'existence durables dans les pêches africaines, adoptée le 21 septembre 2010 et présentée à la 2010 Conférence des Ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CMAPA)<sup>10</sup>.

## **DISCUSSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL – DEUXIÈME SESSION**

Les participants ont formé approximativement les mêmes groupes que durant la première session. Au cours de la deuxième session de discussions, il a été demandé aux groupes de formuler des conseils sur:

- les éléments qu'un éventuel instrument international pour une bonne gouvernance devrait contenir (sur la base des présentations du matin et des résultats des présentations des groupes de travail du jour précédent); et
- le type d'instrument international qui serait le plus utile pour planifier, mettre en œuvre et rendre compte sur la bonne gouvernance pour assurer la durabilité des pêches artisanales.

Il a également été demandé aux groupes de considérer quels indicateurs pourraient être utilisés pour les résultats du suivi.

### ***Groupe 1: Bonne gouvernance et approches fondées sur les droits***

Le groupe a commencé par identifier les principes et aspects globaux qui pourraient être à la base d'un éventuel instrument, à savoir:

- les bonnes pratiques telles que transparence, cogestion, etc. sont toutes des parties et fragments de la bonne gouvernance;
- il sera important de faire en sorte que la contribution des pêches artisanales soit appréciée à sa juste valeur (sécurité alimentaire, emploi, etc.) et que l'accès soit certifié (garantissant que les emplacements sont réservés);
- les aspects de la sécurité alimentaire doivent être pris en compte lors des discussions sur les questions de commercialisation; et
- la politique est de toute première importance: dans les politiques nationales, la plupart des éléments peuvent être intègres et de la, la législation et par la suite les plans de mise en œuvre, y

<sup>10</sup>[icsf.net/icsf2006/uploads/publications/samudra/pdf/french/issue\\_57/art02.pdf](http://icsf.net/icsf2006/uploads/publications/samudra/pdf/french/issue_57/art02.pdf)

compris les allocations de la ressource, les périodes de référence et les activités peuvent être élaborés.

Le groupe a ensuite identifié quelques domaines thématiques importants autour desquels un instrument pourrait être développé, ce sont:

- l'accès aux et l'usage des droits de propriété;
- l'accès aux marchés (local/national et international) y compris l'examen des barrières douanières;
- les questions relatives aux normes, à la certification et à l'assurance de la qualité;
- les questions après capture; et
- l'accès aux intrants, notamment les fonds.
- les questions intersectorielles (pêche locale contre d'autres pêches et d'autres secteurs), y compris les mécanismes de résolution des conflits;
- les questions interdisciplinaires, y compris l'analyse des questions liées aux spécificités de chaque sexe;
- le développement communautaire et la cohésion, l'habilitation;
- le renforcement des capacités et l'action de sensibilisation;
- la consultation et prise de décision;
- l'information et la collecte des données;
- la décentralisation;
- les questions relatives aux moyens d'existence et à la protection sociale (y compris l'hiv-sida) ;
- les questions de conservation (notamment pollution et pratiques de pêche préjudiciables);
- la gestion des ressources hydriques, y compris dans les régions transfrontalières;
- le zonage (par exemple zones exclusives côtières);
- la culture et les traditions; et
- l'examen de la question des pêcheurs migrants (le groupe a reconnu qu'il s'agit d'une question très complexe du fait qu'il existe différents types de saisonniers).

Le groupe a aussi suggéré l'établissement d'un ordre de priorités des principes des droits de l'homme dont il faut tenir compte – ceux qui sont intégrés dans d'autres instruments et ceux qui sont spécifiques aux pêches artisanales (reconnaissant que beaucoup de ces droits sont constitutionnels dans certains pays):

- principe de consentement libre, préalable et bien documenté (avec référence aux populations indigènes);
- culture et droits traditionnels;
- droit à l'information;
- droit à l'accès à la pêche (sujette à règlements) ;
- droit de négocier l'accès;
- droit aux services publics et aux aménagements;
- droit à la sécurité sociale;
- droit à des systèmes de gestion équitables;
- droit à être reconnu comme une source de nourriture, de moyens d'existence et de revenus ainsi que leur rôle dans le développement économique et social;
- références multiples à la déclaration ONU sur les droits des peuples indigènes;
- droit d'éviter le déplacement (et droit à une compensation en cas de déplacement quand cela ne peut pas être évité).

Le groupe a estimé que le type d'instrument à développer devrait être décidé par les gouvernements au cours du COFI. Parmi les possibilités identifiées par le groupe on trouve:

- l'ajout d'un chapitre dans le Code de Conduite de la FAO pour une pêche responsable – cependant, cela peut présenter des difficultés car l'ouverture du code pour négociation doit être consentie à l'unanimité;
- un plan international d'action (PAI): une partie intégrante est l'accomplissement des objectifs dans un délai donné – solution peut-être pas idéale vu que si les objectifs ne sont pas atteints l'instrument pourrait perdre son pouvoir motivant; et

- des directives internationales – des directives volontaires<sup>11</sup> sur le droit à la nourriture pourraient être utilisées comme un possible «modèle».

Il a été déclaré que des enseignements pourraient être tirés des OMD à accomplir dans un délai donné, en particulier l'OMD 1 sur l'éradication de la pauvreté et de la faim. Une possibilité est que l'instrument renferme des clauses qui contraignent les États à développer des politiques et des outils spécifiques aux pêches artisanales. Le langage devrait également être assez général pour être compris de tous. Il a été noté que référence devrait être faite non seulement aux États mais à toutes les parties prenantes. Une approche pourrait être de baser l'instrument sur un texte qui fait référence au Code et utilise un langage semblable à celui du Code et d'autres instruments internationaux (mais avec une référence spécifique aux pêches artisanales). Si le nouvel instrument fait fond sur ce qui a déjà été décidé, il pourrait être plus facile d'arriver à un accord. L'instrument doit traiter les questions de mise en œuvre, y compris le suivi, les indicateurs et les formes de communication de l'information. Il sera aussi nécessaire de définir clairement le but de l'instrument. Cependant, il ne sera pas obligatoirement nécessaire d'insister sur une définition ou caractérisation des pêches artisanales étant donné la diversité du secteur et les variations entre pays et régions.

### ***Groupe 2: Application de l'AEP***

Le groupe a identifié les principes suivants sur lesquels il a recommandé que l'instrument soit basé:

- protection des ressources halieutiques;
- conservation de l'environnement;
- protection des droits communautaires (économiques, sociaux et culturels); et
- participation, dialogue et consultations.

L'instrument devrait reconnaître:

- le rôle important des pêches artisanales;
- le rôle crucial joué par les femmes et le besoin de les soutenir;
- le besoin de meilleures informations sur les pêches;
- le besoin de données socio-économiques sur les pêches artisanales en général et les questions liées au sexe en particulier;
- le besoin de renforcer les systèmes de SCS; et
- l'obligation de toutes les parties prenantes de contribuer à la durabilité de la ressource.

L'instrument devrait encourager:

- la volonté politique d'adopter l'AEP comme l'approche préférée;
- l'adoption de l'AEP par toutes les parties prenantes et la mise en œuvre de l'approche de cogestion et d'autres approches participatives;
- le développement de directives et d'autres outils pratiques pour mettre l'AEP en pratique;
- le développement de technologies respectueuses de l'environnement;
- le renforcement des capacités à tous les niveaux.

L'instrument devrait inviter les États à:

- intégrer l'AEP dans toutes les politiques et stratégies des pêches;
- fournir, au moyen de l'AEP, une vision globale de et appliquer une approche intégrée à («de l'eau à la table») la gestion des pêches et au développement social; et
- accorder une plus haute priorité aux pêches artisanales dans les budgets nationaux.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'AEP, l'instrument devrait mentionner:

- le besoin de planification à long terme et de ressources financières et compétences techniques suffisantes;
- le besoin de créer des activités alternatives génératrices de revenu;

---

<sup>11</sup> FAO 2005. *Directives volontaires pour soutenir la réalisation progressive du droit à la nourriture adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. Rome. 44p.

- le besoin d'accroître la valeur ajoutée des produits de la pêche et l'accès aux marchés (régionaux et internationaux) de même que le développement des marchés intérieurs; et
- l'importance des saisonniers et la nécessité de résoudre les questions de migration.

Au niveau régional et international, l'instrument devrait traiter:

- Le besoin d'encourager la coopération (sous)régionale sur:
  - le partage d'expériences et d'informations;
  - la coopération en matière de recherche;
  - la gestion des ressources partagées; et
  - l'harmonisation des politiques.
- L'obligation pour les donateurs internationaux d'inclure l'AEP dans les projets et programmes des pêches et de reconnaître le besoin d'engagements à long terme.

Le groupe a mentionné plusieurs indicateurs qui pourraient être utilisés pour le suivi des résultats:

- Au niveau macro:
  - nombre de pays qui ont intégré l'AEP dans leurs politiques et stratégies nationales;
  - pourcentage des budgets nationaux consacrés aux pêches artisanales;
  - pourcentage des budgets nationaux consacrés à la recherche sur l'AEP;
  - PIB de la pêche.
- Aspects socio-économiques et de la gouvernance:
  - niveau de participation des parties prenantes dans les institutions;
  - améliorations des niveaux de vie dans les communautés de pêche artisanales (par exemple; accès aux services sociaux);
  - nombre de conflits entre utilisateurs de la ressource;
  - diminution de la pêche illicite (par exemple nombre de grands bateaux qui empiètent dans les régions côtières); et
  - niveau des pertes après capture.
- Conditions de l'environnement et des ressources halieutiques:
  - taille, quantité et diversité des prises;
  - évolution de l'emploi (conformément aux plans de gestion); et
  - niveaux de migration des pêcheurs (ceux qui émigrent à cause de l'épuisement de la ressource).

Pour ce qui est des types d'instruments qui devraient être considérés, le groupe a suggéré que:

- l'instrument pourrait être des directives internationales ou une annexe au Code de Conduite de la FAO pour une pêche responsable;
- considérant la vaste acceptation du Code, l'instrument devrait refléter le même esprit que le Code (et en être une extension);
- l'instrument devrait être volontaire – au moins au début; et
- l'instrument devrait avoir un caractère pédagogique et éclairer les lois et règlements nationaux et internationaux.

Au sujet du processus pour développer un instrument, le groupe a jugé qu'il serait important:

- d'impliquer des organisations (sous) régionales aussi bien que des ONG;
- de s'assurer que l'instrument est adopté à tous les niveaux (droits de propriété aux niveaux local, national et (sous) régional); et
- d'encourager la mise en œuvre de l'instrument au moyen de différents mécanismes et canaux, y compris les organisations (sous)régionales.

### ***Groupe 3: DRM et ACC dans le secteur des pêches artisanales***

Le groupe a soulevé plusieurs questions pour orienter les discussions, à savoir:

- Quel type d'instrument international serait le plus convenable pour les petites pêches?
- Quels sont les instruments existants pour la gestion des risques de catastrophe dans la région?
- Quel devrait être le contenu d'un instrument international pour les pêches artisanales?

- Quel type d'instrument international serait le plus adapté pour aborder les pêches artisanales et répondre aux questions de vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques en Afrique?

Le groupe a discuté les types d'instrument qui seraient les plus adaptés pour aborder les questions de vulnérabilité des pêches artisanales aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Les types d'instruments considérés sont les suivants:

- un manuel de travail;
- un cadre d'action;
- un cadre de décision;
- un document formel;
- un chapitre du Code de Conduite pour une Pêche Responsable; et
- un instrument volontaire dans le cadre d'un instrument formel.

Le groupe est finalement convenu qu'un cadre d'action accomplirait le mieux les buts et l'impact désirés. Il a été indiqué que l'acceptation d'un tel cadre d'action aurait comme but global de *réduire la vulnérabilité des petites communautés de pêche (pêches artisanales) aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques*. Le groupe a noté qu'il faut rappeler à toutes les parties concernées que les pêches artisanales comprennent les sous-secteurs intérieurs et marins.

Le groupe a identifié une série de principes pour guider les futures actions. Ils spécifient que:

- La pauvreté, l'éloignement, la proximité des masses d'eau continentales, les faibles niveaux pédagogiques, la marginalisation et l'accès limité aux services sociaux, de même qu'aux ressources financières et physiques, contribuent à la vulnérabilité des communautés de pêche artisanales, notamment aux désastres naturels et aux changements climatiques.
- Le lien entre DRM et ACC dans les pêches artisanales doit être reconnu et établi.
- Les communautés de pêche artisanales ont le droit à nourriture, à l'eau, à l'assainissement et au système sanitaire (WASH) ainsi qu'à l'éducation en ligne avec la Charte humanitaire et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).
- L'habilitation des communautés de pêche artisanales et des gouvernements locaux à prendre des décisions en toute connaissance de cause sur et à participer à la DRM et à l'ACC est requise.

Reconnaissant l'existence de la stratégie régionale pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique, le groupe a structuré sa proposition pour le contenu d'un éventuel nouvel instrument en ligne avec la stratégie:

#### **Développement de la capacité**

- former des pêcheurs dans le domaine de la sécurité en mer et des pratiques en eaux continentales;
- faire en sorte que les équipements pour la sécurité en mer et les systèmes de communication soient disponibles au niveau local;
- former des comités de DRM pour l'évaluation et la gestion du risque et sur la manière dont ils devraient rendre compte aux différents niveaux;
- renforcer les capacités des comités de DRM;
- développer la capacité nationale de DRM.

#### **Information et influence (processus bilatéral/horizontal-vertical)**

- améliorer des systèmes d'alerte rapide aux niveaux, local, national et transnational;
- organiser des plate-formes/réseaux aux niveaux communautaire, national et régional pour partager, documenter et disséminer l'information et les bonnes pratiques;
- augmenter la circulation de l'information relative aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques du niveau local (communautés) au niveau national;
- augmenter la circulation de l'information et intensifier le partage d'informations à tous les niveaux et dans tous les secteurs;
- établir des protocoles transfrontaliers sur le partage de l'information; et

- susciter une plus grande prise conscience sur les avantages de la pêche en général et des pêches artisanales en particulier (par exemple sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté, réduction de la vulnérabilité).

#### **Intégration de la DRM dans les réponses aux situations de crise des pêches artisanales**

- impliquer les communautés de pêche dans les plans d'urgence nationaux.

#### **Augmentation de l'engagement politique dans la DRM pour les pêches artisanales**

- renforcer la collaboration entre ORP et CER sur la formulation de la politique concernant la DRM dans les pêches; et
- engagement politique pour l'allocation de budgets pour les systèmes de DRM avec une attention particulière pour le secteur des pêches et des communautés de pêche dans les régions prédisposées aux catastrophes naturelles.

#### **Amélioration de la gouvernance de la DRM et des institutions de pêche**

- établir le cadre législatif pour la sécurité en mer et les masses d'eau continentales;
- renforcer ou établir des institutions nationales qui seront chargées de la gestion du risque dans les régions prédisposées aux catastrophes naturelles;
- aligner (et ajuster) les stratégies nationales et les plans dans la DRM des pêches avec les programmes des CER et des ORP;
- développer une stratégie/approche de DRM et des pêches clairement définie (avec une attention particulière pour les pêches artisanales); et
- intégrer les pêches en rapport avec la DRM dans les stratégies régionales (UA/NEPAD, CER, ORP) et sous-régionales.

#### **Appui à la coordination entre administrations des pêches et instituts de DRM et intégration des pêches artisanales dans les programmes et stratégies**

- renforcer la collaboration entre ORP et CER pour la formulation de la politique concernant la DRM dans les pêches;
- renforcer ou établir la collaboration entre administrations des pêches et instituts de DRM nationaux; et
- incorporer la DRM pour les pêches artisanales dans un mécanisme régional (par exemple, le mécanisme de coopération régionale intégrée – ICRM – de l'UA).

#### ***Observations et questions en séance plénière***

Dans la discussion plénière qui a suivi les présentations du groupe de travail, il a été noté – encore une fois – que les conclusions des trois groupes étaient similaires. Deux questions ont été soulevées quant à savoir s'il serait possible d'associer efficacement les pêches artisanales continentales et marines et si un seul instrument devait être envisagé. En théorie, il pourrait y avoir deux instruments mais il a été reconnu que les principes directeurs s'appliqueraient tant aux pêches continentales qu'aux pêches marines.

Il a été suggéré que les ORP devraient être impliqués dans le développement d'un éventuel nouvel instrument. Cependant, il a également été noté que les pays africains ne sont pas toujours du même avis; les points de vue et priorités nationales varient à travers le continent. En outre, les lois traditionnelles sont quelquefois en contradiction avec les instruments juridiques.

La question de l'adaptation au changement climatique a été soulevée. Il a été suggéré que la connaissance traditionnelle soit utilisée – par exemple pour négocier avec les variations du climat causées par El Niño et La Niña – afin de faciliter l'adaptation des communautés aux changements climatiques.

Il a été noté que la plupart des pays sont conscients du fait que les pêches constituent un secteur important, contribuant à l'économie et au développement social. Cependant, les pêches artisanales sont souvent négligées dans les lois, les politiques des pêches, etc. L'information est indispensable lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques. Il a été reconnu qu'un plus grand nombre de données sur le nombre de bateaux, et sur d'autres questions, est indispensable dans le secteur artisanal. Les questions spécifiques qui doivent être abordées comprennent:

- le travail impose à l'enfant;
- les droits sanitaires des pêcheurs;
- l'amélioration des niveaux de vie; et
- la question des saisonniers (il est impossible de parler de pêche artisanale sans faire référence aux saisonniers).

Certaines inquiétudes ont été manifestées au sujet de l'approche fondée sur les droits de l'homme qui ne serait rien d'autre «qu'une autre structure de développement». Plusieurs approches différentes ont été encouragées au cours des années passées mais elles ne seront pas faciles à suivre – surtout par les bénéficiaires cibles. Il a été spécifié que l'approche fondée sur les droits de l'homme ne devrait pas être vue comme un nouveau concept. Elle renferme des principes de procédure qui sont déjà utilisés. Toutefois, les normes s'appliquant aux droits de l'homme ne sont pas employées pour évaluer le travail réalisé et il est nécessaire de relier la mise en œuvre des bonnes pratiques aux indicateurs et au suivi des impacts. Utiliser une approche fondée sur les droits de l'homme fournirait une structure holistique pour ce faire.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'atelier est convenu qu'un instrument international pour les pêches artisanales et un programme apparenté seraient des outils importants pour garantir des pêches artisanales durables. Dans ce contexte, l'atelier a reconnu que:

- l'importance des pêches artisanales continentales et marines comme une source de moyens d'existence, de nourriture, d'emploi et de revenu n'est pas suffisamment reconnue;
- la pauvreté, l'éloignement, la proximité de masses d'eau, les médiocres niveaux pédagogiques, la marginalisation et l'accès limité aux services sociaux, de même qu'aux ressources financières et physiques, contribuent à la vulnérabilité des communautés de pêche artisanales, notamment aux risques de catastrophes naturelles et aux changements climatiques; et
- il est important d'encourager les pêches artisanales et de garantir leur accès aux ressources fondamentales pour des moyens d'existence durables.

L'atelier a recommandé que l'un instrument et le programme international d'assistance soient:

- éclairés par les principes des droits de l'homme et les instruments pertinents existants pour la bonne gouvernance et le développement durable;
- incluent l'AEP comme un principe directeur pour la gestion et le développement de la ressource; et
- incorporent la DRM et l'ACC comme une partie intégrante vu que la DRM est un processus évolutif, avant, pendant et après un désastre.

Trois groupes de travail concomitants ont discuté de: la gouvernance, l'AEP, la DRM et l'ACC et ont dégagé des conclusions et formulé des recommandations sur les principes que l'instrument et le programme d'assistance devraient suivre, à savoir:

### Gouvernance

- adoption de bonnes pratiques telles que, transparence, cogestion, participation et propriété locale;
- prise de conscience, habilitation et cohérence;
- respect des cultures et traditions;
- intégration des préoccupations et perspectives en matière d'égalité des sexes; et
- renforcement des capacités à tous les niveaux.

### AEP

- considération identique pour la viabilité de l'environnement, de la ressource et des droits communautaires;
- participation de toutes les parties prenantes aux niveaux local, national et régional et promotion de liaisons intersectorielles; et
- usage d'une plus vaste gamme d'informations, notamment de données bioécologiques, sociales et économiques, provenant de sources scientifiques locales et traditionnelles.

## DRM et ACC

- reconnaissance du lien entre la DRM et l'ACC dans les pêches artisanales;
- considération du droit des communautés de pêche artisanales à la nourriture, à l'eau, au système sanitaire, à l'assainissement et à l'éducation en ligne avec la charte humanitaire et les OMD; et
- habilitation des communautés de pêche artisanales et des gouvernements locaux à prendre des décisions bien avisées en matière de et à participer à la DRM et à l'ACC.

Concernant les domaines et éléments qui devraient être couverts par l'instrument et le programme d'assistance, l'atelier a recommandé que:

- Toutes les parties du système halieutique, c'est-à-dire les activités en amont et en aval et les partenaires, en plus des opérations de pêche et des pêcheurs, devraient être abordées. Les bonnes pratiques devraient être encouragées en ce qui concerne:
  - la disponibilité et l'accès aux intrants;
  - les opérations de pêche et l'accès aux ressources;
  - les activités après capture; la transformation et la distribution des produits et l'accès aux marchés.
- Une approche holistique et intégrée de gestion de la ressource et de développement social devrait être adoptée, et incorporer:
  - les questions intersectorielles et la coordination, notamment les éventuels conflits entre utilisateurs de la ressource;
  - les questions pluridisciplinaires, telles que genre (rôle des femmes) et migration (intégration des saisonniers); et
  - le développement communautaire (santé, éducation, micro-finance, etc.).
- Une politique cohérente, comprenant l'intégration de la DRM et de l'ACC dans les politiques et les stratégies des pêches et vice versa, devrait être préconisée.
- La disponibilité, la circulation et l'échange d'informations devraient être améliorés par l'établissement:
  - d'informations transfrontalières qui partagent des protocoles et des systèmes;
  - de plate-formes et réseaux aux niveaux communautaires et nationaux;
  - d'un flux d'informations bilatérales, horizontales et verticales (parmi les communautés ou pays; entre les communautés et les structures nationales et régionales).
- Les domaines spécifiques qui devraient être abordés concernent:
  - la sécurité en mer;
  - les activités alternatives génératrices de revenu;
  - le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS);
  - la valeur ajoutée des activités après capture et l'accès aux marchés;
  - le développement de la technologie pour les pratiques de pêche responsable et après capture; et
  - la gestion des ressources transfrontalières.

L'atelier a considéré les différents types d'instrument international possible suivants pour les pêches artisanales:

- directives internationales;
- cadre d'action; et
- annexe au Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO (le Code).

L'atelier a reconnu la valeur et l'acceptation mondiale du Code de Conduite pour une pêche responsable et s'est prononcé en faveur d'un instrument pour les pêches artisanales étroitement lié au Code. L'instrument devrait s'inspirer de ce qui existe déjà et utiliser un langage similaire à celui du Code.

En outre l'atelier a recommandé qu'il soit dûment tenu compte de ce qui suit dans le processus de développement d'un éventuel instrument ou programme d'assistance:

- référence devrait être faite non seulement aux «États» mais aussi à d'autres parties prenantes, reconnaissant la responsabilité partagée en matière de viabilité de la ressource et de maintien des besoins d'existence;
- la notion de propriété locale, nationale et régionale devrait être assurée et la participation des organisations appropriées garantie;
- les aspects de la mise en œuvre devraient déjà être considérés à l'étape de la conception, notamment le besoin de conseils techniques et de mécanismes d'appui. Le suivi des résultats devrait être effectué au moyen d'indicateurs d'impact précis et être partie intégrante des modalités de mise en œuvre; et
- la nécessité d'adopter une perspective à long terme qui exige un engagement politique et des actifs disponibles durables devrait être reconnue.

Les défis que les programmes d'action pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire devront relever sont considérables. Des efforts concertés et des partenariats sont exigés à plusieurs niveaux et échelles (par exemple entre les donateurs et les gouvernements et communautés des pays partenaires et parmi les parties prenantes). Il est aussi vital de renforcer la notion de propriété nationale et locale conformément à la Déclaration de Paris et l'atelier a marqué un point dans le processus vers une approche intégrée de gouvernance et de développement des pêches artisanales.

**APPENDIX/ANNEXE 1****List of participants/Liste de participants****BURKINA FASO**

ZERBO, Henri  
 Directeur des pêches  
 Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et  
 des ressources halieutiques  
 09 BP 1104  
 Ouagadougou 09  
 Tel.: +226 70 12 6348  
 E-mail: [henrizerbo@gmail.com](mailto:henrizerbo@gmail.com) /  
[henri\\_zerbo@hotmail.com](mailto:henri_zerbo@hotmail.com)

**CAMEROON/CAMEROUN**

NGOANDE, Salvador  
 Direction des pêches et de l'aquaculture  
 Ministry of Livestock, Fisheries and  
 Animal Industries  
 Yaoundé  
 Cell.: + 237 99990472  
 Tel.: + 237 22316049 / 22313048  
 Email: [sango\\_cam@yahoo.fr](mailto:sango_cam@yahoo.fr)

**CHAD/TCHAD**

KAFFOU, Mahamat Seïd  
 Directeur adjoint des pêches  
 Ministère de l'Environnement et  
 des ressources halieutiques  
 N'Djamena  
 Tel.: +235 66376556 / 99192369  
 E-mail: [kaffoumahatseid@yahoo.fr](mailto:kaffoumahatseid@yahoo.fr)

**CONGO**

NGOUEMBE, Appolinaire  
 Directeur Général de la pêche continentale  
 Ministère de la pêche et de l'aquaculture  
 Brazzaville  
 Tel.: +242 5580822/055580822  
 E-mail: [ngouembe@yahoo.fr](mailto:ngouembe@yahoo.fr)

**CÔTE D'IVOIRE**

FOFANA, Bina  
 Ingénieur des eaux et forêts  
 Sous directeur des pêches  
 maritimes et lagunaires  
 Tel.: +225 21 356315 – 21 350409  
 Cel: +225 07 655 102/ 03 262 627  
 E-mail: [binafof@yahoo.fr](mailto:binafof@yahoo.fr)

**GAMBIA/GAMBIE**

JOBE, Ousman Mass  
 Head of the Extension Unit  
 Ministry for Fisheries and Water Resources  
 Banjul  
 Tel.: +220 7240848  
 E-mail: [omassjobe@yahoo.co.uk](mailto:omassjobe@yahoo.co.uk)

**GUINEA/GUINÉE**

TALL, Hassimiou  
 Directeur National de la pêche maritime  
 Direction Nationale de la pêche maritime  
 Ministère de la pêche et de l'aquaculture  
 BP 1330 - Conakry  
 Tel.: +224 30415228/62095893  
 Fax: +224 3041660  
 E-mail: [tallhassimiou@yahoo.fr](mailto:tallhassimiou@yahoo.fr)

**MALI**

COULIBALY, Herry  
 Directeur National de la pêche  
 Ministère de l'élevage et de la pêche  
 DNP BP 275 Bamako  
 Tel.: +223 20225230/20225458/20222067  
 Cell.: +223 66724545  
 Fax: +223 20225230/20222067  
 E-mail: [dnp@cefib.com](mailto:dnp@cefib.com)  
[/herycoulibaly55@yahoo.fr](mailto:herycoulibaly55@yahoo.fr)

**MAURITANIA/MAURITANIE**

EL MOCTAR, Ould Sidi Mohamed,  
 Directeur adjoint de la peche artisanale  
 BP 137-Nouakchott  
 Tel.: +222 2421050  
 E-mail: [elsidi@pêches.gov.mr](mailto:elsidi@pêches.gov.mr) /  
[elsidimm@yahoo.fr](mailto:elsidimm@yahoo.fr)

**MAURITIUS/AURICE**

RAMCHARRUN, Boodhun  
 Divisional Scientific Officer  
 Ministry of Fisheries and Rodrigues  
 9, Armstrong Ave. Rodles Breents  
 Tel.: +230 2384100  
 Cell: +230 2595336.  
 E-mail: [bramcharrun@mail.gov.mu](mailto:bramcharrun@mail.gov.mu)

**MOROCCO/MAROC**

MOHAMMED, Amir  
 Ingénieur  
 Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime  
 Lotissement Taglia no. 22 Temara  
 Tel.: +212 63307213  
 Fax: +212 537688089  
 E-mail: [amir@mpm.gov.ma](mailto:amir@mpm.gov.ma)

**MOZAMBIQUE**

MUTHISSE, Gabriel  
 Vice-Minister  
 Ministry of Fisheries  
 Rua Marquês de Pombal  
 Maputo  
 Tel.: 258 21 357100  
 E-mail: [gmuthisse@mozpesca.gov.mz](mailto:gmuthisse@mozpesca.gov.mz)

ABREU, Casimiro  
 Focal Point  
 Director General Adj. - INGC  
 National Institute for Disaster  
 Management (INGC)  
 Base Aerea, Mavalane  
 Maputo  
 Tel.: + 258 823013259  
 E-mail: [abreu9172000@yahoo.com.br](mailto:abreu9172000@yahoo.com.br)

BALOI, Ana Paula  
 Ministry of Fisheries  
 Rua 50 Baganoyo, 143  
 Maputo  
 Tel.: + 258 21315228  
 Fax: +258 21315230  
 E-mail: [apbaloi@inip.gov.mz](mailto:apbaloi@inip.gov.mz)

GOVE, Domingos  
 Ministry of Fisheries  
 Ave. Mao Tse Tuns no. 389  
 Maputo  
 Tel.: +258 826546483  
 E-mail: [domingosgove1@hotmail.com](mailto:domingosgove1@hotmail.com)

MONDLANE, Moyasse  
 Documentalist  
 Minsterio das Pescas  
 Maputo  
 Cell: +258 4147990  
 Tel.: +258 21357100  
 E-mail: [mmondlane@mozpesca.gov.mz](mailto:mmondlane@mozpesca.gov.mz)

CAPECE, Tome  
 Director  
 Enginneiro de pesca  
 Instituto Nacional de Desenvolvimento  
 da Pesca de Pequena Escala – IDPPE  
 Ministerio das pescas  
 Aven.Osvaldo Tazama, 141/8  
 Maputo  
 Tel.: 258 21490807 / 21494973  
 Cell: +258 825096340  
 Fax: +258 21496664 / 21498812  
 E-mail: [tcapece@idppe.org/](mailto:tcapece@idppe.org/)  
[tome\\_capece@yahoo.com](mailto:tome_capece@yahoo.com)

CUMBANE, Armando  
 Tecnico  
 Ministerio das Pescas – ADNAP  
 Rua Consigler Pedroso  
 Maputo  
 Tel.: +258 21358000  
 Cell: +258 822526970  
 Fax: +258 21320335  
 E-mail:  
[armandojoo.cumbane@gmail.com](mailto:armandojoo.cumbane@gmail.com)

MAHACHE, Alexandra Antonieta  
 Administrative Staff  
 IDPPE  
 Ministry of Fisheries  
 Aven. Osvaldo Tanzama  
 Maputo  
 Tel.: +258 822767420  
 Fax: +258 21490807  
 E-mail: [amhache@idppe.org](mailto:amhache@idppe.org)

PANGUANA, Dulce Evelina  
 Administrative Staff  
 IDPPE  
 Ministry of Fisheries  
 Aven. Osvaldo Tanzama  
 Maputo  
 Tel.: +258 824070580  
 Fax: +258 21490807  
 E-mail: [dpanguana@yahoo.com](mailto:dpanguana@yahoo.com)/  
[dpanguana@idppe.org](mailto:dpanguana@idppe.org)

TARABUSY, Leone  
 ACP Fish2  
 Rua Consiglier, Pedroso 343 – 3 Andar  
 c/o Administracao Nacional das Pescas  
 Maputo  
 Tel.: +258 21302769/21302472  
 Fax: +258 21302269  
 E-mail: [l.tarabusi@acpfish2-eu.org](mailto:l.tarabusi@acpfish2-eu.org)

JAMAL, Celestino  
 Councillor  
 Praeoda Independencia no. 975  
 2° Andar  
 Maputo Municipality  
 Tel.: + 258 21356122  
 Cell: +258 824494400  
 E-mail: [celestinojamal@hotmail.com](mailto:celestinojamal@hotmail.com)

#### **NIGERIA/NIGÉRIA**

KOLAWOLE, Yekini Babatunde  
 Assistant Director of Fisheries in charge of  
 Artisanal Fisheries  
 Federal Department of Fisheries  
 Area 11, PMB 135, Garki, Abuja, FCT  
 Cell: +234 8059611298  
 E-mail: [yabakola@yahoo.com](mailto:yabakola@yahoo.com)

#### **SIERRA LEONE/SIERRA LEONA**

BANGURA, Alpha Abdul  
 Director of Fisheries (Acting)  
 Ministry of Fisheries and Marine Resources  
 30, Bangura Street, Galaba Town  
 Freetown  
 Tel.: +232 76674658  
 E-mail: [aalphabangura@yahoo.com](mailto:aalphabangura@yahoo.com)

#### **UNITED REPUBLIC OF TANZANIA/ REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**

BYARUGABA, Charles Mutakyawa  
 Principal Fisheries Economist  
 Responsible for Fisheries Planning and  
 Development in the Fisheries Department  
 Fisheries Development Division  
 Ministry of Livestock Development and  
 Fisheries  
 PO Box 2462  
 Dar-Es-Salaam  
 Tel.: +255 222860470  
 Cell.: +255 784775737  
 Fax: +255 222860472  
 E-mail: [c\\_byarugaba@yahoo.com](mailto:c_byarugaba@yahoo.com)

#### **TOGO**

AHOEDO, Kossi  
 Biologiste, Chef Section Ressources  
 Halieutiques  
 Direction des pêches et de l'aquaculture  
 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et  
 de la pêche  
 BP 1095  
 Lomé  
 Tel.: +228 2213470 / 9069510  
 E-mail: [kahoedo@yahoo.fr](mailto:kahoedo@yahoo.fr)

#### **REGIONAL ORGANIZATIONS/ ORGANISMES RÉGIONAUX**

##### **ACCRA**

Macaringue, Jose  
 Africa Climate Change Resilience Alliance  
 Rua de Tchamba no. 398, Maputo,  
 Mozambique  
 Tel.: +258 82 3185700  
 Fax: +258 21 493121  
 E-mail: [jmacaringue@savechildren.org](mailto:jmacaringue@savechildren.org)

**African Development Bank (AfDB)/Banque africaine de développement (BAD)**

FRANKLIN, Henrik  
Principal Country Programme Officer  
Mozambique Field Office (MZFO)  
African Development Bank  
Av. Zedequias Manganhela, N 267,  
Edifício Jat IV, 3 andar  
Maputo, Mozambique  
Tel.: +258 21326409  
Fax: +258 21315600  
E-mail: [h.franklin@afdb.org](mailto:h.franklin@afdb.org)  
Web: [www.afdb.org](http://www.afdb.org)

TIQUE, Cesar  
Agricultural Specialist  
Mozambique Field Office (MZFO)  
African Development Bank  
Av. Zedequias Manganhela, N 267, Edifício Jat IV, 3 andar  
Maputo, Mozambique  
Tel.: +258 21326409  
Fax: +258 21315600  
E-mail: [c.tigue@afdb.org](mailto:c.tigue@afdb.org)

**African Union/ Interafrican Bureau for Animal Resources (AU/IBAR)**

ELAMIN, Eltighani Mirghani  
Policies and Capacity Development Programme  
Team Leader  
AU-IBAR  
Nairobi, Kenya  
Tel.: +254 733120203  
E-mail: [eltighani.elamin@au-ibar.org](mailto:eltighani.elamin@au-ibar.org)

**Regional Fisheries Committee for the Gulf of Guinea (COREP)/Comité régional des pêches du Golfe de Guinée**

ESSEMA, Emile  
Secrétaire Exécutif de la COREP  
BP 161, Libreville  
Gabon  
Tel.: +241 07105063  
Fax: +241 07062364  
E-mail: [essemile@yahoo.fr/](mailto:essemile@yahoo.fr/)  
[sg\\_corep@yahoo.fr](mailto:sg_corep@yahoo.fr)

**Fisheries Committee for the West Central Gulf of Guinea (FCWC)/Comité des pêches pour le centre ouest du golfe de Guinée (CPCO)**

DEDI NADJE, Seraphin  
Secrétaire Général  
CPCO  
PO Box bt 62  
Tema, Ghana  
Cell.: + 233 20 75 86 321/240520231  
E-mail: [sdedi.nadje@yahoo.fr](mailto:sdedi.nadje@yahoo.fr)

**Indian Ocean Commission (IOC)/ Commission de l'océan Indien (COI)**

HARIJHONSE, Leon Martial Razaka  
Officer in Charge  
Q4, Sir Guy Forget Avenue –  
PO Box 7  
Quatre Bornes, Mauritius.  
Tél: +230 7166691 (Mob)  
+230 427 6172 / 427 6199 / 427 3366  
Fax: +230 4252709 / 427 1454  
E-mail: [harijhons.razaka@coi-ioc.org](mailto:harijhons.razaka@coi-ioc.org)

**Swedish Board of Fisheries**

GREIG, Gunilla Tegelskär  
Head of International Development  
Co-operation  
Swedish Board of Fisheries  
PO Box 423  
SE – 401 26 Göteborg  
Sweden  
Tel.: +46 70 5702390  
Fax: +46 31 7430444  
E-mail: [gunilla.greig@fiskeriverket.se](mailto:gunilla.greig@fiskeriverket.se)

**Southwest Indian Ocean Fisheries Commission (SWIOFC)/Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan indien**

HUSSAIN, Rasheed Hassan  
(Representing as SWIOFC Chair)  
Minister of State for Fisheries and Agriculture  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
Velaanaage, 7<sup>th</sup> Floor, Ameer  
Ahmed Magu  
Malé, Republic of Maldives  
Tel.: +960 3330096  
Fax: +960 3326558  
E-mail: [hussain.hassan@fishagri.gov.mv](mailto:hussain.hassan@fishagri.gov.mv)

**United Nations Environment Programme  
(UNEP)/Programme des Nations Unies pour  
l'environnement (PNUE)**

MENEZES, Ana Maria  
Menezes, Ana Maria  
Av. Julius Nyerere, 360 - 17ESQ  
Maputo, Mozambique  
Tel.: +258 829033528  
E-mail: [anameneze@gmail.com](mailto:anameneze@gmail.com)

**World Vision Mozambique**

SALENCIA, Celestino  
World Vision Mozambique  
Tete Office: Matema Square no. 103,  
PB 390, Tete Province  
Head Office: Av. Agostinho Neto no. 620,  
Maputo; Mozambique  
Tel.: +258 21350600; Cel : + 258 825874845  
E-mail: [celestinesalencia@yahoo.br](mailto:celestinesalencia@yahoo.br)  
[celestin\\_salencia@wvi.org](mailto:celestin_salencia@wvi.org)

**United Nations International Strategy for  
Disaster Reduction (UNISDR)/ Stratégie  
internationale de prévention des catastrophes  
naturelles (SIPC)**

KUUYUOR, Titus (PhD)  
UNISDR Regional Office for Africa  
UN Complex Block S Room S 129  
PO Box 47074, Gigiri  
Nairobi, Kenya  
Tel.: +254 770215090 / 20 762 5279  
E-mail: [Titus.kuuyuor@unep.org](mailto:Titus.kuuyuor@unep.org)

**União Nacional de Camponeses (UNAC)**

MATOLA, Elizabetha Afonso  
Gender Assistano  
Corner Agostinho Neto Av. and  
Valentim Sique Av. Nº 39  
Maputo, Mozambique  
Tel.: + 258 824303723

**World Wide Fund for Nature/  
Fonds mondial pour la nature (WFF)**

KIRYA, William Ssesse  
Plot 11A Nizam Rd  
PO Box 2084  
Jinja, Uganda  
Tel.: 256 772518762  
E-mail: [wssese@uahoo.co.uk](mailto:wssese@uahoo.co.uk)

JUMA, Ali  
PO Box 1269-40100  
Kisumu, Kenya  
Tel.: +254 0735696360/0728835817  
E-mail: [jumah2004@yahoo.com](mailto:jumah2004@yahoo.com)

LUKANGA, Editrudith  
Environmenta Management and  
Economic Development Organisation  
(EMEDO) – WFF  
PO Box 2964  
Mwanza, Tnazania  
Tel.: +255 282550209  
Cell: +255 715437236/784437236  
E-mail: [emedotz@yahoo.com/](mailto:emedotz@yahoo.com/)  
[elukanga@yahoo.com](mailto:elukanga@yahoo.com)

**World Forum of Fisher Peoples (WFFP)/  
Forum mondial des populations de pêcheurs**

JOHNSTON, Andy  
8<sup>th</sup> Ave. Fairways 7800  
Cape Town  
South Africa  
Tel.: +27 217059183  
Cell.: +27 0822933464  
E-mail: [artifishers@worldonline.co.za](mailto:artifishers@worldonline.co.za)

LOUWA, Christiana  
Director  
El-Molo Forum  
PO Box 7683-00100  
Nairobi, Kenya  
Cell: +254 722662798  
E-mail: [elmoloforum@yahoo.com;](mailto:elmoloforum@yahoo.com;)  
[clouwa@yahoo.com](mailto:clouwa@yahoo.com)

SEREMOS, Kamuturaki  
UFFCA/WFFP  
PO Box 25494  
Old Kira Road, Plot no. 1508, Block 213  
Kampala, Uganda  
Tel.: +256 772474228  
Fax: +256 41436446  
E-mail: [seremoskamuturaki@hotmail.com](mailto:seremoskamuturaki@hotmail.com)

SPENCER, Thomas Franklin  
National Coordonator – SLAFU  
Artisanal Fisheries Union  
Freetown, Sierra Leone  
Tel.: +232 76665946/77257307  
E-mail: [slafu2001@yahoo.com](mailto:slafu2001@yahoo.com)

DIARRA, Fatoumata  
 Transformatrice (Pêcheurs)  
 WFFP (APPM)  
 Bamako, Mali  
 Tel.: +223 66719247  
 Cell: + 223 66945089  
 E-mail: [sambadiarra@you.fr](mailto:sambadiarra@you.fr)

**Southern African Development Community  
 (SADC)/Communauté de développement de  
 l'Afrique australe**

NYAMBE, Harsen  
 SADC, P/Bag 0095  
 Gaborone, Botswana  
 Tel.: +267 3951863  
 Fax: +267 3972848  
 E-mail: [nnyambe@sadc.int](mailto:nnyambe@sadc.int)

**Royal Norwegian Embassy - Mozambique**

BARBOSA FERNANDES, Clarisse  
 Julius Nyerere Ave. 1162  
 Maputo, Mozambique  
 Tel.: +258 823037590  
 Fax: +258 21480107  
 E-mail: [cba@mfa.no](mailto:cba@mfa.no)

**Interpreters/Interprètes**

DOS REMEDIOS, Tania  
 Interpreter  
 14 Guest Avenue  
 Alexandra Park  
 Harare, Zimbabwe  
 Tel.: +263 4744724 / 772231413  
 E-mail: [taniadosremedios@yahoo.com.br](mailto:taniadosremedios@yahoo.com.br)/  
[tania.remedios@gmail.com](mailto:tania.remedios@gmail.com)

LA HAUSSE DE LALOUVIERE,  
 Marie Françoise  
 Interpreter  
 20 Dunvegan Avenue  
 Dunvegan – Edenvale, 1610  
 South Africa  
 Tel.: +27 827842762  
 E-mail: [françoise@lahausse.co.za](mailto:françoise@lahausse.co.za)

SEARRA, Michelle  
 Interpreter  
 68 African Street, The Gardens  
 Johannesburg 2192  
 South Africa  
 Tel.: +27 83626 2819  
 Fax: +27 117283842  
 E-mail: [franglais@icon.co.za](mailto:franglais@icon.co.za)

JELE, Catherine  
 Interpreter  
 4, Glasgow Road, Lombardy West  
 Johannesburg 2090  
 South Africa  
 Tel.: +27 834528528  
 E-mail: [c.jele@aiic.net](mailto:c.jele@aiic.net)

MUCHANGA, Azarias Titos  
 Translator  
 Rua Fernandes Homem no. 350  
 Q 48 C38  
 Maputo, Mozambique  
 Tel.: +258 827158770  
 E-mail: [azariasmuchanga@hotmail.com](mailto:azariasmuchanga@hotmail.com)

NHONE, José Alberto  
 Translator  
 Bairro Hulene B” Q63 C04  
 Maputo, Mozambique  
 Tel.: +258 827106380  
 E-mail: [guambevitoria@yahoo.com.br](mailto:guambevitoria@yahoo.com.br)

**Food and Agriculture Organization of the  
 United Nations - FAO**

BAGE, Hans  
 Box 117, 26043 Arid  
 Sweden  
 E-mail: [hansbage@yahoo.com](mailto:hansbage@yahoo.com)

WILLMANN, Rolf  
 Senior Fishery Planning Officer  
 Fisheries and Aquaculture Policy  
 and Economics Division (FIPI)  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 Rome, Italy  
 Tel.: +39 0657053408  
 E-mail: [Rolf.Willmann@fao.org](mailto:Rolf.Willmann@fao.org)

POULAIN, Florence  
 Fisheries and Aquaculture officer  
 Fisheries and Aquaculture Policy and Economics  
 Division (FIPI)  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 Rome, Italy  
 Tel.: +39 0657055772  
[Florence.poulain@fao.org](mailto:Florence.poulain@fao.org)

DIEI OUADI, Yvette  
 Fishery Industry Officer  
 Fisheries and Aquaculture Department  
 Viale delle Terme di Caracciolla  
 Rome, Italy  
 Tel.: +39 0657053251  
 E-mail: [Yvette.Dieiouadi@fao.org](mailto:Yvette.Dieiouadi@fao.org)

WESTLUND, Lena  
 FAO Consultant  
 Badhusv. 13  
 13237 Saltsjo-Boo  
 Sweden  
 Tel.: +46 708548813  
 E-mail: [Lena.Westlund@swipnet.se](mailto:Lena.Westlund@swipnet.se)

**Regional Office for Africa (RAF)**

JALLOW, Alhaji  
 Senior Fisheries Officer  
 FAO Regional Office for Africa  
 FAO Building, Gamel Abdul Nasser Road  
 Accra, Ghana  
 Tél.: +233 302 675000  
 Fax: +233 302 668427  
 E-mail: [Alhaji.Jallow@fao.org](mailto:Alhaji.Jallow@fao.org)

SAH, Rose  
 Bilingual Secretary  
 FAO Regional Office for Africa  
 FAO Building, Gamel Abdul Nasser Road  
 Accra, Ghana  
 Tél.: +233 302 675000  
 Fax: +233 302 668427  
 E-mail: [Rose.Sah@fao.org](mailto:Rose.Sah@fao.org)

**FAO Mozambique**

WILSON, James  
 FAO Mozambique  
 285 Rua de Mukumbura  
 Maputo  
 Tel.: +258 823050928  
 E-mail: [James.Wilson@fao.org](mailto:James.Wilson@fao.org)

MUTENGA, Tatenda  
 FAO Mozambique  
 285 Rua de Mukumbura  
 Maputo  
 Tel.: +258 823233330  
 Fax: +258 21 498548  
 E-mail: [Tatenda.Mutenga@fao.org](mailto:Tatenda.Mutenga@fao.org)

CHIDIAMASSAMBA, Alberto Jose  
 Programme Officer  
 FAO Mozambique  
 285 Rua de Mukumbura  
 Maputo  
 Tel.: +258 826986400  
 E-mail: [Albertojose.Chidiamassamba@fao.org](mailto:Albertojose.Chidiamassamba@fao.org)

LUNA, Cecilia  
 FAO Mozambique  
 285 Rua de Mukumbura  
 Tel.: +258 828707944  
 E-mail: [Cecilia.Luna@fao.org](mailto:Cecilia.Luna@fao.org)

## APPENDIX 2

### Workshop agenda

#### **Tuesday, 12 October 2010**

Opening ceremony.

Welcome Address by Mr Julio De Castro, FAO Representative in Mozambique.

Opening Address by Mr Gabriel Mutisse, Vice-Minister of Fisheries, Mozambique.

Introduction.

Workshop practicalities.

Overview presentations.

1. Good practices in the governance of small-scale fisheries, with a focus on rights-based approaches.
2. Gender and small-scale fisheries in Africa: considerations, issues and good practices.
3. Good practices in applying the ecosystem approach to small-scale fisheries.
4. Reducing vulnerability of fishing and fish farming communities to natural disasters and climate change (including a report on the outcome from the DRM pre-workshop meeting).

Presentation(s) by civil society organizations.

Working Group discussions on each of the four areas, to discuss high priority actions in promoting the implementation of good practices, as well as specific assistance needs and partnership arrangements.

#### **Wednesday, 13 October 2010**

Synthesis reports of Working Group discussions of previous day and plenary discussion.

Applying a human rights-based development framework for securing small-scale fisheries – lessons learned from the Right to Food work of FAO and human rights-oriented work by other actors – presentation and plenary discussion.

Existing international instruments that can inform an international instrument on small-scale fisheries.

Presentation and plenary discussion.

Working Groups to formulate guidance on:

- (i) the elements that a possible international instrument on good governance should contain;
- (ii) the kind of international instrument that would be of most use to plan, implement and report on good governance for securing sustainability in small-scale fisheries.

#### **Thursday, 14 October 2010**

Synthesis reports of Working Group discussions of previous day and plenary discussion.

Short presentations and statements by participants representing the different stakeholder groups on:

a) actions that could be taken in furthering the development and implementation of an international instrument on small-scale fisheries; and b) supporting mechanisms and processes and options for partnerships.

Adoption of workshop summary of findings and recommendations.

Workshop closure.

## ANNEXE 2

### Programme de l'atelier

#### Mardi 12 octobre 2010

Cérémonie d'ouverture.

Discours de bienvenue par M. Julio De Castro, représentant de la FAO en Mozambique.

Discours inaugural par Monsieur Gabriel Mutisse, Vice-ministre des pêches, Mozambique.

Introduction.

Activités de l'atelier.

Vue d'ensemble des présentations.

1. Bonnes pratiques de gouvernance des pêches artisanales, avec une focalisation sur les approches fondées sur les droits.
2. Questions de parité des sexes dans le secteur des pêches artisanales en Afrique: Considérations, questions et bonnes pratiques.
3. Bonnes pratiques pour appliquer l'approche écosystémique aux pêches artisanales.
4. Réduction de la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et pisciculteurs aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques (y compris un rapport sur le résultat de la réunion de l'atelier préalable sur la DRM).

Présentation(s) par les Organisations de la société civile.

Discussions des groupes de travail sur chacun des quatre thèmes pour définir les actions vivement recommandées et prioritaires pour encourager la mise en œuvre des bonnes pratiques, ainsi que les besoins d'assistance et les accords de partenariat spécifiques.

#### Mercredi 13 octobre 2010

Rapports de synthèse sur les discussions du groupe de travail du jour précédent et discussions plénières.

Application d'un cadre de développement fondé sur les droits de l'homme pour défendre les pêches artisanales – les enseignements tirés des travaux de la FAO sur le droit à la nourriture et les travaux axés sur les droits de l'homme par d'autres acteurs – Présentation et discussion plénière.

Instruments internationaux existant susceptibles de guider un instrument international pour les pêches artisanales – Présentation et discussion plénière.

Groupes de travail pour formuler des conseils sur:

- i) les éléments qu'un possible instrument international sur la bonne gouvernance devrait contenir;
- ii) le type d'instrument international qui serait le plus utile pour planifier, mettre en œuvre et rendre compte de la bonne gouvernance pour assurer la durabilité des pêche artisanales.

#### Jeudi 14 octobre 2010

Rapports de synthèse sur les discussions du groupe de travail du jour précédent et discussion plénière.

Brèves présentations et déclarations par les participants qui représentent les différents groupes de parties prenantes sur: a) les mesures qui pourraient être adoptées pour progresser avec le développement et la mise en œuvre d'un instrument international pour les pêches artisanales et b) les mécanismes d'appui et les processus et options pour les partenariats.

Adoption du résumé des résultats et recommandations de l'atelier.

Clôture de l'atelier.

### APPENDIX 3

**Summary report of the regional strategic meeting, “Reducing vulnerability of fishing and fish farming communities to disasters and climate change impacts”  
Maputo, Mozambique, 11 October 2010**

The overall purpose of the strategic meeting was to promote consultation between the fisheries/aquaculture sector, the disaster risk management (DRM) community and the climate change adaptation (CCA) community in the Africa region and contribute inputs to the regional consultation workshop on “Securing Sustainable Small-Scale Fisheries: Bringing together responsible fisheries and social development”. (See below agenda).

The strategic meeting was attended by some 20 participants representing national, regional and international organizations and agencies, including civil society and NGOs. The meeting was organized around presentations on key subjects and working group discussions.

The highlights of the group and plenary discussions are reported below.

#### INTRODUCTION TO THE MEETING PROCEEDINGS

The opening session included an overview of meeting background and purpose and a brief description of the African disaster context. It was noted that, in 2009, African disasters (according to the Centre for Research on the Epidemiology Disasters, CRED) included:

- 3 climatological disasters (extreme temperature, droughts);
- 46 hydrological disasters (floods, landslides);
- 2 geological disasters (earthquakes);
- 13 meteorological disasters (storms).

Attention was also drawn to the context of poverty and food insecurity. Droughts leading to famines are the most serious disasters when it comes to overall impact on people’s livelihoods and well-being. Fishing communities are particularly prone to natural disasters owing to their location in coastal areas and generally high levels of vulnerability.

#### INTRODUCTION TO THE MEETING PROCEEDINGS

Two presentations were made to provide an overview of the importance of fisheries and aquaculture in the region, discuss the vulnerability context of fishing and fish farming communities in the African region and identify how a human rights-based approach could inform future efforts. The introduction session was followed by two group and plenary sessions.

#### WORKING GROUP DISCUSSIONS

The meeting participants were divided into two working groups to discuss the current situation, lessons learned and future directions for implementing DRM/CCA strategies and programmes in relation to fishing and fish farming communities. Group 1 discussed Mainstreaming and policy integration, and Group 2 cross-cutting issues.

##### **Mainstreaming DRM and CCA and policy integration (Group 1)**

The group discussed the current situation, lessons learned and future directions, including challenges and opportunities, in implementing DRM/CCA strategies and programmes and promoting sectoral integration. In general, fisheries and aquaculture are not specifically included in DRM/CCA policies and activities but the sector needs to be integrated. However, the integration of DRM and CCA, especially sea temperature rise, in fisheries strategies and policies is increasing. Among the natural disasters affecting fisheries, cyclones, flooding and tsunamis were identified.

While cyclones and tsunamis mostly affect boats, gear and fisheries infrastructures, floodings cause erosion, siltation and deposition of sand and mud that destroys the nearshore habitats. Floodings also cause damage to aquaculture infrastructure with fish escaping from the ponds and spreading non-indigenous species to rivers and lakes, sometimes bringing infections and deceases. There is a need to consider this in plans and strategies.

Climate change impacts will influence fisheries and their productivity by increasing the sea temperature and change the environmental habitats for marine resources like fish, crustaceans, aquatic plants, algae and corals.

For natural disasters like drought and other climate change impacts that affect crops and livestock raising, fisheries can act as a buffer to mitigate the impacts.

Among disasters due to human activities, the following were identified:

- Depletion of fish stocks due to overfishing and use of destructive methods, like use of small mesh sizes, poisoning and use of explosives. Overfishing is often caused by market influence that promotes targeting of special species and juveniles.
- One factor that contributes to climate change is carbon emission caused by excessive use of fuel. To mitigate carbon emission, there is a need for national policies.
- Deforestation and cutting of mangroves increase the negative effects of floodings and tsunamis.

Fishing communities are also affected by conflicts affecting access to fisheries resources. This is due to resource ownership, which can be customary or institutional.

Regarding the way forward, the African Ministerial Declaration of April 2010 was highlighted as a point of reference. Harmonization of strategies and policies of regional economic communities (RECs) and at national levels was recommended, including empowerment of the competent authorities.

It was recommended to incorporate DRM/CCA in all fisheries programmes and projects and to advocate for investment in DRM/CCA programmes. These efforts should be coordinated at the regional, subregional and national levels. Technical guidelines should be provided at all levels from policy to community levels and capacity development should be provided at the community level, based on identified needs and by direct training as required.

The creation of risk management committees in disaster-prone areas was recommended. If possible, already existing committees like local fisheries management committees, community development committees and similar groups could be assigned this extra task. Here, it is important to have an institutional recognition of these local initiatives and groups/committees.

Participatory approaches (bottom up) should be encouraged, including lessons learned and assessments. From the top, institutions could provide guidance, advice and training.

There should be more sharing and dissemination of information, like research results on DRM/CCA issues. These research results can be used to feed into policy formulation, decision-making and community interactions. Other information, like weather information, should be supplied in a form suitable for fishing communities.

The challenges to the development of DRM/CCA policies and activities include lack of financial resources, competing priorities for governments and institutions, and the increasing level of disasters. The low level of fisheries and aquaculture in some national priorities is a challenge but mitigation plans made for other coastal sectors, like tourism, could be used also for the fisheries and aquaculture sectors.

### **Cross-cutting issues in DRM/CCA and fisheries (Group 2)**

Group 2 was tasked to comment on how cross-cutting issues were being incorporated into DRM/CCA strategies and planning processes in disaster preparedness, response and rehabilitation. The group worked on the basis of the following questions:

- What are the cross-cutting (non-sector-specific) issues?
- To what extent are they integrated in current work?
- What lessons learned and challenges are there?
- What are the ways forward?

The group identified the following cross-cutting issues:

- gender;
- environmental considerations;
- human rights;
- governance (good), including empowerment of the community and its members, transparency, and accountability (for the duty bearer and the rights holder);
- social issues (e.g. education, health – including HIV/AIDS – and sanitary issues such as water supply and water treatment);
- poverty and vulnerability (as the more vulnerable you are, the more prone you are to fall into poverty);
- food security; and
- partnerships.

The number of cross-cutting issues integrated into the work programmes of the respective organizations represented in the group varied, did the degree of integration; it would appear that gender, environment and governance issues were the most widely integrated issues.

The group recognized that, while several cross-cutting issues were taken into consideration when assessing and elaborating programmes and projects, generally less emphasis tended to be placed on these issues in respect of their implementation and monitoring and evaluation.

It was noted that while some organizations are organizing themselves to meet the requirements of working with cross-cutting issues and also increasing capacity to assess and monitor projects from various cross-cutting perspectives, each programme/organization often does not have the capacity to deal with all the cross-cutting issues at hand, and particularly not at every stage of a project. As noted above, more emphasis tends to be placed on cross-cutting issues at the early stages of the project cycle and fewer resources have been devoted to monitoring and evaluating the outcome and impacts. In the wake of increased focus on a results-based programmatic framework, monitoring and evaluation is becoming crucial. In this context, there is a need to develop and include indicators not only for outputs, but also for monitoring outcome and impact; developing indicators for cross-cutting issues measuring outcome and impact will require additional work.

Acknowledging these challenges, a more integrated framework is required, working more closely with other institutions and thereby allowing for a broader scope and focusing on different cross-cutting issues depending on the strengths of each institution. Civil society organizations are key partners, often working with many of the cross-cutting issues identified, which can help to ensure that these issues are handled in a satisfactory manner.

While recognizing that all the issues identified are important, a step-by-step process was suggested by the group in order to meet the challenges involved in including cross-cutting issues in a results-based programming framework. In doing so, the cross-cutting issues would need to be prioritized and included as time and resources allow them to be properly addressed. In this context, the group recorded that not all organizations representing various cross-cutting issues want to see the mainstreaming of these issues, but may prefer specific and dedicated projects, and that this is also true for some donors.

Having agreed on the need to prioritize in order to include the most pertinent issues, the group was of the opinion that the prioritization should be guided by what makes people vulnerable (hence is most important) in a DRM/CCA-context, and recognizing that issues will be of different importance in different countries and settings. It was concluded that a set of criteria is needed for undertaking the prioritization. The following criteria were suggested:

- the organization's mandate;
- the organization's partnerships – their interests and ability to assist.
- the location of the measure/programme – for example, in a mangrove area, environmental aspects may be high on the list, if in a very poor area, social issues will be high on the agenda, etc.

Also, prioritization will need to be done at two levels:

- in relation to funding agencies and what demands they may put on partners; and
- at the national/local-level, which may allow for a more open discussion on prioritization.

Some funding agencies may not accept that an organization/partnership only includes some cross-cutting issues and may put pressure on the organization/partnership to include a certain range of issues for funding to be made available. This could, of course, be a positive incentive for organizations to work with cross-cutting issues, but it could also hamper the phased approach suggested by the group. The group recalled that, within the framework of the Paris Declaration, there should be room for discussions on these issues between funding organizations and partners (the principle of alignment) but also noted that not all governments have the capacity to negotiate with the donor community.

In the context of integrating cross-cutting issues in fisheries DRM/CCA, there is a need to look at people's ability to influence the programming exercise, even in cases of emergency; communities and individuals need to be empowered to be key actors in framing their development.

The group suggested that the next step would be to identify what procedures could be established, and to some extent formalized, in order to undertake the prioritization of what cross-cutting issues to include in a DRM/CCA programme. It was also noted that once an organization/partnership has identified what issues to include, the question of how to do so arises, but the group did not have sufficient time to consider this part of the process.

## **PLENARY DISCUSSION: HUMAN RIGHTS-BASED APPROCHES, DRM/CCA AND FISHERIES**

Referring back to the presentations on good practices in the governance of small-scale fisheries, with a focus on rights-based approaches and on the human rights-based development framework (see above), the meeting discussed how a human rights-based approach could be applied to DRM/CCA in the context of fisheries. The participants noted the adoption by the international community of a series of human rights conventions including the Universal Declaration of Human Rights (UDHR) but also observed that some governments may be sensitive about advocacy of human rights. Perceptions of governments needed to be taken into account and initiatives should be adjusted and "packaged" appropriately to ensure best possible results. Participants recognized that the widespread adoption of a human rights-based approach may take time. In fact, principles that are in common usage today (participation, good governance, empowerment) were also sometimes looked at with certain suspicion when first introduced.

The human rights framework consists of several interlinked rights. These are not specific to the fisheries sector but in the small-scale fisheries sector, human rights issues are of particular concern because of the great vulnerability of many fishing communities. The manner how to apply the human rights-based development approach will depend on location-specific circumstances, as there is not one solution that is appropriate for all countries and locations. This is hence an area that needs to be given further consideration. Experiences from other sectors (e.g. land tenure) may exist that could be drawn on.

The meeting noted the important role of governments in securing the long-term sustainability of natural resources. The need to ensure intergenerational benefits should not be overlooked when investing rights and devolving responsibilities to current generations.

The meeting noted that people are under tremendous stress in an emergency situation and are not always in a position to make informed decisions about their situation. There is a need to engage them in the planning of interventions.

## **CONTRIBUTIONS BY PARTICIPATING ORGANIZATIONS**

The following organizations made brief presentations of their work programmes and how they relate to DRM/CCA and fisheries: ACCRA, AfDB, A.U., COREP, FAO, ING/Mozambique, IOC, Save the Children, SWIOFC, Swedish Board of Fisheries, UNEP, UNISDR, World Vision Mozambique.

## **SUMMARY OF ISSUES IDENTIFIED AND WAYS FORWARD DURING GROUP DISCUSSIONS**

The meeting acknowledged:

- the inherent and increased vulnerability of small-scale fishing communities to natural disasters (e.g. cyclones, floods, drought) and to climate change impacts; and
- that DRM efforts need to be further inclusive and address climate change and in particular sea temperature rise.

The meeting recommended the following ways forward:

- to conduct advocacy activities in support of DRM/CCA sectoral integration, capitalizing on political momentum (e.g. 2010 Ministerial Declaration);
- to promote better regional coordination on DRM and fisheries;
- to provide guidance on DRM and CCA sectoral integration at all levels;
- to integrate fisheries, DRM and CCA in existing community structures;
- to support institutional development to recognize these structures, in particular their new function;
- to share and disseminate information for improved response mechanisms and informed policy (two-way process);
- to develop evidence-based research to feed in all processes.

The meeting identified a wide range of cross-cutting issues to incorporate into DRM/FI strategies and programmes. These were: gender, environment, good governance, social aspects (education, health, poverty, sanitation), food security, and partnership.

The meeting acknowledged the need to prioritize cross-cutting issues taking the profile of risk, the vulnerability and the needs of fishing communities in consideration.

Annex: **Agenda of Strategy Meeting**

<p>Opening session</p> <p>Introduction  Workshop agenda and format outputs  Participants' first round of introduction  Presentation of background paper  Presentation on human rights-based approach</p>
<p>Presentations from participants</p>
<p>Mainstreaming and implementing disaster risk management (DRM) and climate change adaptation (CCA) strategies and programmes (Part i)</p> <p>Participants break into two subgroups to discuss the current situation, lessons learned and future directions in implementing DRM and CCA strategies and programmes (including sector integration)</p>
<p>Presentations from participants</p>
<p>Mainstreaming and implementing DRM and CCA strategies and programmes (Part ii)</p> <p>Subgroups report findings to the plenary session for discussion</p>
<p>Presentations from participants</p>
<p>Discussions on challenges, opportunities and ways forward</p> <p>Participants break into two subgroups</p> <p>Participants report back in plenary session for further discussion</p>
<p>Presentation on the Hyogo Framework of Action (HFA)</p>
<p>Human rights approach, disaster risk management and fisheries and aquaculture</p> <p>Participants are invited to discuss the application of human rights approach to fisheries and aquaculture humanitarian action</p>
<p>Meeting wrap-up: summary of findings and next step</p>

### ANNEXE 3

#### **Rapport sommaire de la réunion stratégique sur le thème de la gestion du risque de catastrophe Maputo, Mozambique, 11 octobre 2010**

Le but global de la réunion stratégique était d'encourager la consultation entre le secteur de la pêche/de l'aquaculture, les associations chargées de la gestion du risque de catastrophe et celles chargées de l'adaptation aux changements climatiques dans la région Afrique et de fournir un supplément d'informations à la consultation régionale sur les «pêches artisanales pour une pêche artisanale durable: associer la pêche responsable au développement social» (voir l'ordre du jour en annexe).

Une vingtaine de participants représentant des organisations et agences nationales, régionales et internationales, y compris la société civile et les ONG ont assisté à la réunion stratégique. La réunion a consisté en présentations portant sur les principaux thèmes et en discussions des groupes de travail.

Les points de vif intérêt pour les groupes et les discussions plénières sont rapportés ci-dessous.

#### **INTRODUCTION AUX DÉBATS DE LA RÉUNION**

Durant la session inaugurale une vue d'ensemble des données de base et du but de la réunion ainsi qu'une brève description du contexte du désastre africain ont été présentées. Il a été noté qu'en 2009, les catastrophes en Afrique (selon le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres, CRED) ont été de:

- 3 désastres climatologiques (températures extrêmes, sécheresses) (pour la plupart des victimes);
- 46 de nature hydrologique (inondations, glissements de terrain);
- 2 de nature géologique (tremblements de terre);
- 13 de nature météorologique (tempêtes).

L'attention a aussi été attirée sur le contexte de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Les sécheresses qui sont à l'origine de la famine sont les désastres les plus graves quand leur impact global affecte et conditionne les moyens d'existence et le bien-être des populations. Les communautés de pêche sont particulièrement exposées aux désastres naturels du fait de leur installation dans les régions côtières et de leurs niveaux de vulnérabilité généralement élevés.

#### **INTRODUCTION AUX DÉBATS DE LA RÉUNION**

Deux présentations ont été faites pour fournir une vue d'ensemble de l'importance de la pêche et de l'aquaculture dans la région, pour examiner le contexte de vulnérabilité des communautés de pêcheurs et de pisciculteurs dans la région Afrique et identifier comment une approche fondée sur les droits de l'homme pourrait guider les futurs efforts. La séance d'introduction a été suivie par deux réunions de groupe et sessions plénières.

#### **DISCUSSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL**

Les participants à la réunion ont été divisés en deux groupes de travail pour discuter la situation actuelle, les enseignements tirés et les futures orientations pour la mise en œuvre énergique de stratégies et programmes de DRM/ACC dans les communautés de pêcheurs et de pisciculteurs. Le groupe 1 a discuté les principales tendances et l'intégration de la politique, et le groupe 2 les questions interdisciplinaires.

##### **Principales tendances de la DRM et de l'ACC et intégration de la politique (Groupe 1)**

Le groupe a discuté la situation courante, les enseignements tirés et les futures orientations, notamment les défis à relever et les opportunités à saisir pour favoriser la bonne mise en œuvre des stratégies et programmes de DRM/ACC et encourager l'intégration sectorielle.

En règle générale, les pêches et l'aquaculture ne sont pas spécifiquement incluses dans les politiques et les activités de DRM/ACC mais le secteur doit être intégré. Cependant, l'intégration de la DRM et de l'ACC, et plus particulièrement l'augmentation de la température de la mer, dans les stratégies et politiques des pêches, est de plus en plus à l'ordre du jour.

Les cyclones, les inondations et les tsunamis ont été identifiés comme les catastrophes naturelles ayant les majeures incidences sur les pêches.

Alors que les cyclones et tsunamis affectent principalement les bateaux, l'équipement et les infrastructures des pêches, les inondations provoquent l'érosion, l'envasement et la déposition de sable et de boue qui détruisent les habitats proches du rivage. Les inondations causent aussi des dégâts aux infrastructures aquacoles suscitant des échappées de poissons non indigènes des étangs qui se dispersent et se régénèrent dans les rivières et les lacs, causant quelquefois des infections et des décès. Il sera nécessaire de considérer cet aspect dans les plans et stratégies

Les impacts du changement climatique, comme l'augmentation de la température de la mer, influenceront les pêches et leur productivité et changeront les habitats environnementaux des ressources marines comme le poisson, les crustacés, les plantes aquatiques, les algues et les coraux.

Les désastres naturels comme la sécheresse et d'autres impacts du changement climatique affectent les récoltes et l'élevage du bétail, la pêche peut agir comme un tampon pour atténuer ces impacts.

Parmi les désastres provoqués par les activités humaines, les suivants ont été identifiés:

- Épuisement des stocks de poisson dû à la surpêche et à l'usage de méthodes destructrices comme les filets à mailles de petites dimensions, l'empoisonnement et les explosifs. La surpêche est souvent due à l'influence de marché qui encourage le ciblage d'espèces spécifiques et de juvéniles.
- Un facteur qui contribue au changement climatique est l'émission de carbone causée par l'usage excessif de combustible. Pour atténuer ce phénomène, il faudra instaurer des politiques nationales.
- Le déboisement et la coupe des mangliers est une autre cause de l'augmentation des incidences négatives des inondations et tsunamis.

Les communautés de pêche sont aussi affectées par les conflits affectant l'accès aux ressources halieutiques. Cela à cause de la propriété de la ressource qui peut être coutumière ou institutionnelle.

Concernant les perspectives d'avenir, la Déclaration ministérielle africaine d'avril 2010 a été présentée comme un point de référence. L'harmonisation des stratégies et politiques des Communautés économiques régionales (CER) et aux niveaux nationaux a été recommandée, notamment l'habilitation des autorités compétentes.

Il a été recommandé d'incorporer la DRM/l'ACC dans tous les programmes et projets des pêches et d'œuvrer en faveur des investissements dans les programmes de DRM/d'ACC. Ces efforts devraient être coordonnés aux niveaux régionaux, sous-régionaux et nationaux. Des directives techniques devraient être fournies à tous les niveaux, de celui de la politique aux niveaux communautaires et le développement de la capacité devrait être entrepris au niveau communautaire sur la base des besoins identifiés et par la formation directe comme requis.

La création de comités de gestion du risque dans les régions sujettes aux catastrophes a été recommandée. Là où possible, les comités déjà existants comme les comités locaux de gestion des pêches, les comités de développement communautaire et les groupes semblables pourraient se voir confier cette tâche. Dans ce cas, il est important d'avoir une reconnaissance institutionnelle de ces initiatives locales et groupes/comités.

Les approches participatives (ascendantes) devraient être encouragées y compris les leçons apprises et les évaluations. Du plus haut degré, les institutions pourraient fournir des recommandations, des conseils et la formation.

Une plus grande place devrait être accordée au partage et à la dissémination d'informations comme les résultats des travaux de recherche sur les questions de DRM/ACC. Ces résultats de la recherche peuvent être utilisés pour faciliter la formulation de la politique, les prises de décisions et les interactions communautaires. D'autres informations comme les informations météorologiques devraient être fournies dans une forme compréhensible par les communautés de pêche.

Les défis concernant le développement de politiques et activités de DRM/ACC concernent le manque de ressources financières, les rivalités pour les priorités gouvernementales et institutionnelles et le niveau croissant des désastres.

Le faible niveau des quelques priorités nationales accordées aux pêches et à l'aquaculture est un défi mais les plans modérateurs faits pour d'autres secteurs côtiers, comme le tourisme, pourraient aussi être utilisés pour les secteurs des pêches et de l'aquaculture.

### **Questions interdisciplinaires dans les DRM/ACC et les pêches (Groupe 2)**

Le Groupe 2 a été choisi pour étudier comment les questions interdisciplinaires étaient incorporées dans les stratégies de DRM/ACC, et les processus de planification dans la prévision des, la réaction aux et la remise en état après les désastres. Le groupe a discuté les questions suivantes:

- quelles sont les questions interdisciplinaires (non spécifiques au secteur)?
- dans quelle mesure sont-elles intégrées dans le travail en cours?
- quels-sont les enseignements tirés et les défis à relever?
- quelles sont les perspectives d'avenir?

Le groupe a identifié les questions interdisciplinaires suivantes:

- genre;
- considérations environnementales;
- droits de l'homme;
- gouvernance (bonne), y compris l'habilitation de la communauté et de ses membres, la transparence et les responsabilités (du détenteur des droits et du titulaire des droits) ;
- questions sociales (par exemple éducation, santé – y compris VIH/sida – et questions sanitaires telles que fourniture et traitement de l'eau);
- pauvreté et vulnérabilité (plus vous êtes vulnérable, plus vous êtes sujet à vous enliser dans la pauvreté);
- sécurité alimentaire;
- partenariats.

Le nombre de questions interdisciplinaires introduites dans les programmes de travail des organisations respectives représentées dans le groupe variaient de même que le degré d'intégration; il semblerait que les questions de genre, d'environnement et de gouvernance soient les questions le plus largement intégrées.

Le groupe a reconnu que, bien que plusieurs questions interdisciplinaires aient été prises en compte lors de l'évaluation et l'élaboration des programmes et projets, en règle générale, l'accentuation a eu tendance à moins porter sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces questions.

Il a été noté que, tandis que certaines organisations s'organisent pour aller au devant des questions interdisciplinaires et aussi pour accroître la capacité d'évaluer et de suivre des projets dans le cas où il existe plusieurs perspectives polyvalentes, chaque programme/organisation bien souvent n'a pas la capacité de s'occuper de toutes les questions interdisciplinaires à sa portée, et particulièrement pas à chaque étape d'un projet; comme noté ci-dessus, plus d'accentuation a tendance à être placée sur les questions interdisciplinaires durant les premières étapes du cycle du projet et moins de ressources sont consacrées au suivi et à l'évaluation des résultats et impacts. Suite à un regain d'attention sur un cadre de programmation fondé sur les résultats, le suivi et l'évaluation deviennent cruciaux. Dans ce contexte, il est nécessaire de développer et d'inclure des indicateurs non seulement pour les résultats, mais aussi pour le suivi et les impacts; l'élaboration d'indicateurs pour évaluer les résultats et les impacts des questions interdisciplinaires exigeront un travail supplémentaire.

Un cadre mieux intégré est exigé pour identifier ces défis, et pour ce faire il sera nécessaire de travailler plus étroitement avec d'autres institutions et donc d'accroître leur importance et de se concentrer sur les différentes questions interdisciplinaires selon les capacités de chaque institution. Les organisations de la société civile sont des partenaires clés souvent chargés de s'occuper de nombreuses questions interdisciplinaires identifiées et qui peuvent aider à faire en sorte que ces questions soient traitées de manière satisfaisante.

Après avoir reconnu que toutes les questions identifiées sont importantes, un processus par étapes a été suggéré par le groupe, sous forme d'un cadre de programmation fondé sur les résultats, pour affronter les défis ayant à voir avec les questions interdisciplinaires. Pour ce faire, il faudra attribuer un ordre de priorité aux questions interdisciplinaires et les inclure si le temps et les ressources permettent de les aborder correctement. Dans ce contexte, le groupe a rappelé que toutes les organisations qui représentent plusieurs questions interdisciplinaires ne désirent pas qu'elles soient toutes automatiquement incluses, mais peuvent préférer des projets spécifiquement destinés à cette fin, et qu'il peut en être de même pour certains donateurs.

Étant convenu de la nécessité d'établir un ordre de priorité pour l'inclusion des questions les plus pertinentes, le groupe a estimé que la priorité devrait être guidée par ce qui rend les gens vulnérables (le plus important) dans un contexte de DRM/ACC, et reconnaître que les questions ne seront pas d'égale importance dans les différents pays et les différentes situations. En conclusion, il a été décidé qu'un ensemble de critères serait exigé pour établir les priorités. Les critères suivants ont été suggérés:

- le mandat de l'organisation?
- les partenariats de l'organisation – leurs intérêts et capacité d'aider; et
- la localisation de la mesure/du programme – (par exemple, dans une région de mangliers, les aspects environnementaux peuvent être placés en tête de liste, par contre dans une région très pauvre, les questions sociales seront mises au premier plan dans l'ordre du jour)

Aussi, l'établissement des priorités devra être fait à deux niveaux, à savoir:

- au niveau des agences de financement et des requêtes qu'elles peuvent adresser aux partenaires; et
- au niveau national/local, qui peut consentir une discussion plus ouverte sur les questions de priorité.

Certaines agences de financement peuvent ne pas accepter qu'une organisation/un partenariat ne fasse cas que de certaines questions interdisciplinaires et peuvent faire pression sur l'organisation/le partenariat afin qu'un certain nombre de questions soit couvert par les fonds mis à disposition. Cela pourrait, bien sûr, être une motivation positive pour les organisations s'occupant des questions intersectorielles, mais pourrait aussi entraver l'approche synchronisée suggérée par le groupe. Le groupe a rappelé que dans le cadre de la Déclaration de Paris, une place devait être ménagée pour les discussions portant sur ces questions entre les agences de financement et les partenaires (le Principe d'alignement) mais a aussi fait noter que tous les gouvernements ne possèdent pas les capacités nécessaires pour traiter avec la communauté du donateur.

Dans le contexte de l'intégration des questions interdisciplinaires dans la DRM/l'ACC du secteur de la pêche, il faudra tenir compte de la capacité des gens d'influencer l'exercice de programmation, même dans les situations d'urgence et habiliter les communautés et individus à jouer le rôle d'acteurs clés dans la programmation de leur développement.

Le groupe a suggéré que la prochaine mesure serait d'identifier quelles procédures pourraient être établies, et dans une certaine mesure formalisées, pour fixer l'ordre de priorité des questions interdisciplinaires à inclure dans un programme de DRM/ACC. Il a aussi été fait noter qu'après l'identification des questions à inclure par une organisation/un partenariat, la question suivante est de comment s'y prendre pour ce faire mais le groupe n'a pas eu suffisamment de temps pour considérer cette partie du processus.

## **DISCUSSION PLÉNIÈRE: LES APPROCHES FONDÉES SUR LES DROITS DE L'HOMME, LA DRM/L'ACC ET LES PÊCHES**

Se référant aux précédentes présentations sur les Bonnes pratiques de gouvernance des pêches artisanales, axées sur les approches fondées sur les droits et sur le cadre de développement fondé sur les droits de l'homme (voir ci-dessus), la réunion a discuté comment une approche fondée sur les droits de l'homme pourrait être appliquée à la DRM/l'ACC dans le contexte de la pêche. Les participants ont noté l'adoption par la communauté internationale d'une série de conventions des droits de l'homme parmi lesquelles la Déclaration universelle des droits de l'homme (UDHR) mais ont aussi observé que certains gouvernements peuvent être sensibles aux campagnes en faveur des droits de l'homme. Il a fallu tenir compte des interprétations des gouvernements et des observations devraient être faites et «formulées» convenablement pour assurer les meilleurs résultats possibles. Les participants ont reconnu que l'adoption universelle d'une approche fondée sur les droits de l'homme peut prendre du temps. En fait, les principes qui sont communément utilisés de nos jours (participation, bonne gouvernance, habilitation) lors de leur introduction, ont quelquefois été accueillis avec un certain scepticisme.

Le cadre des droits de l'homme consiste en plusieurs droits interdépendants. Ils ne sont pas spécifiques au secteur des pêches tout entier mais au secteur des pêches artisanales, les questions des droits de l'homme sont d'intérêt particulier vu la grande vulnérabilité de beaucoup de communautés de pêche. La manière d'appliquer l'approche de développement fondée sur les droits de l'homme dépendra des circonstances spécifiques liées à l'implantation comme il n'existe pas une solution propre à tous les pays et emplacements. Il s'agit, par conséquent, d'un domaine auquel une considération supplémentaire doit être accordée. Une bonne idée pourrait être de s'inspirer des expériences relevées dans d'autres secteurs (par exemple, régime foncier).

La réunion a noté le rôle important des gouvernements pour garantir le maintien à long terme des ressources naturelles. Le besoin d'assurer les avantages intergénérationnels ne devra pas être oublié au moment d'investir les présentes générations des droits et de leur déléguer les responsabilités.

La réunion a noté que les individus sont soumis à un effort intense dans une situation de crise et ne sont pas toujours à même de prendre des décisions bien avisées quant à leur sort. Il est indispensable de les encourager à prendre part à la planification des interventions.

### **CONTRIBUTIONS PAR LES ORGANISATIONS PARTICIPANT À LA RÉUNION**

Les organisations suivantes ont fait de brèves présentations de leur programme de travail et de la nature de leur rapport avec la DRM/l'ACC et les pêches: ACCRA, BAD, UA, COREP, FAO, ING/Mozambique, COL., Sauvons les enfants, CPSOOI, Comité suédois des pêches, PNUE, SIPC (UN) [UNISDR], VMM (Vision mondiale Mozambique).

### **RÉSUMÉ DES QUESTIONS IDENTIFIÉES ET PERSPECTIVES D'AVENIR RÉSULTANT DES DISCUSSIONS DE GROUPE**

La réunion a reconnu:

- La vulnérabilité inhérente et en constante augmentation des petites communautés de pêche aux catastrophes naturelles (telles que cyclones, inondations, sécheresse) et aux changements climatiques.
- Que les efforts en matière de gestion des risques de catastrophe (DRM) doivent être inclusifs et tenir compte des changements climatiques et en particulier de l'augmentation de la température des eaux marines.

La réunion a de surcroît recommandé:

- d'exécuter des activités de plaidoyer à l'appui de l'intégration sectorielle de la DRM et de l'ACC, de capitaliser sur l'élan politique (par exemple la Déclaration ministérielle de 2010);
- d'encourager une meilleure coordination régionale au niveau de la DRM et des pêches;

- de fournir une orientation technique et politique sur l'intégration de la DRM et de l'ACC à tous les niveaux;
- d'intégrer les pêches, la DRM et l'ACC dans les structures communautaires existantes;
- de soutenir le développement institutionnel pour reconnaître ces structures, en particulier leurs nouvelles fonctions;
- de partager et disséminer l'information pour de meilleurs mécanismes d'intervention et une politique plus réfléchie (processus bilatéral);
- de développer des recherches, preuves documentées, à introduire dans tous les processus;

La réunion a identifié une vaste gamme de questions interdisciplinaires à incorporer dans les stratégies et programmes de DRM/des pêches. Ce sont: genre, environnement, bonne gouvernance, aspects sociaux (éducation, santé, pauvreté, système sanitaire), sécurité alimentaire et partenariat.

La réunion a reconnu le besoin de fixer un ordre de priorité pour les questions interdisciplinaires, tenant compte du profil du risque, de la vulnérabilité et des besoins des communautés de pêche.

## Ordre du jour de la réunion stratégique

<p>Séance d'ouverture</p> <p>Introduction Programme de l'atelier et communication des résultats Premier cycle d'introduction par les participants Présentation du document de référence Présentation de l'approche fondée sur les droits de l'homme</p>
Présentations par les participants
<p>Intégration et mise en œuvre des stratégies et programmes de gestion des risques de catastrophe (DRM) et d'adaptation aux changements climatiques (ACC) (Part i)</p> <p>Les participants se divisent en deux sous-groupes pour discuter la situation actuelle, les enseignements tirés et les futures orientations pour la mise en œuvre des stratégies et programmes de DRM et d'ACC (y compris le volet intégration)</p>
Présentations par les participants
<p>Intégration et mise en œuvre des stratégies et programmes de gestion des risques de catastrophe (DRM) et d'adaptation aux changements climatiques (ACC) (Part ii)</p> <p>Compte rendu des résultats des sous-groupes en séance plénière pour discussion</p>
Présentations par les participant
<p>Discussions sur les défis, les opportunités et les perspectives d'avenir</p> <p>Les participants se divisent en deux sous-groupes</p> <p>Les participants communiquent leurs résultats en séance plénière pour ultérieure discussion</p>
Présentation sur le Cadre d'action de Hyōgo (HFA).
<p>Approche fondée sur les droits de l'homme, gestion des risques de catastrophe et pêches et aquaculture</p> <p>Les participants sont invités à discuter l'approche fondée sur les droits de l'homme pour action humanitaire par les pêches et l'aquaculture</p>
Clôture de la réunion: résumé des résultats et prochaines étapes

The African workshop was one of three regional consultative workshops carried out as a follow-up to the 2009 inception workshop of the FAO Extra-Budgetary Programme on Fisheries and Aquaculture for Poverty Alleviation and Food Security. The workshops built on the outcomes of the Global Conference on Small-Scale Fisheries held in Bangkok from 13 to 17 October 2008 and referred to the recommendations made by the Twenty-sixth Session of the FAO Committee on Fisheries (COFI) in March 2009 with regard to the potential development of an international instrument and programme for small-scale fisheries. The purpose of the workshops was to provide guidance on the scope and contents of such an international small-scale fisheries instrument and on the possible priorities and implementation modalities for a global assistance programme.

L'atelier africain était un des trois ateliers consultatifs régionaux faisant suite à l'atelier initial du programme extrabudgétaire sur les pêches et l'aquaculture de la FAO pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, en 2009. Les ateliers se sont inspirés des résultats de la Quatrième conférence globale sur les pêches artisanales, qui s'est tenue à Bangkok, Thaïlande, du 13 au 17 octobre 2008 et ont fait référence aux recommandations émises par la vingt-sixième session du Comité des pêches de la FAO (COFI) en mars 2009 quant au possible développement d'un instrument et programme international pour les pêches artisanales. Le but des ateliers était de fournir des conseils sur la portée et la nature d'un tel instrument international pour le développement durable des pêches artisanales, et sur les éventuelles priorités et modalités de mise en œuvre d'un programme d'assistance global.

ISBN 978-92-5-006787-2 ISSN 2070-6987



9 789250 067872

I2083Bi/1/03.11